



REPUBLIQUE GABONAISE

**4ème
Rapport National des OMD
2013**

**Suivi des Progrès accomplis dans la
réalisation des Objectifs du Millénaire pour
le Développement au Gabon**

TABLE DES MATIÈRES

Sigles et abréviations	3
Liste des Tableaux	4
Liste des Graphiques	5
Avant propos.....	7
Remerciements.....	9
Note sur les données	10
Vue d'ensemble	11
Section I : Contexte de la mise en oeuvre des OMD.....	18
1.1 Contexte géographique	18
1.2 Contexte démographique	19
1.3 Contexte économique	20
1.3.1 Caractéristiques de l'économie gabonaise.....	20
1.3.2 Performances de l'économie gabonaise	20
1.3.3 La Politique nationale de développement	22
Section II : Suivi des progrès	24
Objectif 1 : Eliminer l'extrême pauvreté et la faim	24
Objectif 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous	36
Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	42
Objectif 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans.....	51
Objectif 5 : Améliorer la Santé Maternelle.....	56
Objectif 6 : Combattre le VIH/Sida, le Paludisme et d'autres maladies.....	65
Objectif 7 : Assurer un environnement durable	76
Objectif 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	89
Section III : Facteurs susceptibles d'influencer les OMD d'ici 2015 et au-delà et perspectives	97
3.1 La nouvelle stratégie de développement :.....	97
3.2 Perspectives du Gabon sur l'agenda post 2015.....	97
Section IV : Conclusion Générale.....	101
AnnexeS.....	103
Bibliographie.....	109



SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AGASA	Agence Gabonaise pour la Sécurité Alimentaire	PNLS	Programme National de Lutte Contre le Sida
ARCEP	Agence des communications électroniques et des postes	PNLT	Programme National de Lutte contre la Tuberculose
ARV	Anti Retro Viro	PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
CEDAW	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	PRI	Pays à revenu intermédiaire
CEMAC	Commission Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale	PSPA	Projet d'Appui au Secteur des Pêches et de l'Aquaculture
CDMT	Cadre de dépenses à moyen terme	PSGE	Plan Stratégique Gabon Emergent
CNAMGS	Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale	PTME	Prévention de la Transmission du VIH de la Mère à l'Enfant
CNGS	Nationale de Garantie Sociale	PVVIH	Personne Vivant avec le VIH
CNLS	Comité National de Lutte contre le Sida	RGPL	Recensement Général de la Population et du Logement
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale	RMDH	Rapport Mondial sur le Developpement Humain
COSP	Cellule d'Observation de la Santé Publique	SMIG	Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti
CPN	Consultation pré et post natales	SNIS	Système National d'Information Sanitaire
CTA	Centre de Traitement Ambulatoire	SNU	Système des Nations Unies
DAS	Direction des Affaires Sociales	TBS	Tableau de Bord Social
DGE	Direction Générale de l'Economie	SOU	Soins obstétricaux d'urgence
DGPF	Direction Générale de la Promotion de la Femme	UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
DSCR	Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté		
EBC	Enquête Budget Consommation		
EDS	Enquête Démographique et de Santé		
EGEP	Enquête Gabonaise d'Évaluation de la Pauvreté		
ENEC	Enquete Nationale de l'Emploi et du Chomage		
ENI	Ecole Normale des Instituteurs		
ETME	Elimination de la transmission du VIH de la mère à l'enfant		
FMI	Fonds Monétaire Internationale		
IDH	Indice de Développement Humain		
IEC	Information Education et Communication		
IPS	Indice de parité entre sexes		
IST	Infection Sexuellement Transmissible		
LOSDES	Loi portant Orientation de la Stratégie de Développement Economique et Social		
MAE	Ministère des Affaires Etrangères		
MAEP	Mécanisme Africain Evaluation par les Pairs		
MIILDA	Moustiquaire Imprégnée d'insecticide à Longue Durée d'Action		
MSPP	Ministère de la Santé Publique et de la Population		
MST	Maladies Sexuellement Transmissibles		
OMD	Les objectifs du Millénaire pour le Développement		
OMS	Organisation Mondiale de la Santé		
ONE	Office National de l'emploi		
ONEF	Observatoire de l'Emploi et de la Formation		
ONU	Organisation des Nations Unies		
PAP	Plan d'Action Prioritaire		
PADEG	Programme Agricole de développement de l'Elevage		
PASAC	Programme Agricole de Sécurité Alimentaire et de croissance		
PDAR	Programme de Développement Agricole et Rural		
PDDAA	Programme détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine		
PEV	Programme Elargi de Vaccination		
PIB	Produit Intérieur Brut		
PNAS	Plan National d'Action Sanitaire		
PNDS	Plan National de Développement Sanitaire		
PNIASA	Programme National d'investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire		

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Etats d'avancement des indicateurs des OMD au Gabon	16
Tableau 2 : Données démographiques du Gabon.....	19
Tableau 0-1 : Données démographiques du Gabon	19
Tableau 3 : Evolution annuelle des prix à la consommation (% moyenne annuelle).....	21
Tableau 0-2 : Evolution annuelle des prix à la consommation (% moyenne annuelle)	21
Tableau 1.1 : Perception du coût de la vie au Gabon	26
Tableau 0-1 : Perception du coût de la vie au Gabon	26
Tableau 1.2 : Profondeur, incidence et sévérité de la pauvreté au Gabon (%)	27
Tableau 1.3 : Dépenses moyennes annuelles par tête (FCFA) et indice d'inégalité par région	28
Tableau 1.4 : Indicateurs d'emplois relatifs à l'insertion sur le marché du travail suivant le groupe d'âge	31
Tableau 1.5 : Structure des emplois par secteur institutionnel des entreprises.....	32
Tableau 1.6 : Récapitulatif de l'objectif 1	35
Tableau 2.1 : Importance de l'éducation dans le budget et le PIB.....	39
Tableau 2.2 : Récapitulatif de l'OMD 2	41
Tableau 3.1 : Répartition des salariés par catégories socioprofessionnelles tous secteurs en 2008 dans les entreprises privées	46
Tableau 3.2 : Répartition des salariés par catégories socioprofessionnelles dans la fonction publique en 2009	46
Tableau 3.3 : Représentativité des femmes dans les Institutions Gabonaises en 2009.....	47
Tableau 4.1 : Récapitulatif de l'OMD 4	55
Tableau 5.1 : Récapitulatif Objectif 5.....	64
Tableau 6.1 : Récapitulatif objectif 6	75
Tableau 7.1 : Répartition des ménages par éléments de confort de l'habitat : Eau	84
Tableau 7.2 : Récapitulatif objectif 7 OMD 7 : Assurer un environnement durable	88
Tableau 8.1 : Récapitulatif objectif 8	96
Tableau 4 : Produit intérieur brut (PIB) par secteur d'activité	103
Tableau 5 : Principaux indicateurs économiques et financiers.....	104
Tableau 6 : Statistiques des filles scolarisées au Primaire au Gabon par province	105
Tableau 7 : Liste officielle des indicateurs associés aux OMD	106

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1.3.1 : Repartition sectorielle de la valeur ajoutée (%).....	20
Graphique 1.3.2 : Graphique comparé du taux de croissance du PIB réel et du taux de croissance moyenne du PIB par tete depuis 1990	21
Graphique 1.1 : Proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté de 1990 à 2015 (en%)	26
Graphique 1.2 : Evolution du taux d'inflation au Gabon de 2000 à 2011	27
Graphique 1.3 : Répartition du revenu des ménages selon le quintile	28
Graphique 1.4 : Evolution du Taux de croissance du PIB par personnes occupées	30
Graphique 1.5 : Evolution de la proportion d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale de 1990 à 2015 (en%)	33
Graphique 1.6 : Evolution de la proportion d'enfants de moins de 5 ans malnutris de 1990 à 2015 (en%)	33
Graphique 1.7 : Evolution de la proportion dénutrie au Gabon de 1991 à 2015 (en%)	34
Graphique 2.1 : Evolution du taux net de scolarisation dans le primaire depuis 1990 au Gabon ...	37
Graphique 2.2 : Distribution du taux net de scolarisation par sexe et par cycle d'enseignement ...	38
Graphique 2.3 : Evolution du taux de redoublement de l'enseignement primaire au Gabon.....	38
Graphique 2.4 : Evolution du taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans de 1990 à 2012 (en%)	39
Graphique 3.1 : Evolution de l'Indice de parité entre sexes (IPS) dans l'enseignement primaire ...	44
Graphique 3.2 : Evolution de l'Indice de parité entre sexes (IPS) dans l'enseignement secondaire..	44
Graphique 3.3 : Evolution de l'Indice de parité entre sexes (IPS) dans l'enseignement supérieur ...	45
Graphique 3.4 : Proportion des femmes salariées dans le secteur non agricole.....	45
Graphique 3.5 : Pourcentage des salariés non agricoles en 2006	46
Graphique 3.6 : Proportion des sièges occupés par les femmes au parlement national	47
Graphique 4.1 : Evolution du taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans de 1990 à 2015 (p.1000 naissances vivantes)	52
Graphique 4.2 : Causes de mortalité des enfants des moins de 5 ans.....	53
Graphique 4.3 : Comparaison des taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans par pays en fonction du PIB par tête.....	53
Graphique 4.4 : Evolution du taux de mortalité infantile de 1990 à 2015 (p.1000 naissances vivantes)	54
Graphique 4.5 : Proportion d'enfant d'un an vacciné contre la rougeole.....	54
Graphique 5.1 : Evolution du taux de mortalité maternelle de 1990 à 2015 (p.100 000 naissances)	58
Graphique 5.2 : Evolution de la proportion d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié de 1990 à 2012 (en%).....	59
Graphique 5.3 : Proportion d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié de par province en 2012 (en%).....	59
Graphique 5.4 : Utilisation des méthodes modernes de contraception.....	60

Graphique 5.5 : Utilisation des méthodes traditionnelles de contraception	60
Graphique 5.6 : Taux de natalité parmi les adolescentes (pour 1000 femmes)	61
Graphique 5.7 : Taux de couverture des soins prénatals au Gabon	61
Graphique 6.1 : Evolution du taux de prévalence du VIH/Sida des 15 à 24 ans de 1990 à 2015 (en%)	67
Graphique 6.2 : Evolution du taux de prévalence du VIH/Sida des 15 à 49 ans de 1990 à 2015 (en%)	67
Graphique 6.3 : Prévalence du VIH par province (hommes et femmes de 15 à 49 ans)	68
Graphique 6.4 : Prévalence du VIH sexe et par âge en 2012	68
Graphique 6.5 : Evolution du nombre de personnes sous traitement ARV de 2002 à 2012.....	70
Graphique 6.6 : Evolution du taux d'incidence du paludisme chez les enfants de moins de 5 ans de 1990 à 2015 (en%)	71
Graphique 6.7 : Evolution du taux de prévalence de la tuberculose de 1990 à 2011 (p.100000)...	72
Graphique 6.8 : Evolution du taux de mortalité due à la tuberculose de 1990 à 2011 (p.100000)...	72
Graphique 6.9 : Proportion de cas de tuberculose détectés dans le cadre d'un traitement direct à court terme et sous observation au Gabon (%)	73
Graphique 6.10 : Proportion de cas de tuberculose soignés dans le cadre d'un traitement direct à court terme et sous observation au Gabon (%).....	73
Graphique 7.1 : Répartition des forêts Gabonaises par Domaine Forestier.....	78
Graphique 7.2 : Evolution des émissions de CO ₂ au Gabon, total par habitant et pour un dollar du PIB, en parité du pouvoir d'achat.....	79
Graphique 7.3 : Évolution de la consommation de substance appauvrissant la couche d'ozone...	79
Graphique 7.4 : Evolution de la proportion des zones terrestres et marines protégées entre 1990 et 2010.....	82
Graphique 7.5 : Evolution de la proportion de la population utilisant des ressources améliorées d'eau potable entre 1990 et 2012.....	84
Graphique 7.6 : Evolution de la proportion de la population utilisant des infrastructures d'assainissement améliorées entre 1990 et 2011.....	85
Graphique 7.7 : Evolution de l'habitat précaire entre 2005 et 2011.	86
Graphique 7.8 : Evolution de l'adduction en eau potable et en toilettes saines entre 2005 et 2011.	87
Graphique 8.1 : Proportion du total des importations des pays développés (en valeur et à l'exclusion des armes) en provenance du Gabon qui sont admises en franchise de droits	91
Graphique 8.2 : Service de la dette, en pourcentage des exportations de biens et services.....	92
Graphique 8.3 : Disponibilité des médicaments d'urgence dans les structures sanitaires au Gabon :.....	93
Graphique 8.4 : Proportion de lignes fixes en%	93
Graphique 8.5 : Proportion d'abonné au téléphone Mobile en%.....	94
Graphique 8.6 : Proportion d'utilisateurs d'internet (en%)	95

AVANT PROPOS

Le Rapport national 2013 de suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) du Gabon constitue le quatrième du genre, après ceux de 2003, 2006 et 2010. Elaboré à deux ans de la date butoir pour l'atteinte des cibles des OMD fixée pour 2015, il intervient dans un contexte particulier tant sur le plan national qu'au niveau international.

Sur le plan national, le Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE), qui vise à faire entrer le Gabon dans la catégorie des pays émergents à l'horizon 2025, entre progressivement dans sa phase de croisière. Le Gabon est ainsi engagé dans une série de réformes touchant entre autres la gouvernance des affaires, la modernisation de l'appareil judiciaire et de l'Administration, et la mise aux normes de ses instruments juridiques internes en rapport avec ses engagements internationaux. En outre le Gabon a amorcé la transformation structurelle de son appareil productif et vise à la fois l'industrialisation de ses filières de matières premières, le développement de services à fortes valeurs ajoutées et une économie verte, en vue de renforcer la qualité de sa croissance. Enfin, pour la période 2014-2016, le Président de la République, Chef de l'Etat, son excellence Ali BONGO ONDIMBA a décidé de placer la lutte contre la pauvreté et la précarité au cœur de son action pour l'Emergence.

Au niveau international, le contexte est principalement marqué par la mise œuvre des recommandations de la Conférence de Rio+20, au moment où le Monde prend de plus en plus conscience de la vitale nécessité d'assurer la durabilité environnementale. Une intense consultation mondiale a été lancée en 2013 pour déterminer les objectifs prioritaires sur lesquels sera focalisé l'Agenda international du développement après 2015, y compris les Objectifs de Développement Durable.

Comme les trois précédents, le Rapport 2013 examine les progrès accomplis par le Gabon depuis 1990 pour atteindre les niveaux cibles retenus et passe en revue les défis sectoriels pour l'accélération de ces efforts en vue de l'atteinte des OMD en 2015. Mais il se singularise des autres rapports car il prend en compte, pour la première fois, l'ensemble des cibles retenues depuis 2008. De ce fait, plus que par le passé, il constitue, pour les autorités comme pour les partenaires au développement, un ensemble d'évidences sur les défis actuels du développement durable au Gabon.

Sur la période allant 2010 à 2012, le Rapport note que le Gabon a connu une croissance économique cumulée de 6,4%, dont 9,6% pour le secteur hors pétrole. Malgré ce regain de croissance, la question de la pauvreté, qui est essentiellement liée à la faible capacité des secteurs moteurs de croissance à créer des emplois, nécessite une attention soutenue. Conformément à la politique de diversification de l'économie amorcée par la mise en œuvre du PSGE, le Rapport préconise d'améliorer urgemment la qualité de la croissance, pour la rendre plus inclusive et plus diversifiée. Pour cela, il recommande de prendre des mesures pour renforcer l'employabilité des jeunes, promouvoir l'entrepreneuriat et retenir chaque fois que cela est possible, des modes de production à haute intensité de main d'œuvre.

Le rapport révèle des progrès remarquables dans quasiment tous les objectifs, suite à la mise en œuvre par le Gabon de politiques sectorielles ciblées sur les populations les plus vulnérables et par le développement d'un faisceau d'interventions à caractère social.

Ainsi, dans le domaine de l'éducation de base, le Gabon a quasiment atteint, avec un taux de scolarisation de plus de 96% l'objectif de la scolarisation universelle dans le primaire. De plus, on y note une parité de genre quasi parfaite, avec 100 filles pour 100 garçons. Mais le faible taux d'achèvement et le fort taux de redoublement montrent que la qualité de l'enseignement y demeure un défi.

Pour les objectifs liés à la Santé, des bonds remarquables sont observés dans la réduction de la mortalité maternelle et dans la diminution de la mortalité des enfants de moins de 5 ans. De plus, avec le retournement de la tendance à la propagation de la maladie, la cible liée au VIH/Sida est quasiment atteinte. La montée en puissance des politiques de protection sociale pourrait accélérer ces résultats d'ici 2015. Pour cela, des efforts substantiels devront être consentis pour une efficacité accrue des dépenses de santé, notamment en inversant les parts relatives des soins préventifs, qui représentent seulement 20%, et des soins curatifs, qui sont de l'ordre de 80%, dans les dépenses de Santé.

Le rapport indique également des avancées significatives sur la plupart des cibles des quatre domaines clés que sont le genre et l'autonomisation des femmes, la protection de l'environnement et l'appropriation des technologies de l'information et de la communication. Dans ces domaines, les efforts consentis par le passé seront poursuivis pour accélérer les progrès et améliorer les performances du pays.

Malgré ces progrès dans la plupart des cibles, si les tendances actuelles se maintiennent au cours des deux prochaines années, le Gabon ne sera pas en mesure d'atteindre les niveaux cibles requis pour chacun d'eux en 2015. C'est pourquoi, la consultation nationale du Gabon pour l'agenda de développement post-2015 a appelé à un programme qui met la priorité sur l'achèvement de l'agenda actuel et vise les quatre grands résultats que sont : (i) la transformation structurelle de l'économie et la croissance inclusive ; (ii) l'innovation et le transfert de technologie ; (iii) le développement humain ; et (iv) la durabilité environnementale.

Nous remercions toutes les personnes qui ont apporté leur concours à la préparation de ce 4ème Rapport National de Suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) au Gabon.



REMERCIEMENTS

Le quatrième Rapport national de suivi des progrès pour la réalisation des OMD au Gabon a été élaboré sous la supervision générale de Monsieur Luc OYOUBI, Ministre de l'Economie de l'Emploi et du Développement Durable et de Madame Marie Evelyne PETRUS BARRY, Coordonateur Résident du Système des Nations Unies au Gabon et Représentant Résident du PNUD.

Le rapport a été élaboré par une équipe technique conjointement coordonnée par Monsieur Bakary DOSSO, Conseiller Economique du PNUD au Gabon et Monsieur Joseph IBOUILI MAGANGA, Directeur de la Planification Générale au Ministère de l'Economie de l'Emploi et du Développement Durable.

L'équipe comptait au nombre de ses membres Messieurs Euloge KAYO POKAM (Consultant PNUD) ; Gabriel ZOMO YEBE, Agrégé d'Economie et Directeur du Centre de Recherche en Management des Organisations, Do ANGO Simplicio, Expert en Statistiques et Professeur à l'Université Omar Bongo, Emmanuel MOUSSONE et Philémon NSI ELLA.

Le Rapport a bénéficié des commentaires pertinents d'un grand nombre de relecteurs de l'Administration, des Organisations de la Société Civile, de l'Université et des Partenaires au développement du Gabon. Ce sont :

Administration : MBADINGA Hugues, Coordinateur du 6eme programme Coopération Gabon/UNFPA (Ministère de la famille) ; ZOKO ATOUT Yannick, Chargé d'Étude (Ministère de la famille) ; KIMBIRIMA Félicien, Directeur de l'Enseignement Primaire (Ministère de l'Education Nationale) ; BOUKINDA Ange Simplicie, Directeur Général Adjoint Environnement (Ministère de l'Economie, de l'Emploi et du Développement Durable) ; TSINGA Jacob Eric, Directeur Général Adjoint Habitat et logement (Ministère de l'Habitat et de la Promotion des investissements) ; NZIENGUI Yvon, Chargé d'Étude ; MILENDJI KOUMBA , Chef Service (Ministère de l'Economie, de l'Emploi et du Développement Durable) ; OBAME ASSEKO Lié ; MOUSSOUAMI SIBI Georgina ; Dr. OLIVEIRA Emma ; MENSAH ZEKPA, (Conseil Economique et Social) ; KAYOUMBA Esmine ; OBAME NDONG Jean Bosco ; NGUEMA Jean Nestor ; MBONGO MICKOTO Puslas ; OVONO ONDO Nadine ; NDONG EYENE Murielle ; MEKUI ELLA Justine ; NDOMBI Caroline ; KOUMA Yollande ; BAVELENGUE Helene ; POBA MAKAYA Maryse ; Dr. LEKOUTA LENTSIAYI Virginie (CNAMGS)

Université : KODBA MATEN Anne Rolande Etudiante (Université Omar Bongo) ; KOLLO MBANG Alain, Chercheur (Université Omar Bongo)

Société Civile : NZIENGUI NZIENGUI Roland Andy (Réseau des Jeunes Leaders des Nations Unies) ; ESSONO ONDO Protet, Coordonateur de Programmes (ONG Brainforest) ; MALONDAULT Edwige (Réseau des Journalistes Population et Développement) ; RABENKOGO Nicaise, Coordonateur Scientifique (ONG Conscience), ZARE Maimouna (Réseau des jeunes leaders des Nations Unies)

Partenaires techniques : Aboubacar INOUA (OMS) ; Rodrigue NZE-EYO'O, Conseiller en information stratégique (ONUSIDA) ; Renée ENOMBO, Spécialiste Survie et Développement de l'Enfant (UNICEF) ; Speciose HAKIZIMANA, Représentant Résident Adjoint (UNICEF) ; Huguette BILOHO ESSONO (FAO) ; Rick TSOUCK IBOUNDE, Economiste Résident (Banque Mondiale) ; Patricia KEBA, Chargée de Programme (UNFPA).

NOTE SUR LES DONNÉES

La présente édition du Rapport national de suivi des OMD au Gabon repose pour l'essentiel sur les données les plus récentes issues des opérations d'enquêtes statistiques entreprises par la Direction Générale de la Statistique. Ces enquêtes ont été complétées par des données de sources administratives officielles et par des données collectées par les auteurs.

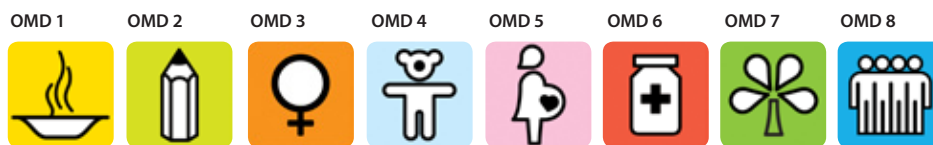
Le Gabon s'est engagé depuis ces dernières années à une actualisation de sa base statistique. Ainsi il a validé sa deuxième enquête de démographie et de santé de 2012 qui a constitué la source principale pour les indicateurs relatifs aux OMD liés à la santé (OMD 4, 5 et 6). L'EDS 2012 a également fourni quelques indicateurs relatifs aux OMD 1 et 2.

La source principale des données de l'OMD 1 demeure cependant l'enquête d'évaluation de la pauvreté réalisée en 2005 qui reste le référent principal du taux de pauvreté. Le Rapport a utilisé également des données provisoires de l'Enquête Nationale de l'Emploi et du Chômage réalisée en 2010. Des efforts restent donc à faire pour actualiser l'évaluation de la pauvreté et une seconde enquête d'évaluation de la pauvreté au Gabon permettrait de donner des bases informationnelles indispensables pour le suivi, la mise en oeuvre et l'évaluation du nouveau plan stratégique Gabon émergent.

Les données relatives aux indicateurs de l'OMD 2 sont essentiellement de sources administratives. Ces données ont été complétées par des indicateurs proxy tels que ceux fournis par l'EDS 2 et des collectes effectuées par les auteurs. Il est important à ce niveau de renforcer les mécanismes de collecte des statistiques de l'éducation. Le dernier rapport mondial de l'UNESCO ne contient aucune donnée sur le Gabon.

Les données économiques et celles relatives aux OMD 3, 7 et 8 sont issues des rapports nationaux et de la collecte effectuées par les auteurs.

Il ressort de façon générale que le Gabon a entrepris des actions pour réduire son déficit en information pour le développement. En 2012, soit après plus d'une dizaine d'années, le pays a réalisé sa deuxième enquête de démographie et de santé (la première a été réalisée en 2000). Le Gabon s'est engagé à réaliser pour 2013 le recensement général de la population et de l'habitat. Le gouvernement a également établi par décret, une direction centrale de la statistique au sein de chaque département ministériel. Ces initiatives indiquent que le gouvernement s'est engagé plus que jamais dans la mise en oeuvre de sa Stratégie Nationale de Développement de la Statistique pour garantir une utilisation des ressources publiques au profit de la population.



VUE D'ENSEMBLE

Le Gabon a adopté en Septembre 2000, la déclaration du Millénaire comme une vision globale du développement visant notamment à réduire l'extrême pauvreté, à promouvoir l'éducation, à améliorer la santé maternelle, à supprimer les disparités de genre, à combattre la mortalité infantile, le VIH/Sida et les autres maladies, à protéger l'environnement contre les multiples agressions dont il est quotidiennement victime, et à promouvoir un véritable partenariat entre les Nations à l'horizon 2015. Depuis les années 2000, les autorités gabonaises ont ainsi décidé de faire de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), un pan fondamental de la stratégie de développement du pays.

Le Gabon a donc multiplié les initiatives dont l'élaboration de documents de stratégie de développement et de suivi des progrès pour l'atteinte des Objectifs nationaux de développement y compris les OMD. On peut noter : i) Le Document de stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (DSCR) ; ii) le Cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) et le Plan d'actions prioritaires (PAP) du DSCR ; iii) le plan Décennal de réalisation des OMDs ; et iv) trois (3) Rapports nationaux de suivi des OMDs.

Et à moins de trois ans de la date butoir des OMDs, le Gabon s'est doté d'une stratégie nationale de développement dit Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE) et ambitionne d'atteindre une croissance inclusive forte, durable, et diversifiée pour être un pays émergent à l'horizon 2025.

Ce Plan Stratégique qui se décline en plusieurs plans sectoriels suscite beaucoup d'attentes et préconise la mise en place de programmes et de réformes structurelles afin de créer les conditions d'une nation émergente (gouvernance, capital humain, infrastructures), de libérer le potentiel de création de richesse (Gabon vert, Gabon des services et Gabon industriel), et de mettre en oeuvre une véritable politique de redistribution des fruits de la croissance. Le PSGE donne les grandes orientations dans la poursuite de la lutte contre les inégalités, l'exclusion et la pauvreté et sonne ainsi la mobilisation du Gabon en faveur des OMD en vue de réconcilier les indicateurs sociaux du pays avec son statut de pays à revenu intermédiaire.

Ce quatrième rapport national de suivi des OMD s'inscrit donc dans le cadre du bilan avant terme des OMD et se veut une proposition d'évidences pour orienter les efforts du gouvernement vers l'accélération des OMD. Le Rapport donne la mesure des écarts entre les tendances actuelles des indicateurs majeurs et les tendances souhaitables pour arriver à atteindre l'objectif en 2015. Il propose la trajectoire à suivre ou l'effort à fournir compte tenu du niveau actuel de réalisation de chaque objectif.

Le Rapport fait également ressortir à la suite de la consultation nationale sur l'agenda mondial pour le développement post 2015, les priorités du Gabon pour l'après OMD.

Il ressort globalement de ce quatrième rapport que le pays a entrepris des réformes qualitatives vers l'atteinte des OMD. Les tendances sont à l'amélioration mais restent encore insuffisantes pour atteindre la plupart des cibles. C'est le cas de l'OMD 1 où la croissance des quatre dernières années ne parvient pas encore à réduire significativement le chômage et donc la pauvreté. Pour les OMD relatifs à la santé des enfants et de la mère (OMD 4 et OMD 5) les tendances restent positives mais insuffisantes. Pour l'OMD 6, le Gabon a stoppé la progression du VIH/Sida dont la prévalence est passée d'un pic de 8,1% en 2000 à 5,2% en 2009 et 4,1% en 2012. Pour l'OMD 7, le Gabon reste une référence par rapport à la proportion des zones terrestres et marines protégées. Le pays a néanmoins des efforts à faire quant à l'accès des ménages à un meilleur système d'assainissement (37,8%). Pour l'OMD 8, le Gabon a un niveau d'endettement soutenable et a entrepris ces dernières années des réformes pour une meilleure offre et un accès amélioré aux technologies de l'information et de la communication.

OMD 1 : Le Gabon a connu une croissance économique de plus de 6% ces dernières années qui ne parvient pas encore à réduire significativement le chômage

Le Gabon a connu une croissance économique de l'ordre de 6% depuis 2010, une croissance tirée par le secteur hors pétrole qui ressort en moyenne à 9,6% entre 2010 et 2012. Malgré cette performance, le taux de chômage reste encore élevé à 20,4% dont 35,7% pour les jeunes (Enquête Nationale sur l'Emploi 2010 ; ENEC). Ce qui laisse présager que la proportion des gabonais vivants en dessous du seuil de pauvreté national ne se soit pas significativement améliorée depuis 2005 où elle était estimée 32,6% (Enquête Gabonaise d'Évaluation de la Pauvreté de 2005 ; EGEP). En effet, 66% des chômeurs sont des primo-demandeurs et la durée moyenne du chômage est très élevée, 76,2 mois, soit environ 6 ans. Le Gabon a pris des mesures de lutte contre la pauvreté des ménages les plus économiquement faibles par la création de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale (CNAMGS) dont les principales prestations sont, d'une part la couverture maladie universelle, et d'autre part, les transferts monétaires trimestriels en direction des Familles les plus fragiles. Le pays a également pris des mesures de lutte pour assurer l'accès à l'eau et à l'énergie des ménages économiquement faibles par la mise en place d'un dispositif d'accès aux compteurs sociaux qui permet de prendre en charge leur consommation d'eau et d'électricité.

La reprise économique amorcée depuis 2010 et la volonté affichée par l'État pour s'attaquer l'iniquité sont autant d'éléments qui laissent penser que si le climat des affaires s'améliore le Gabon pourrait réduire significativement son écart par rapport à l'objectif de réduction de la pauvreté à l'horizon 2015.

OMD 2 : Le taux de scolarisation au primaire avec 96,4% avec 2012 se rapproche de la cible des OMD mais encore près de deux élèves sur trois n'arrivent pas à achever le cycle primaire

Le Gabon a l'un des taux de scolarisation au primaire les plus élevés d'Afrique avec 96,4% en 2012. Cette performance est confortée par la loi N°21/2011 portant Orientation Générale de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche qui stipule, en son article 2, que l'Éducation et la Formation sont obligatoires au Gabon et que leur accès est assuré à tout jeune, gabonais ou étranger résident au Gabon, âgé de 3 à 16 ans.

Le système éducatif dans son ensemble n'a pas de problème genre avec une proportion de filles relativement identique à celle des hommes dans le primaire et le secondaire.

Le système éducatif continue de faire face à une faiblesse de son rendement interne avec un taux de redoublement élevé et un taux d'achèvement du primaire de seulement 37,2%. La cinquième année reste un goulet d'étranglement du fait notamment de l'insuffisance des structures d'accueil dans le secondaire où le ratio élèves/classe est compris entre 40 et 65.

OMD 3 : La parité fille-garçon au niveau de l'éducation primaire et secondaire est un acquis pour le Gabon mais des efforts restent à faire au niveau de l'emploi des femmes

L'égalité en droit entre les hommes et les femmes est reconnue par la constitution. Ce principe est repris dans plusieurs textes juridiques tels que le code du travail et le statut général des fonctionnaires. Le Gabon a également souscrit aux orientations définies par les Nations Unies à travers la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW, ratifié en 1983), le programme d'action de Beijing pour la promotion de la femme adopté en 1995, les OMD, ainsi que la Déclaration des Chefs d'Etat de l'Union Africaine sur l'égalité en 2004. Le problème d'inégalité due à l'iniquité de l'accès à la scolarité entre les garçons et les filles n'est pas connu dans le système éducatif gabonais. L'indice de parité est quasiment de 100% au primaire et se situe à environ 110% au secondaire en faveur des filles

De nombreux défis demeurent cependant avec notamment une situation des femmes plus pauvres et plus exposés au chômage que les hommes. Ainsi le pays devrait continuer ses efforts ce qui concerne l'accès des femmes à la santé, à l'instruction ainsi qu'aux postes de responsabilité dans l'administration publique et les autres instances de décision. Environ 34,5% des femmes travaillent en 2012 dans le secteur non agricole contre 29,8% en 1993. En 2009, les femmes représentaient 36% de l'effectif de l'administration gabonaise.

La proportion des sièges occupés par les femmes à l'Assemblée nationale montre une évolution de 5,83% en 1990-1996 à 14,17% en 2012. Au Sénat, la tendance est à la hausse entre 2000 et 2010, passant de 11,8% de la première législature (1997-2002) à 16,51% à la législature actuelle (depuis 2009)

OMD 4 : La situation de la mortalité des enfants de moins de 5 ans est en nette amélioration

Les chiffres les plus récents (EDS 2012) indiquent une baisse de 31% de la mortalité des enfants de moins de 5 ans qui est passée de 94,4 à 65 décès pour 1000 naissances vivantes entre 1990 et 2012. Malgré ces efforts, si cette tendance devait se maintenir, le Gabon ne serait pas en mesure d'atteindre la cible de réduction de la mortalité des enfants de moins de 5 ans qui est de 31,3 décès pour 1000 naissances vivantes en 2015.

La mortalité des enfants de moins de cinq ans demeure une préoccupation majeure au Gabon où encore 26 enfants sur 1000 meurent durant les 28 premiers jours de la naissance et 43 enfants sur 1000 meurent avant d'avoir atteint 1 an. Les enfants meurent de maladies évitables telles que le paludisme, les maladies diarrhéiques, les infections respiratoires aiguës, les parasitoses (amibiase, helminthiases) et la rougeole. Le Gabon devrait faire davantage d'efforts en mettant en oeuvre son Plan National de Développement Sanitaire (2011-2015) pour réduire le poids des maladies qui demeurent à 90% les principales causes de mortalité des enfants.

OMD 5 : Le Gabon a fait un progrès remarquable dans la réduction de la mortalité maternelle

La mortalité maternelle a connu une baisse drastique de 39% entre 1990 et 2012 pour se situer à 164,4 décès pour 100000 naissances vivantes. Cette amélioration de la santé maternelle dénote que les efforts fournis dans l'amélioration de l'offre sanitaire au Gabon portent ses fruits. Depuis 2008, les femmes enceintes ont un plus grand accès à la consultation médicale et à l'assistance lors de l'accouchement résultat de la prise en charge à 100% pendant la grossesse, lorsqu'une femme est assurée à la CNAMGS.

Le taux d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié a connu une nette amélioration et est passé de 62% en 1990 à 90% en 2012, soit une amélioration globale de l'ordre de 43,6%. Néanmoins, le pays devrait améliorer son taux d'encadrement par les Sages-femmes de la population des femmes en âge de procréer qui est de 4 Sages-femmes pour 10 000 femmes, contre un ratio normal de l'OMS est de 15 Sages-femmes pour 10 000 femmes en âge de procréer. L'accroissement des effectifs des sages femmes est donc impérieux.

Le Gabon devrait redoubler davantage d'efforts au delà des tendances actuelles pour atteindre la cibles des OMD qui est d'environ 67,5 décès pour 100000 naissances vivantes en 2015.

OMD 6 : Le Gabon a stoppé la progression du VIH/Sida et a inversé les tendances de la maladie

La propagation du VIH a été stoppée au Gabon et il existe maintenant une inversion de la tendance de l'épidémie au vu des résultats de l'Enquête de Démographie et de Santé de 2012. Après un pic de 6230 nouvelles infections en 2000, le pays connaît une chute globale des nouvelles infections supérieure à 50% (1015 nouvelles infections en 2012). Malgré ces résultats encourageants, le Gabon continue de faire face à une épidémie de type généralisée. En effet, la prévalence parmi les personnes âgées de 15 à 24 ans est estimée à 1,5% en 2012 contre 2,3% en 2007. Pour les personnes âgées de 15 à 49 ans, ce taux est passé de 8,1% en 2000 à 4,1% en 2012.

Le Paludisme reste la première cause de morbidité tous âges confondus. Il représente la principale cause de mortalité des enfants de moins de 5 ans. Des études avancent un taux de morbidité qui varie entre 31% et 71% au Gabon.

Le taux de prévalence de la tuberculose ne cesse d'augmenter et a atteint selon les dernières estimations 505 pour 100000 habitants. Cette tendance sonne l'alarme pour un renforcement de la lutte contre la maladie.

OMD 7 : Le Gabon est un modèle d'engagement dans le développement durable avec près de 20% de zones terrestres et marines protégées

Le Gabon reste une référence par rapport à la proportion des zones terrestres et marines protégées (20%). Fort de son capital forestier (23 millions d'hectares, soit 85% de la superficie du pays), floristique (8000 espèces végétales) et faunique (200 espèces de mammifères et 680 espèces aviaires), le pays a fait de la durabilité environnementale un pilier majeur de sa stratégie nationale de développement.

Le pays a néanmoins des efforts à faire quant à l'accès des ménages à un meilleur système d'assainissement. L'ampleur de l'accroissement de l'habitat précaire est l'un des indicateurs de l'accroissement de la pauvreté au Gabon. En 2005, l'habitat précaire concernait 8% des habitations, en 2011, il concerne 11,6% des logements. Le pourcentage de ménages ayant accès à un meilleur système d'assainissement en ordures ménagères restent relativement faibles (37,2%) en diminution d'ailleurs par rapport à 2005 (45,4%). La proportion des gabonais ayant accès à l'eau potable n'a pas changé depuis 2006, (87,2%), contre 79% en 2000.

OMD 8 : Vers une réduction de la fracture numérique

Le Gabon a fait des efforts importants, comme le montre son classement (8ième position en Afrique) en matière d'Indice de développement des technologies de l'information et de la communication. Ce classement est dû au développement exceptionnel de la téléphonie mobile. Mais il subsiste une fracture numérique importante dans le monde rural. L'internet n'est développé que dans les deux grandes villes Libreville et Port-Gentil.

Pour améliorer l'accès aux TIC, le pays a massivement investi dans les infrastructures numériques notamment la fibre optique afin d'augmenter ses débits de transmissions et de disposer de liaisons de transmission stables avec le reste du monde. Sur le plan juridique, le Gabon entend se doter de textes modernes, cohérents, simples et adaptés au contexte international afin de développer le secteur de l'économie numérique.

En matière de commerce extérieur, le Gabon bénéficie d'un accès préférentiel aux marchés des pays développés qui permet aux exportateurs de payer des droits de douane plus faibles ou d'exporter sur un marché en franchise de droits de douane et hors contingent. Le commerce intra-africain reste encore marginal avec les exportations vers les pays africains estimées à moins de 5% sur la période 2006-2010. Près de 10% des importations proviennent des pays africains, avec notamment l'Afrique du Sud, le Cameroun et le Maroc.

Le pays s'est engagé dans une gestion rigoureuse de sa dette qui est estimée à 14,8% du PIB à fin 2011. Ce ratio devrait atteindre 17,7% du PIB en 2015 pour soutenir les investissements publics du Plan stratégique Gabon Emergent. Le service de la dette représente 12,6% des exportations en 2011. Tous les arriérés intérieurs ont été consolidés et remboursés en 2010-2011 dans le cadre de l'accord du club de Libreville 6.

Agenda mondial pour le développement post 2015 :

La consultation nationale du Gabon sur l'agenda post 2015 a mobilisé environ 400 participants à travers des ateliers et près de 1000 à travers l'enquête des Nations Unies sur «le monde que nous voulons».

Les participants, qu'ils soient du Gouvernement, du Parlement, du Conseil Economique et Social ou du monde universitaire, les jeunes, les femmes, les acteurs du développement local ou encore les représentants de la société civile et des syndicats, ont souligné le mérite des objectifs du millénaire comme accélérateur d'une mobilisation indéniable de la communauté internationale. Ils ont appelé à une plus grande implication et à la mobilisation de tous les acteurs pour la poursuite des réformes pour l'atteinte des OMD.

Les participants ont également salué l'initiative des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine qui a consisté à élaborer une position africaine commune sur le Programme de développement de l'après 2015. Dans cette perspective, les grandes tendances de la consultation gabonaise dégagent les quatre résultats suivants :

1. La transformation structurelle de l'économie et la croissance inclusive ;
2. L'innovation et le transfert de technologie ;
3. Le développement humain ; et
4. Le développement durable

Ces résultats de ma consultation gabonaise sont en cohérence avec les premières esquisses de la position africaine sur les perspectives de l'Agenda post 2015 et coïncident du point de vue national, avec le Plan Stratégique Gabon Emergent qui ambitionne de hisser le Gabon parmi les pays émergents à l'horizon 2025.

La consultation gabonaise a mis en exergue les onze (11) priorités suivantes :

1. Un meilleur système de santé ;
2. Une bonne éducation ;
3. Un gouvernement réactif et honnête ;
4. De meilleures offres d'emploi ;
5. De meilleures routes et de meilleurs transports en communs ;
6. Un accès au téléphone et à l'internet ;
7. La protection contre le crime et la violence ;
8. Une alimentation nourrissante à un prix abordable ;
9. L'égalité entre les hommes et les femmes ;
10. L'accès à un environnement sain, à l'énergie, à l'eau potable et à l'assainissement ; et
11. Les libertés politiques.

Tableau 1 : Etats d'avancement des indicateurs des OMD au Gabon

Les objectifs et Cibles	Indicateurs	Base 1990	Sources et années	Cible 2015	Etat actuel	Sources et années	Etat du progrès
OMD1 : Eliminer l'extrême pauvreté et la faim							
Cible 1A : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour	1.1 Pourcentage de la population vivant en dessous du seuil national de pauvreté	27%		13,5%	32,7%	EGEP 2005	Improbable
Cible 1B : Assurer le plein-emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif	1.5 Ratio emploi/population					ENEC 2010	
	1.5' Taux de chômage des jeunes				35,7%		
Cible 1C : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim	1.8 Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans	10%	1993	5%	6%	EDS 2012	Probable
OMD 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous							
Cible 2A : D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires	2.1 Taux net de scolarisation dans le primaire	88,4%	RGPH 1993	100%	96,4%	EDS 2012	Probable
	2.2 Proportion d'écoliers ayant commencé la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire	61,5%	Base de données ONU 1992	100%	37,2%	Données administratives	Improbable
	2.3 Taux d'alphabétisation des 15-24 ans, femmes et hommes	91,66%	RGPH 1993	100%	88,4%	EDS 2012	Probable
OMD 3 Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes							
Cible 3A : Eliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard	3.1 Indice de parité entre sexes (IPS) dans l'enseignement primaire	99,2%		100%	100%	EDS 2012	Atteint
	3.2 Proportion de femmes salariées dans le secteur non agricole	29,8%	RGPH 1993	50%	34,5%	Base de données ONU	Probable
	3.3 Proportion des sièges occupés au Parlement		Données administratives 1990		15,35%	Données administratives 2012	
OMD 4 Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans							
Cible 4A : Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	4.1 Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1000 naissances vivantes)	94,4	Estimation base EDS I	31,3	65	EDS 2012	Improbable
	4.2 Taux de mortalité infantile	65	Estimation base EDS I	21,7	43	EDS 2012	Improbable
	4.3 Pourcentage d'enfants vaccinés contre la rougeole	13,02%	Rapport OMD 2006	100%	74,3%	EDS 2012	Probable
OMD5 : Améliorer la santé maternelle							
Cible 5A : Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle	5.1 Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)	270)	Nations Unies	67,5	164,4	EDS 2012	Improbable
	5.2 Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	62)	Nations Unies 1990	100	90%	EDS 2012	
Cible 5B : Rendre l'accès à la médecine procréative universel d'ici à 2015	5.3 Taux de prévalence contraceptive				33,6%	EDS 2012	
	5.4 Taux de natalité parmi les adolescentes (pour 1000 femmes)	162	Nations Unies 1990		114%	EDS 2012	
	5.5 Couverture des soins prénatals au moins une visite	96%	EDS 2000		94,7%	EDS 2012	
	Couverture des soins prénatals au moins une visite au moins quatre visites	63%	EDS 2000		77,6%	EDS 2012	
	5.6 Besoins non satisfaits en matière de planification familiale				27%	EDS 2012	
OMD6 : Combattre le VIH/SIDA, le palu. et autres maladies							

Les objectifs et Cibles	Indicateurs	Base 1990	Sources et années	Cible 2015	Etat actuel	Sources et années	Etat du progrès
Cible 6A : D'ici à 2015, avoir enrayé la propagation du VIH/sida et commencé à inverser la tendance actuelle	6.1 Taux de prévalence du VIH/Sida dans la population âgée de 15 à 24 ans	2,3			1,5%	EDS 2012	Probable
	6.1 Taux de prévalence du VIH/Sida dans la population âgée de 15 à 49 ans	1,2			4,1%	EDS 2012	
	6.2 Utilisation d'un préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque				69,2%	EDS 2012	
	6.3 Proportion de la population âgée de 15 à 24 ans ayant des connaissances exactes et complètes au sujet du VIH/sida				44,3% (F) 23,5% (H)	EDS 2012	
Cible 6C : D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies et commencé à inverser la tendance actuelle	6.7 Proportion d'enfants de moins de 5 ans dormant sous des moustiquaires imprégnées d'insecticide				38,8%(2012)	EDS 2012	
	6.8 Proportion d'enfants de moins de 5 ans atteints de fièvre traités aux moyens de médicaments antipaludéens appropriés				25,9%	EDS 2012	

OMD 7 : Assurer un environnement durable

Cible 7A : Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales	7.1 Proportion des zones forestières	-		85%	85%(2010)		Atteint
Cible 7C : Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas d'accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base	7.8 Proportion de la population utilisant une source d'eau potable améliorée				89% (2012)	EDS 2012	
	7.9 Proportion de la population utilisant des infrastructures d'assainissement améliorées	57,9%		75%	35,8%(2012)	EDS 2012	Improbable
Cible 7D : Améliorer sensiblement, d'ici à 2020, les conditions de vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis	7.10 Proportion de citoyens vivant dans des taudis						

OMD 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

Cible 8A : Promouvoir l'advenue d'un système commercial et financier ouvert, réglé, prévisible et non discriminatoire	8.6 : Proportion du total des importations des pays développés (en valeur et à l'exclusion des armes) en provenance du Gabon qui sont admises en franchise de droits	91,20	ONU 1996		97,30	ONU 2011	
Cible 8D : Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures d'ordre national et international propres à rendre l'endettement viable à long terme	8.12 Service de la dette, en pourcentage des exportations de biens et services	4,8%	ONU		12,58	Données administratives 2010	
Cible 8.E : En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement	Indicateur 8.13 : Proportion de la population pouvant se procurer les médicaments essentiels à un coût abordable et dans des conditions pouvant être maintenues durablement						
Cible 8F : En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous	8.14 Nombre de lignes fixes, pour 100 habitants	2,23			1,40	Rapport 2012 ARCEP	
	8.15 Abonnés à un service de téléphonie mobile, pour 100 habitants	0,03	ONU		133	Rapport 2012 ARCEP	
	8.16 Nombre d'utilisateurs d'Internet, pour 100 habitants	0,0012	ONU		11,9	Rapport 2012 ARCEP	

EDS : Enquête de Démographie et de Santé 2012 ; ENEC : Enquête Nationale de l'Emploi et du Chômage 2010 ; EGEP : Enquête Gabonaise d'Evaluation de la Pauvreté 2005

Section 1

CONTEXTE DE LA MISE EN OEUVRE DES OMD

Le Gabon est situé en Afrique Centrale et s'étend sur une superficie de 267.667 km², avec une population estimée à 1,56 million d'habitants en 2012, soit une densité de 5,8 habitants/km². La population est jeune avec plus de 60% ayant moins de 25 ans et urbaine avec plus de 84% vivant dans les quatre grandes villes que sont Libreville, Port Gentil, Franceville et Oyem.

Le pays regorge de nombreuses ressources naturelles (pétrole, manganèse, or, diamant, niobium, fer, forêt, bois,...), dont l'exploitation fait de lui, l'un des pays les plus riches d'Afrique avec un produit intérieur brut (PIB) par habitant estimé à 15091 dollars par habitant en 2011. Ce ratio fait du Gabon un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure.

Le pétrole a toujours constitué la ressource dominante de l'économie Gabonaise et a représenté en moyenne de 2000 à 2007, 77% des recettes d'exportation, 60% des recettes budgétaires et 46% du PIB. Avec une production journalière moyenne de l'ordre de 220000 barils/jour, le Gabon est le quatrième producteur de pétrole en Afrique sub-saharienne après l'Angola, le Nigeria et la Guinée Equatoriale.

Ces nombreuses richesses contrastent avec les indicateurs sociaux du pays qui à tous égards sont comparables à ceux des autres pays africains à revenus bien plus faibles. Ainsi, le Gabon occupe le 106^{ème} rang sur 186 pays classés selon l'Indice de Développement Humain (IDH) dans la catégorie des pays à développement humain moyen (RMDH, PNUD 2013). Cette position du Gabon sur l'échelle du Développement humain fait ainsi refléter un écart négatif de 40 places entre son classement selon son PIB (66^{ème} sur 186 pays) et celui selon son IDH.

Cette situation confirme le niveau relativement élevé de l'incidence de la pauvreté au Gabon avec un tiers (soit, 33%) de la population Gabonaise vivant en dessous du seuil national de pauvreté selon la dernière enquête d'évaluation de la pauvreté (EGEP, 2005). Cette pauvreté a été exacerbée, entre autres facteurs, par :

- un taux de croissance économique moyen faible de 1,5% de 1990 à 2009 et un taux de croissance du PIB réel par tête négatif de -1% sur la même période ;
- des inégalités dans la répartition des revenus avec un indice de Gini égal à 0,43 ;
- l'insuffisance de l'offre d'infrastructures sociales et structurantes ;
- la faible diversification des bases productives de l'économie nationale ;

Ce paradoxe entre l'importance des ressources disponibles et la faiblesse de l'état du développement humain a conduit les nouvelles autorités du pays à élaborer et mettre en oeuvre un nouveau plan de développement dit Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE), pour impulser une dynamique d'amélioration du bien-être des populations et faire du Gabon un pays émergent à l'horizon 2025.

Les tendances récentes indiquent que l'économie Gabonaise s'est installée depuis ces trois dernières années sur une nouvelle pente avec un niveau de croissance élevée de l'ordre de 6%. Afin que cette croissance retrouvée bénéficie davantage aux populations vulnérables, un effort particulier à la fois sur l'allocation budgétaire en faveur des secteurs sociaux et une amélioration de la qualité de la dépense publique est nécessaire.

1.1 Contexte géographique

Limité au nord par le Cameroun, au Nord-Ouest par la Guinée-Equatoriale, au Sud et au Sud-Est par le Congo, et à l'Ouest par l'Océan Atlantique, le Gabon avec 267.667 km² est situé en plein coeur de l'Afrique centrale, de part et d'autre de l'Equateur. Son climat, de type équatorial, chaud et humide, se caractérise par deux saisons de pluies (mi-septembre – mi-décembre et mi-février – mi-mai) et deux saisons sèches (mi-mai – mi-septembre et mi-décembre – mi-février). La pluviométrie y est très élevée (entre 1600 et 3000 mm d'eau par an, selon les régions).

Le relief comprend principalement une plaine côtière de 800 Kms à l'Ouest du pays et deux grands massifs anciens, les monts de Cristal au nord-ouest et le massif du Chaillu au centre –sud, dont le point culminant est le mont Iboundji avec 1575m. Le réseau hydrographique est composé principalement du fleuve Ogooué (1200 Kms) et ses principaux affluents dont l'Ivindo, l'Offoué, la Ngounié, la Lolo etc, de lacs (Azingo, Onangué) dans la province du Moyen Ogooué, et de lagunes (Fernand Vaz, Iguelaetc).

Au nord du Gabon, deux autres fleuves le Ntem et le Woleu drainent un deuxième réseau hydrographique avec leurs affluents dont la Nyé, Bolo, le Sô.

La plus grande partie du pays (85% de la superficie totale) est couverte de forêt. Au sud apparaît une zone de savane entrecoupée de petites forêts.

Le Gabon est riche de ses terres et de ces eaux qui font de lui un pays à fort potentiel agricole. Ce contexte géographique situe l'importance de l'environnement dans la mise en oeuvre des OMD.

1.2 Contexte démographique

Le Gabon reste un pays faiblement peuplé. En 2012, sa population s'élevait selon les données officielles à 1 560 000 habitants¹, soit une densité moyenne de 5,8 hab/km² répartie en 49,3% d'hommes et 50,7% de femmes. Cette population se concentre essentiellement dans les zones urbaines (84% en 2005), principalement à Libreville, la capitale (655.200 habitants, soit 42% de la population du pays), à Port-Gentil, Oyem et Franceville.

L'évolution de la population et sa répartition spatiale entre 1960 et 2005 et entre 2005 et 2012, révèle un exode rural massif² et un afflux important d'immigrés, fuyant des zones de guerre en Afrique ou à la recherche de stabilité et d'opportunités économiques, notamment la recherche d'un emploi (52,1%), le regroupement familial (21,8%), le mariage (18,1%).

En 2005, on estimait officiellement à près de 200.000 personnes le nombre d'immigrés vivant au Gabon, soit près de 15% de la population totale. Cette population étrangère vit en majorité à Libreville (92%) et est composée principalement de ressortissants de pays limitrophes, d'Afrique de l'ouest, d'Europe et d'Asie.

La structure par groupes d'âges montre que 36% de la population est âgée de moins de 15 ans. La population jeune de moins de 20 ans représente 47,2% dont 13,4% pour les moins de 5 ans ; 22,3% de la population scolarisable dans le primaire (5-14 ans) et 11,5% des jeunes adolescents (15-19 ans).

Tableau 2 : Données démographiques du Gabon

Tableau 0-1 : Données démographiques du Gabon

Total			Croissance annuelle moyenne		Urbaine		Âge médian		Ratio de dépendance	
(millions)			(%)		(en% du total)		(en années)		(pour 100 personnes âgées de 15 à 64 ans)	
1990	2010	2030	1990-1995	2010-2015	1990	2010	1990	2010	1990	2010
0,9	1,5	2,0	3,2	1,8	69,1	86,0	19,6	21,6	88,5	66,4

Source : RMDH, PNUD

Une représentation de la pyramide des âges permet de montrer l'importance de la population jeune (moins de 20 ans). Par ailleurs, on note un rétrécissement de la base de la pyramide qui serait dû à la tendance baissière de l'incidence synthétique de fécondité (5,2 au RGPH 1993 ; 4,4 à l'EDS 2001 et 3,9 au RGPH 2003).

L'inégale répartition spatiale de la population dans le pays pose de véritables problèmes d'aménagement du territoire et de développement. Plusieurs secteurs (agriculture, élevage, etc) manquent de main-d'oeuvre. C'est ce qui explique la forte immigration; les services de base fiables (santé, éducation) sont concentrés dans certaines villes seulement (Libreville, Port-Gentil, Franceville). L'exode rural a engendré le développement de la pauvreté urbaine avec son corollaire, la montée de quartiers sous intégrés.

¹ Source : Projection à partir du Rapport sur la Population mondiale, Révision 2010 des Nations Unies

² En 1960, 70% de la population vivait en zone rurale.

1.3 Contexte économique

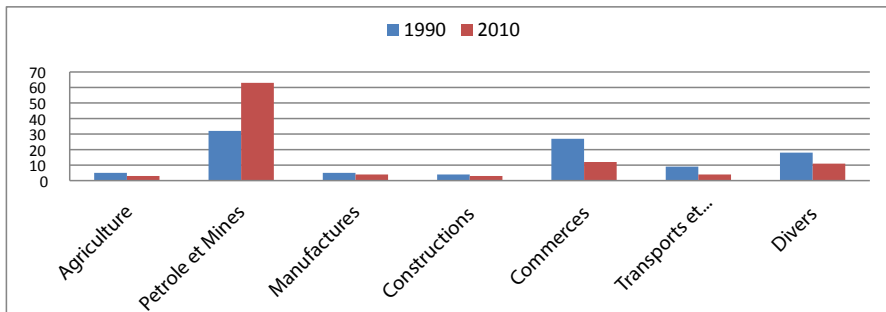
Avec un revenu par habitant de l'ordre de 15091 dollars E.U, le Gabon est l'un des rares pays d'Afrique Subsaharienne classés dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire (PRI) de la tranche supérieure. Le pétrole, le manganèse et le bois ont, en effet, permis à ce pays de près de 1,6 million d'habitants d'engranger des revenus substantiels comparativement aux autres pays de l'Afrique subsaharienne qui lui ont permis d'atteindre un certain niveau de développement. Toutefois, les nombreuses enquêtes menées depuis quelques années révèlent que les indicateurs sociaux y sont comparables à ceux des pays à faible revenu situant ainsi l'importance de l'effort à fournir pour atteindre les objectifs du millénaire. Afin de mieux mesurer cet effort, il est utile de rappeler les caractéristiques de l'économie gabonaise d'une part et d'apprécier les performances actuelles de cette économie depuis et avant la mise en oeuvre de la nouvelle stratégie de développement dite « Gabon émergent » d'autre part.

1.3.1 Caractéristiques de l'économie gabonaise

Faiblement diversifiée, l'économie gabonaise est une économie de rente reposant essentiellement sur le pétrole, le manganèse et le bois. Le pétrole constitue le secteur leader de cette économie compte tenu de son poids dans le PIB. Ce secteur a fourni de 1990 à 2010, en moyenne, 45% du PIB et 60% des recettes d'exportation du Gabon. Toutefois, il n'est que très faiblement relié aux autres secteurs d'activité.

Au vue de la forte concentration à la fois de sa production et de ses exportations sur quelques produits primaires, l'économie gabonaise reste fragile aux chocs extérieurs. Cette dépendance à la conjoncture internationale constitue une contrainte forte qui doit être prise en compte dans l'exécution du plan stratégique « Gabon émergent ».

Graphique 1.3.1 : Repartition sectorielle de la valeur ajoutée (%)



Source : Division Statistique des Nations Unies, base de données des comptes nationaux

Dans le contexte d'une économie faiblement diversifiée, l'Etat joue un rôle fondamental. C'est lui qui redistribue les revenus pétroliers aux ménages d'une part, et aux autres entreprises sous forme de marchés publics, d'autre part. Il est le plus gros investisseur et le premier employeur. L'analyse de son comportement permet d'expliquer en grande partie la situation économique du Gabon aujourd'hui. Ainsi son rôle reste déterminant dans l'atteinte des nationaux et internationaux de développement humains tels que les OMD.

1.3.2 Performances de l'économie gabonaise

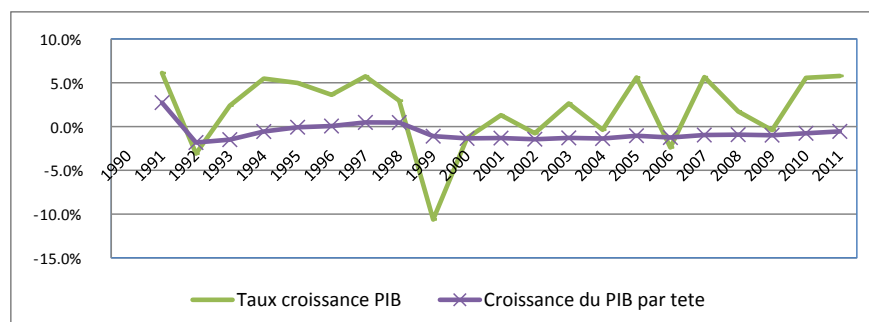
Du fait de sa forte dépendance du pétrole, les performances de l'économie gabonaise sont restées largement tributaires de l'évolution erratique du prix du pétrole et surtout de la baisse tendancielle de la production pétrolière, en raison principalement de l'absence de grande découverte venant contre-balancer l'épuisement progressif de champs pétroliers arrivés à maturité.

La croissance économique

La croissance de l'économie gabonaise depuis 1990 a été largement en deçà des 7% recommandées pour atteindre les OMD. En effet, le taux de croissance économique moyen est ressorti à 1,5% de 1990 à 2009 ; ce qui a induit un taux de croissance

du PIB réel par tête négatif de -1% sur la même période. Sur la base du revenu réel par tête, le Gabon s'est appauvri de 17,3% entre 1990 et 2009.

Graphique 1.3.2 : Graphique comparé du taux de croissance du PIB réel et du taux de croissance moyenne du PIB par tete depuis 1990



Source : Division Statistique des Nations Unies, base de données des comptes nationaux et calcul de l'auteur

Le taux de croissance du PIB réel a amorcé une nouvelle trajectoire depuis 2010 pour se situer sur une pente moyenne de 6% sur les trois dernières années. Ce qui constitue une performance somme toute remarquable comparée à la faible performance enregistrée entre 1990 et 2009.

Il ressort néanmoins du fait de la forte concentration de l'économie sur quelques produits de base peu utilisateurs de main d'oeuvre, la croissance économique s'est accompagnée d'un très fort taux de chômage. En effet, si l'on considère seulement ces 4 dernières années, on remarque que l'emploi a régressé fortement dans le secteur privé, passant de 50893 en 2007 à 45845 en 2010, soit une réduction de près de 10%. L'Etat a été obligé de pallier la baisse de l'emploi dans le privé en augmentant le nombre de fonctionnaires de plus de 21%. Celui-ci est passé de 51488 en 2007 à 62594 en 2010³. Globalement, le taux de chômage reste très important. Il ressort selon les résultats préliminaires de l'enquête nationale sur l'emploi et le chômage (ENEC 2010) à 20,4% avec le taux de chômage des jeunes remontant à 35,7%⁴.

L'inflation

Le niveau de l'inflation est l'un des critères de performance d'un pays dans la mesure où la stabilité des prix est le principal objectif de la politique monétaire. Le tableau ci-dessous montre que l'objectif de maîtrise de l'inflation a été atteint si l'on s'en tient aux données de la Direction Générale de l'Economie. Le taux d'inflation est en effet depuis trois ans en deçà du critère de convergence de la CEMAC qui est de 3%.

Tableau 3 : Evolution annuelle des prix à la consommation (% moyenne annuelle)

Tableau 0-2 : Evolution annuelle des prix à la consommation (% moyenne annuelle)

2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
0.5	2.1	0.2	2.3	0.4	1.2	4.0	4.8	5.3	1.9	1.5	2.3

FMI [2011], Regional Economic Outlook, Sub-Saharan Africa, October, p. 75. DGE, tableaux de bord de l'économie gabonaise.

L'évolution des prix telle qu'elle ressort des données officielles reste cependant critiquable car elle dépend du type d'enquête et des produits considérés. En effet, les enquêtes menées sur le terrain ne confirment pas ce niveau général des prix bas⁵. Le gouvernement lui-même l'a implicitement admis en prenant des mesures pour lutter contre l'inflation, notamment les exonérations de TVA et de droit de douane. La BEAC l'a également admis en commanditant des études pour mieux apprécier le niveau de l'inflation dans la CEMAC.

³ Données de la DGE Tableau de bord de l'économie gabonaise N°40 Aout 2010

⁴ Source Données provisoires, ENEC, 2010

⁵ Enquête MAEP 2012

La balance des paiements

Nous nous focaliserons surtout sur le solde courant primaire et le solde du compte de capital qui, selon la nouvelle optique du FMI, expriment la situation financière d'un pays.

S'agissant du compte courant primaire, celui-ci a enregistré un excédent tout au long de la période d'étude, bien que cet excédent fluctue d'une année sur l'autre. Il est de 712 milliards en 2000 contre 236 milliards en 2002. Depuis 2008, ce solde est en baisse. Il a diminué de 1.68% en 2010, bien qu'il reste positif. Cette situation positive ne dépend toutefois que des exportations de pétrole qui ont doublé de 2000 à 2011 et ce, sans que la production n'augmente significativement en volume. Cette situation est également due en partie à l'accroissement de la production (3.7 tonnes en 2011 contre 3.2 tonnes en 2010 et 1.9 tonnes en 2009) et du cours du manganèse sur le marché international et principalement en 2008 et en 2011, où il se vendait respectivement à 440 dollars et à 294 dollars la tonne. On remarque en effet que tous les autres produits ont connu une diminution de leurs exportations. Le bois par exemple a vu ces exportations passer de 263 milliards en 2000 à 117 milliards en 2011.

Le solde courant hors pétrole reste déficitaire. Ce déficit est alarmant. En 2011, il est égal à 38.45% du PIB, contre 27.22% en 2000, 32.44% en 2006 et 28.34% en 2009.

La persistance de ce déficit courant hors pétrole, masquée par l'excédent pétrolier confirme le manque de compétitivité de l'économie gabonaise et surtout du secteur non pétrolier. Ce déficit qui n'est pas soutenable à terme, car augmentant d'année en année, est une source potentielle d'une crise de paiement si le prix du pétrole venait à s'effondrer. Nous risquons de retrouver là, la situation de 1985 qui a conduit à l'application des Programmes d'ajustement structurel.

Les perspectives

Les perspectives économiques du Gabon restent encore tributaires de l'environnement international. La croissance du PIB réel devrait rester relativement robuste sur la période 2013-2015, malgré la faiblesse des perspectives pour le secteur pétrolier. La croissance serait soutenue par le dynamisme du secteur hors pétrole tels que la foresterie, l'huile de palme, le manganèse, l'or et les bâtiments et travaux publics. A moyen terme, les retombées des investissements tels que la construction de la Zone économique franche de NKOK, l'exploration pétrolière en eaux profondes et la revitalisation des petites et moyennes entreprises devraient permettre de soutenir le rythme de croissance à au moins 5%.

Les risques sur la croissance sont liés à la baisse des revenus pétroliers qui résulteraient d'une baisse de l'effondrement de la demande des marchés d'exportations du Gabon tels que les Etats Unies et l'Europe. La conjonction de chocs structurels (causé notamment par la tendance baissière de la production) mettrait à mal une économie gabonaise trop dépendante du pétrole pour ses recettes fiscales et douanières. Un autre risque est lié à la concentration des investisseurs dans le secteur hors pétrole.

Pour palier à ces risques, le Gouvernement s'est lancé dans la mise en oeuvre d'une nouvelle stratégie de développement économique qui vise à diversifier l'économie nationale et l'émergence de filières nouvelles de façon à assurer une meilleure stabilité du cadre macroéconomique et créer des emplois.

Cette stratégie reste conditionnée par la capacité des autorités à renforcer l'attractivité du pays pour les investisseurs extérieurs et à engager les réformes nécessaires permettant d'offrir un cadre sécurisé et lisible à moyen et long termes pour le secteur privé.

1.3.3 La Politique nationale de développement

Le Gabon s'est doté d'une stratégie de développement dénommé Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE) qui vise à faire entrer le pays dans la catégorie des pays émergents à l'horizon 2025. Le PSGE repose sur trois piliers visant la transformation structurelle de l'économie par l'essor d'une industrie compétitive, d'un secteur de service de qualité et d'une économie verte pour valoriser la dotation du pays en ressources naturelles.

La période de planification du PSGE reste suffisamment longue pour donner au pays l'occasion de voir porter les fruits et les indispensables réformes structurelles et ainsi faire du Gabon un modèle de démocratie et de développement socioéconomique. Sa déclinaison en trois plans quinquennaux et en stratégies sectorielles devrait permettre d'assurer la cohérence d'ensemble des interventions.

L'appropriation au plus haut niveau du PSGE constitue un atout majeur pour sa mise en oeuvre. Le Gabon devrait néanmoins tirer les leçons des différents plans de développement successifs qui n'ont pu atteindre les résultats attendus de lever le paradoxe d'un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure et des indicateurs sociaux faibles. On dénote la « Vision Prospective Gabon 2025 », la « Loi portant Orientation de la Stratégie de Développement Economique et Social » (LOSDES) et le « Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté » (DSCR).

Les priorités du PSGE devraient explicitement intégrer les OMD avec une priorisation des actions pour réduire les déficits notables qui subsistent dans de nombreux domaines qui rendent incertaine la réalisation des OMD à l'horizon 2015. La lutte contre la pauvreté et la faim ainsi que les objectifs de santé, par exemple, demeurent encore de sérieux challenges à relever avant l'échéance.

Pour se faire, le PSGE devrait tirer parti des conclusions des différentes études réalisées sur le suivi des progrès de la réalisation des OMD au Gabon et surtout le Plan Décennal des OMD (2005-2015) qui repose sur une analyse détaillée des besoins, une identification des interventions, un chiffrage minutieux de leurs coûts, et enfin, une programmation rigoureuse des investissements nécessaires à la réalisation des OMD entre 2005 et 2015.

Le Gabon a réalisé sa deuxième Enquête de Démographie et de Santé (EDS) en 2012 et a planifié son Recensement Général de la Population (RGPH) en 2013. La programmation d'une seconde Enquête Gabonaise pour l'Evaluation de la Pauvreté (EGEP) après celle de 2005 compléterait les outils d'aide à la décision pour un meilleur pilotage du PSGE.

Section 2

SUIVI DES PROGRÈS

OBJECTIF 1 :

ÉLIMINER L'EXTRÊME PAUVRETÉ ET LA FAIM



L'objectif 1 du millénaire pour le développement vise à éliminer l'extrême pauvreté et la faim. C'est l'un des objectifs majeurs du millénaire du fait de l'impact positif par cascade qu'une réduction de la pauvreté aurait sur l'ensemble des autres OMD. Cet indicateur est de ce fait très suivi.

La pauvreté reste un concept difficile à mesurer car multidimensionnel et relatif. Pour les besoins des études empiriques, on distingue deux conceptions de la pauvreté : la conception utilitariste (monétaire) qui définit la pauvreté par rapport au niveau de satisfaction atteint par un individu du fait de consommation d'une quantité minimale de biens et services consommés, et la conception non utilitariste encore dite pauvreté humaine, qui émane de la perception des individus, lui donnant ainsi un contenu normatif par la définition de ce qui est souhaitable pour l'individu dans une société donnée.

Pour le suivi de l'OMD 1, trois cibles ont été retenues : la réduction de la pauvreté monétaire, la création d'emplois et la pauvreté alimentaire, y compris la nutrition, qui sont :

- **Cible 1A :** Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 1,25 dollar par jour
- **Cible 1B :** Assurer le plein-emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif
- **Cible 1C :** Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim

Le Rapport mondial de suivi des OMD 2013 indique que le monde a atteint la cible de réduire de moitié la proportion des personnes vivant en dessous de 1,25 dollars par jour en 2010. Cette performance est imputable en grande partie à la Chine qui a vu la proportion de sa population pauvre passée de 60% en 1990 à 12% en 2010.

L'Afrique Subsaharienne malgré une croissance de son PIB de l'ordre de 5% sur ces dernières années a fait très peu de progrès du point de vue de la réduction de la pauvreté et encore 48% de sa population vit au dessous de 1,25 dollars par jour en 2010 contre 56% en 1990.

Au Gabon, le suivi des indicateurs de pauvreté reste encore confronté à l'indisponibilité de données statistiques. La dernière enquête directe de mesure de la pauvreté qui date de 2005 indiquait que 33% des Gabonais vivaient en dessous du seuil de pauvreté national soit 2,5 dollars par jour. A défaut d'enquête récente, une appréciation des indicateurs indirects tels que le pourcentage des Gabonais vivant dans les taudis (32,5%), le taux de chômage (20,4%), la perception du coût de la vie et l'inflation cumulé de 2005 à 2011 (21,4%), ne laisse pas présager d'une tendance de baisse du taux de pauvreté. Pour ce faire, nous conservons par mesure de prudence le taux de 2005. La seconde enquête nationale sur la pauvreté attendue pour 2014 donnera des statistiques plus actuelles sur la situation de la pauvreté au Gabon.

La situation et les tendances relatives aux cibles et aux indicateurs de l'OMD 1 sont décrites ci-après.

Cible 1.A : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 1,25 dollar par jour (en PPA)

Les indicateurs utilisés pour le suivi de cette cible sont :

- 1.1 Proportion de la population disposant de moins de 1,25 dollar par jour en parité du pouvoir d'achat (PPA)ⁱ
- 1.1' Pourcentage de la population vivant en dessous du seuil national de pauvreté
- 1.2 Indice d'écart de la pauvreté
- 1.3 Part du quintile le plus pauvre de la population dans la consommation nationale

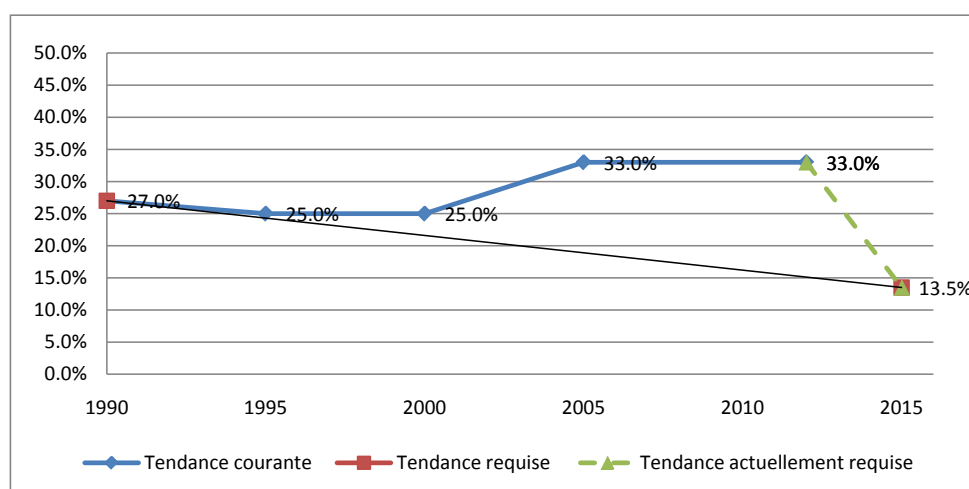
Indicateur 1.1. Proportion de la population disposant de moins de 1,25 dollar par jour en parité de pouvoir d'achat.

L'enquête Gabonaise sur l'évaluation de la Pauvreté avait estimé en 2005, que 4,8% de la population Gabonaise vivait avec moins de 1 dollar par jour.

Le seuil de pauvreté absolue, défini comme le revenu nécessaire pour satisfaire des besoins nutritionnels minimum compte tenu des habitudes alimentaires et d'un minimum d'autres dépenses de base (habillement, logement, transports), avait été estimé en 2005 à environ 35.778 Francs CFA, soit à peu près 72\$ par mois et par personne ou encore 2.5\$ par jour et par personne. Toutes choses égales par ailleurs, avec un taux d'inflation moyen de 3% sur la période, le seuil de pauvreté déterminé en 2005 se situerait actuellement autour de 45.523 Francs CFA⁶, soit environ 91 \$ par mois, ou 3 dollars par jour⁷.

En 1990, le pourcentage des gabonais vivant en dessous du seuil national de pauvreté était de 27%. Cette proportion était estimée à 25% en 2000⁸ et à 33% en 2005⁹. Pour la période 2005 à 2012, il n'existe pas de données d'enquête sur la pauvreté. Pour estimer le niveau de pauvreté, il a fallu prolonger les tendances passées, tout en prenant en compte un certain nombre d'informations qualitatives, notamment en rapport avec les efforts consentis en direction des populations les plus fragiles.

Graphique 1.1 : Proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté de 1990 à 2015 (en%)



Sources : EGEP 2005 et estimations

Cela a permis de situer le taux actuel de pauvreté dans une fourchette comprise entre 33 et 37%.

L'écart entre la cible 13,5% et l'estimation de la proportion actuelle de gabonais vivant en dessous du seuil de pauvreté indique que le Gabon ne serait pas en mesure d'atteindre la cible à l'horizon 2015.

L'évolution tendancielle des seuils de pauvreté passés est corroborée par d'autres indicateurs indirects de la pauvreté comme le pourcentage de gabonais vivant dans les taudis. A cela s'ajoutent les caractéristiques du marché du travail, notamment le niveau de chômage, le nombre de chômeurs et le nombre de personnes ayant un salaire en dessous du SMIG.

De plus cette évolution est cohérente avec les résultats de l'Enquête de Perception du coût de la vie menée en 2011 dans le cadre de l'élaboration du Rapport MAEP¹⁰, qui a révélé d'une part, que pour 43,1% de la population, le niveau de vie s'est dégradé comparativement à 2010, et d'autre part que pour 76,6%, le coût de la vie est très élevé. La part de la population qui estime que le coût de la vie est élevé est de 91%, avec une perception quasi similaire au niveau urbain comme en milieu rural.

Tableau 1.1 : Perception du coût de la vie au Gabon

Tableau 0-1 : Perception du coût de la vie au Gabon

	Total	Urbain	Rural
1. Très élevé	76.6	83.3	78.3
2. Assez élevé	14.7	8.9	13.2

⁶

⁷ C'est ce seuil qui sera utilisé ici et non le seuil universel de 1.25 USD par jour, pour intégrer la parité de pouvoir d'achat

⁸ Taux calculé à partir des données de Libreville et Port-Gentil seulement, mais que l'on peut utiliser pour approximer le taux national, compte tenu du fort taux d'urbanisation du pays et de la forte concentration des populations dans ces deux villes.

⁹ EGEP 2005

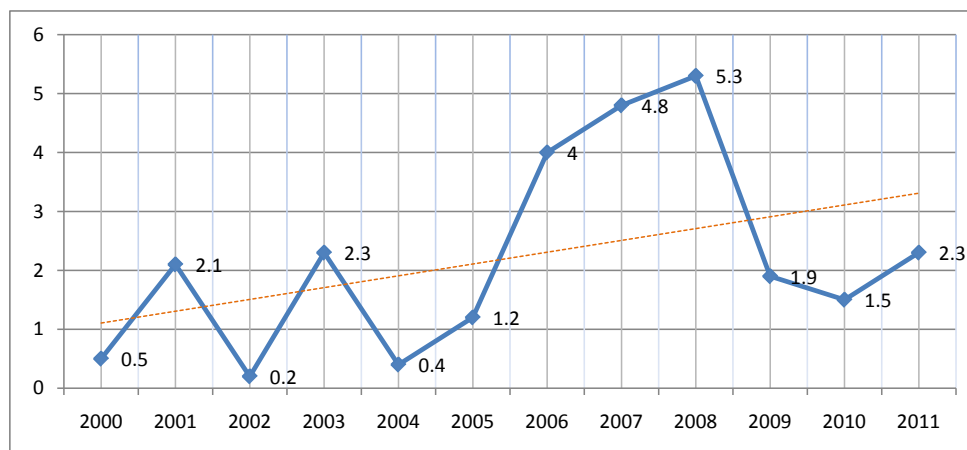
¹⁰ Enquête de perception de la Pauvreté conduite dans la perspective de l'Evaluation du Gabon par les Pairs.

3. Moyen /acceptable	6.6	4.4	6.1
4. Faible	0.5	0.4	0.5
5. Très faible	0.3	0.7	0.4
ND	1.3	2.2	1.5

Source : enquête MAEP, 2011

Cette perception peut s'expliquer en grande partie par l'inflation importée à la faveur de la crise alimentaire de 2008 et la hausse du cours du pétrole, puisque le pays importe presque la totalité des produits de première nécessité, en particulier les produits alimentaires. L'inflation cumulée, captée à travers l'indice des prix à la consommation, est estimée à 16.8% de 2007 à 2011 (cf : Graphique 1.2). Les effets redistributifs de la croissance au cours de ces cinq dernières années d'une part, les hausses de rémunération intervenues notamment dans la fonction publique d'autre part, ne se seraient pas suffisamment répercutés sur le niveau de vie des agents économiques.

Graphique 1.2 : Evolution du taux d'inflation au Gabon de 2000 à 2011



Sources : Direction Générale de la Statistique

Indicateur 1.2. Indice d'écart de la pauvreté

Le nombre de gabonais vivant en dessous du seuil de pauvreté varie d'une province à l'autre. Il en est de même de l'incidence, de la profondeur et de la sévérité de la pauvreté.

Tableau 1.2 : Profondeur, incidence et sévérité de la pauvreté au Gabon (%)

Caractéristiques	Région de résidence						Milieu de résidence		Ensemble
	Libreville	Port Gentil	Nord	Sud	Est	Ouest et Centre	Urbain	Rural	
Incidence de la pauvreté	22,80	43,60	47,40	53,90	37,20	25,80	29,80	44,60	32,70
Profondeur de la pauvreté	5,80	13,40	16,00	19,3	44,60	7,80	8,50	16,00	10,00
Sévérité de la pauvreté	2,30	5,70	7,20	9,00	5,10	3,20	3,50	7,50	4,30

Sources : EGEP 2005

L'Enquête de 2005 avait estimé à 32,7%¹¹ le pourcentage des gabonais pauvres. Elle avait retenu une ligne de pauvreté nationale correspondant à celle de Libreville. Ainsi, l'incidence de la pauvreté varie de 22,8% à Libreville à 53,9% dans la région du Sud qui désigne les provinces de la Ngounié et de la Nyanga.

¹¹ Moyenne de Libreville et Port-Gentil, mais qui est identique au taux national.

La **profondeur, ou intensité de la pauvreté**, représente l'effort financier à consentir par l'ensemble de la société pour ramener tous les pauvres au seuil de pauvreté national. Selon l'EGEP 2005, cette profondeur est estimée à 10, avec des écarts importants entre régions, soit 5,8 à Libreville contre 19,3 dans le Sud.

La sévérité de la pauvreté caractérise le degré d'inégalité entre les pauvres. Elle était comprise en 2005 entre 9% dans les Provinces de la Nyanga et de la Ngounié à 2,3% correspondant au niveau de Libreville. La moyenne nationale quant à elle était de l'ordre de 4.3%.

Il ressort que la pauvreté est plus concentrée dans les zones rurales que dans les zones urbaines. Les difficultés structurelles de l'économie gabonaise à créer suffisamment d'emplois, le manque d'infrastructures de communication, la perte de dynamisme de l'agriculture, les déficits divers en infrastructures de base fonctionnels à l'intérieur du pays sont autant de facteurs qui poussent constamment les jeunes à l'exode rural. Des régions entières telles que la Nyanga et la Ngounié se sont progressivement vidées de leur population au profit des bassins économiques et politiques que sont Franceville, Port-Gentil, L'Estuaire qui abrite Libreville la Capitale administrative et politique.

Tableau 1.3 : Dépenses moyennes annuelles par tête (FCFA) et indice d'inégalité par région

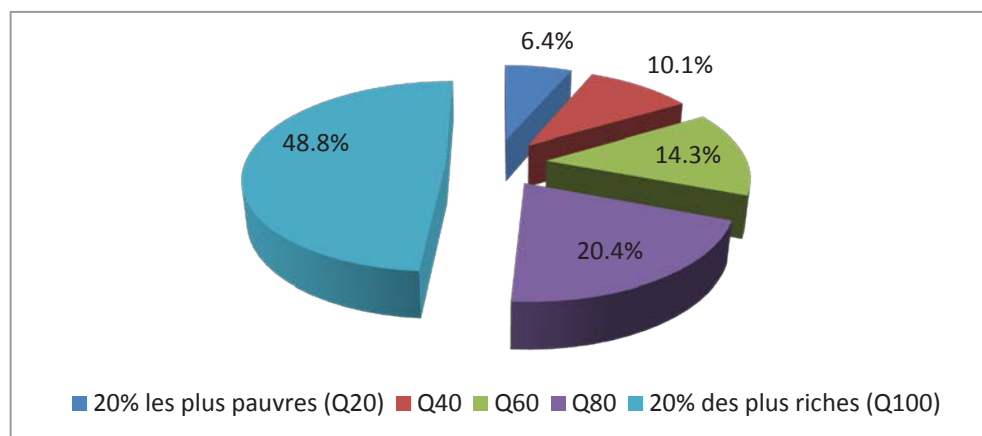
	Libreville	Port-Gentil	Nord	Sud	Est	Ouest	Ensemble
Population nationale	964 494	602 305	578 429	527 902	730 151	849 867	799 903
20% les plus riches (M1)	2 355 614	1 311 821	1 293 741	1 181 463	1 743 882	1 947 735	1 929 245
20% les plus pauvres (M5)	307 106	225 224	202 029	185 097	231 722	271 520	245 638
Indice de Gini	0,42	0,38	0,41	0,44	0,46	0,42	0,44
Rapport M5/M1	7,70	5,80	6,40	6,40	7,50	7,20	7,90

Sources : EGEP 2005

Indicateur 1.3. Part du quintile le plus pauvre de la population dans la Consommation nationale.

La part du quintile le plus pauvre de la population dans le revenu est estimée à 7,2% en 2003, contre 6,4% en 2005 et 5,7% en 2010. Cette évolution traduit une tendance à la dégradation du niveau de vie des franges les plus vulnérables de la population gabonaise.

Graphique 1.3 : Répartition du revenu des ménages selon le quintile



Source : EGEP 2005

Cette tendance semble, entre autres, confirmée par les données provisoires de l'ENEC qui montrent que les ménages faisant partie du premier quintile, ou encore les 20% les plus pauvres, se trouvent majoritairement (47%) au sein des ménages chômeurs/inactifs et des ménages informels (48%). Les proportions au sein des ménages dont le chef travaille dans le secteur privé formel et au public sont très marginales dans ce quintile (respectivement 5% et 8%).

Politique mise en oeuvre pour atteindre la cible

Les politiques mises en oeuvre pour sortir de la pauvreté sont contenues dans le Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE) qui vise à faire entrer le Gabon dans la catégorie des pays émergents à l'horizon 2025. Le PSGE repose sur trois piliers visant la transformation structurelle de l'économie par l'essor d'une industrie compétitive, d'un secteur de service de qualité et d'une économie verte pour valoriser la dotation du pays en ressources naturelles.

L'ambition du PSGE est d'impulser une transformation structurelle de l'économie en la diversifiant et en rendant la croissance plus inclusive. Dans le premier Plan quinquennal en cours de mise en oeuvre, la priorité est mise sur les facteurs de compétitivité que sont l'amélioration significative du climat des affaires, le développement du capital Humain, le renforcement de la gouvernance, la remise à niveau des infrastructures et le développement durable.

Le Gouvernement a pris des mesures visant à améliorer le pouvoir d'achat et réduire l'incidence de la pauvreté. Parmi ces mesures, on note la mise en place du dispositif du revenu minimum moyen au seuil de 150 000FCFA qui est en vigueur dans l'administration publique les agents des catégories ayant moins de 150 000Fcf (B2 et main d'oeuvre non permanente) et pas dans le secteur privé, des bourses des étudiants, et la hausse de la prime de transport et l'aide au logement des fonctionnaires.

Ensuite, pour lutter contre l'inflation qui rogne le pouvoir d'achat des ménages, le Gouvernement a pris deux grandes initiatives. La première a consisté à suspendre pendant six mois la TVA et les Droits de Douane sur les produits de première nécessité. La seconde, toujours en cours, visait à contenir par voie réglementaire, les prix des produits de base, essentiellement alimentaire, dans des fourchettes fixées de manière consensuelle avec les distributeurs.

De plus, pour réduire la pauvreté des ménages les plus économiquement faibles, le Gouvernement a créé la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale (CNAMGS) dont les principales prestations sont, d'une part la couverture maladie universelle, et d'autre part, les transferts monétaires trimestriels en direction des Familles les plus fragiles.

Enfin, toujours au titre des principales mesures de lutte contre la pauvreté, pour assurer l'accès à l'eau et à l'énergie des ménages économiquement faibles, le Gouvernement a mis en place depuis 2007 un dispositif d'accès aux compteurs sociaux qui permet de prendre en charge leur consommation d'eau et d'électricité.

Défis pour atteindre la cible

Plusieurs défis restent à relever par le Gabon pour revenir sur une trajectoire l'amenant vers la cible. Pour ce faire, il est essentiel que les mesures qui ont été prises ciblent mieux les quintiles les plus pauvres et les zones dont l'incidence de la pauvreté est la plus forte. Il en va ainsi des mesures mises en place pour la lutte contre la vie chère.

En outre, pour une stratégie plus efficace de lutte contre la pauvreté il est impératif de disposer d'un profil de pauvreté actualisé. Le profil actuel date de près de 10 ans. Il ne permet plus de capter les différentes dimensions de la pauvreté, de connaître les quintiles et la nature et la localisation des poches de pauvreté. Les initiatives prises au cours des cinq dernières années ont pu avoir un impact sur l'incidence de la pauvreté. De même, on peut penser qu'au cours de la même période, l'inflation a pu rogner, au moins en partie, les gains de pouvoir d'achat des ménages. Pour vérifier l'impact de ces mesures sur la ligne de pauvreté et envisager des interventions ciblées, mieux adaptées au profil de la pauvreté actuelle, il serait souhaitable de mener une autre étude de pauvreté.

A ce titre, le Gabon qui vient de réaliser sa deuxième Enquête de Démographie et de Santé (EDS) en 2012 et va finaliser en fin d'année son Recensement Général de la Population et du Logement (RGPL). La programmation d'une seconde Enquête Gabonaise pour l'Évaluation de la Pauvreté (EGEP) après celle de 2005 compléterait ses outils d'aide à la décision pour un meilleur pilotage du PSGE.

Un autre grand défi est la mise en oeuvre du PSGE. Son appropriation au plus haut niveau constitue un atout majeur pour sa mise en oeuvre. Son accompagnement par des outils d'optimisation budgétaire que sont les Cadres de Dépense à Moyen Terme (CDMT) et la Budgétisation par objectif de programme constituent des atouts supplémentaires. Néanmoins, le Gabon devrait tirer les leçons des différents plans de développement successifs¹² qui n'ont pu atteindre les résultats attendus de lever le paradoxe d'un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure et des indicateurs sociaux faibles.

¹² On dénote la Vision Prospective Gabon 2025, la Loi portant Orientation de la Stratégie de Développement Economique et Social (LOSDES) et le

Les priorités du PSGE devraient explicitement intégrer les OMD avec une priorisation des actions pour réduire les déficits notables qui subsistent dans de nombreux domaines et rendent incertaine la réalisation des OMD à l'horizon 2015, notamment la lutte contre la pauvreté et la faim qui demeure encore un sérieux défi à relever avant l'échéance.

Pour se faire, le PSGE devrait tirer parti des conclusions des différentes études réalisées sur le suivi des progrès de la réalisation des OMD au Gabon et surtout le Plan Décennal des OMD (2005-2015) qui repose sur une analyse détaillée des besoins, une identification des interventions, un chiffrage minutieux de leurs coûts, et enfin, une programmation rigoureuse des investissements nécessaires à la réalisation des OMD entre 2005 et 2015.

Cible 1.B : Assurer le plein-emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif

L'emploi est une variable explicative de la pauvreté. Malgré de nombreuses initiatives en cours, l'évolution des indicateurs clés entre 1990 et 2013 est d'autant plus difficile à suivre qu'ils n'étaient pas intégrés dans les précédentes versions des Rapports OMD produits par le Gabon. L'enquête de référence pour le suivi de cette cible est l'Enquête Nationale pour l'Emploi et le Chômage (ENEC 2010). Les indicateurs utilisés pour le suivi de la cible 1.B sont :

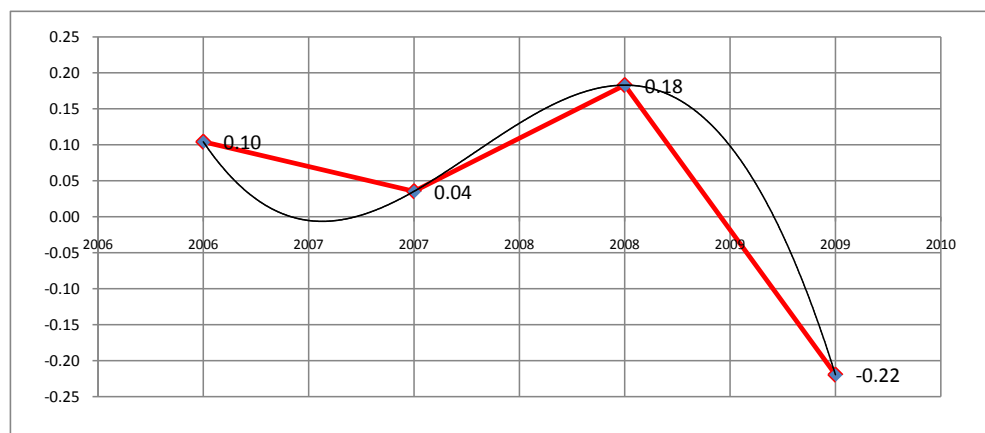
- 1.4 Taux de croissance du PIB par personne occupée
- 1.5 Ratio emploi/population
- 1.6 Proportion de la population occupée disposant de moins de 1 dollar PPA par jour
- 1.7 Proportion de travailleurs indépendants et de travailleurs familiaux dans la population occupée

Indicateur 1.4. Taux de croissance du PIB par personne occupée

Le taux de croissance du PIB par personne occupée mesure l'évolution de la productivité de la main d'œuvre. Du point de vue théorique, cette productivité est fonction du capital humain, du degré d'appropriation des TICs, des infrastructures et des équipements existants. Il mesure la productivité qui est le reflet du dynamisme combiné du marché du travail et de la production des richesses.

Au cours des quatre dernières années, la croissance de la productivité de la main d'œuvre a été faible en Afrique subsaharienne (1,5%), comparativement aux pays d'Afrique du nord (1,8%) ou de l'Asie de l'Est (7,8%). Au Gabon, entre 2008 et 2010, la croissance de la productivité est passée de 0,10% à 0,04% en 2007, pour atteindre 0,18% en 2008. En 2009, ce taux s'est établi à -0,22%. Ainsi, la période pour laquelle des données sont accessibles, on note non seulement la productivité est faible, mais que en plus elle observe une tendance baissière.

Graphique 1.4 : Evolution du Taux de croissance du PIB par personnes occupées¹³



Source : Base de données comptes nationaux, UNSD

Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR).
¹³ Données du TBE (2008-2009) et BM

Indicateur 1.5. Ratio emploi/population

Ce ratio donne le taux d'activité de l'ensemble de la population. En 2010, il s'élevait à 38,8%. Il est plus élevé chez les hommes (49,0%) que chez les femmes (28,5%), soit un rapport de l'ordre de 57 femmes pour 100 hommes sur le marché du travail.

Ces différences entre les sexes s'observent également à différents âges. Les populations dont l'âge se situe entre 40 et 59 ans sont les plus représentées sur le marché du travail avec 63,5%. Par contre, la population jeune enregistre le niveau le plus faible (11,7%) car étant majoritairement scolarisée. Cependant, dans l'ensemble et pour toutes les tranches d'âge, ce sont les hommes qui s'en sortent le mieux.

Le ratio est passé de 43% en 1993 à 38,8 en 2010. Cette tendance s'explique d'abord par la structure de l'économie qui est fortement mécanisée dans les secteurs les plus dynamiques qui devaient être les plus pourvoyeurs d'emplois. De plus dans les secteurs traditionnellement créateurs d'emplois comme le secteur forestier, l'activité est ralentie dans la période transitoire qui sépare la mesure interdisant l'exportation du bois en grumes de la création des scieries en nombre suffisant. A cela s'ajoute la morosité sur le marché international du bois, la baisse des activités dans l'agriculture vivrière. Le Gabon est d'ailleurs en deçà de la moyenne de l'Afrique subsaharienne qui était de 64,7% en 2011.

L'analyse de genre révèle une précarité plus forte chez les femmes (39% dans l'ensemble) que chez les hommes (27,7%) correspondant à un rapport de 140,8 femmes pour 100 hommes dans l'emploi vulnérable. Du fait des activités agricoles de subsistances qu'elles pratiquent, les populations féminines âgées de plus de 60 ans semblent être les plus exposées (84%)

Tableau 1.4 : Indicateurs d'emplois relatifs à l'insertion sur le marché du travail suivant le groupe d'âge

Tranches d'âge	Situation d'activité			Part des travailleurs pour compte propre et des travailleurs non rémunérés dans le total des emplois (taux d'emploi vulnérable)			Proportion de femmes salariées dans le secteur non agricole
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	
15 - 24 ans	14.3	9.3	11.7	30.3	40.1	34.3	7.6
25 - 39 ans	68.1	38.2	52.5	26.1	34.1	29.1	5.9
40 - 59 ans	77.7	47.8	63.5	26.0	37.5	30.1	11.4
60 ans et plus	28.6	19.3	23.0	57.6	84.0	71.0	52.3
Total	49.8	28.5	38.8	27.7	39.1	32.0	11.0

Source : ENEC 2010, DGRH-DGS

La proportion de femmes salariées dans le secteur non agricole est vieillissante, avec 63,7% âgées d'au moins 40 ans, dont 52% ont 60 ans ou plus, alors qu'à cet âge, elles sont censées prendre la retraite. Les jeunes de 15-25 ans représentent seulement 7,6% des actifs occupés du fait notamment de l'allongement de la période de scolarité.

Indicateur 1.6. Proportion de la population occupée vivant avec moins de 1 dollar USD/jour

La proportion de la population occupée vivant avec moins de 1 USD par jour est un ratio qui vise à capter la pauvreté parmi les actifs. Elle permet de mesurer la précarité de l'emploi qui est également un facteur de pauvreté.

Compte tenu de la précarité de l'emploi dans certains secteurs, la proportion de personnes vivant avec moins de 1 dollar/jour a dû s'accroître ces dernières années bien que nous ne disposons pas de chiffres des années antérieures. Elle se situait toutefois en 2005 à 3,6% et en 2010 à 3,4%.

Indicateur 1.7. Proportion des travailleurs indépendants et de travailleurs familiaux dans le nombre total de l'emploi

Les travailleurs indépendants et les travailleurs familiaux sont deux catégories des travailleurs les plus vulnérables. Mesurer leur proportion dans le nombre total des emplois permet de mesurer l'importance des emplois précaires ou vulnérables.

Sur les six secteurs institutionnels du *Tableau 1.5* ci-dessous, les travailleurs concernés sont ceux qui sont employés par (i) les entreprises privées informelles, (ii) les entreprises associatives (ONG, associations) et (iii) les ménages (employés de maisons). On y observe une prédominance des emplois informels et la faiblesse des emplois formels.

En effet, ce sont les entreprises privées informelles qui fournissent la grande majorité des emplois (185 032), soit près de la moitié (47% exactement) des emplois dont 62% chez les hommes et 38% chez les femmes. Les ménages et entreprises associatives fournissent par contre 11% de l'emploi. Au total la proportion des travailleurs vulnérables sur le nombre total d'emploi était estimé à 58% en 2010, contre 49% en 2003. Cette proportion reste toutefois inférieure à la moyenne africaine qui se situe à 76,6%.

Dans l'ensemble, la répartition des actifs occupés par secteur d'activité met en exergue la prédominance des services (67,7%), suivis du commerce (14,5%) et du secteur primaire (10,6%). Le secteur industriel absorbe à peine 7% de la main-d'oeuvre. Ce qui confirme que la croissance économique portée par le secteur pétrolier n'est pas génératrice de l'emploi pour absorber une bonne partie du chômage qui sévit au Gabon.

Tableau 1.5 : Structure des emplois par secteur institutionnel des entreprises

Secteur institutionnel des entreprises	Effectif	Répartition%	Age moyen	Masculin%	Féminin%
Administration publique	85030	21.6	41.1	21,4 [61,6]	21,8 [38,4]
Entreprises publiques	18742	4.8	39.6	4,3 [56,7]	5,4 [43,3]
Entreprises privées formelles	62075	15.7	36.7	20,0 [78,7]	8,8 [21,3]
Entreprises privées informelles	185032	46.9	37.4	46,3 [61,3]	47,9 [38,7]
Entreprises associatives	4086	1.0	35.8	1,2 [72,3]	0,8 [27,7]
Ménage	39299	10.0	36.5	6,7 [41,9]	15,3 [58,1]
Total	394264	100.0	38.1	100,0 [62,0]	100,0 [38,0]

Source : ENEC, 2010

Politiques mises en oeuvre

Sur le plan stratégique, le secteur de l'emploi ne dispose pas actuellement d'un schéma directeur. Certes une Stratégie Nationale de Travail Décent vient d'être élaborée, mais le pilotage d'ensemble du secteur demeure ni systémique, ni aisé. C'est pourquoi le Gouvernement a lancé le processus d'élaboration d'une politique nationale de l'emploi qui a été précédé par l'organisation d'un Forum national sur l'emploi et le chômage.

En ce qui concerne particulièrement l'emploi des jeunes, les autorités ont élaboré une Politique Nationale de la Jeunesse qui comprend des propositions pour l'emploi des Jeunes. Les principales propositions sont la promotion de l'auto emploi. Pour avoir une réponse spécifique sur l'emploi des jeunes, le Gouvernement est en cours d'élaboration d'un Programme national pour l'emploi des jeunes avec l'appui des Partenaires au Développement. Ce programme va intégrer les propositions relatives à l'emploi des jeunes et va se nourrir de diverses études telles que la Stratégie Nationale de la Jeunesse, et l'Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage avec l'appui du PNUD.

Malgré l'absence de politique d'ensemble, le Gouvernement a pris des initiatives visant à assurer l'employabilité. Dans ce sens divers centres de formation technique et professionnelle ont été créés aussi bien par le Gouvernement que par le secteur privé. De même, l'Office National de l'Emploi (ONE) a été redynamisé pour lui donner en plus de ces missions, celle d'intermédiation entre la demande et l'offre d'emplois. Et un Observatoire de l'Emploi et de la Formation (ONEF) a été créé pour mettre à la disposition des pouvoirs publics et des usagers des informations actualisées et fiables sur le marché de l'emploi.

Cible 1.C : Réduire de moitié d'ici 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim

La famine est l'une des manifestations les plus visibles de la pauvreté. La proportion de la population souffrant de la faim est évidemment corrélée à la proportion de la population pauvre. On peut analyser la pauvreté alimentaire en termes quantitatifs et/ou en termes qualitatifs. L'indice mondial de la faim¹⁴ publié par l'IFPRI (2011) montre qu'il y a eu une amélioration au Gabon entre 1990 et 2011. Cet indice a diminué de près de 38 points.

Pour suivre la situation relative à la faim, les OMD mettent l'accent sur les indicateurs suivants :

- 1.8 Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans

¹⁴ Cet indice associe trois indicateurs à pondération égale, à savoir la proportion des personnes sous-alimentées par rapport à la population, la prévalence d'enfants de moins de 5 ans souffrant d'insuffisance pondérale et le taux de mortalité parmi les enfants de moins de 5 ans.

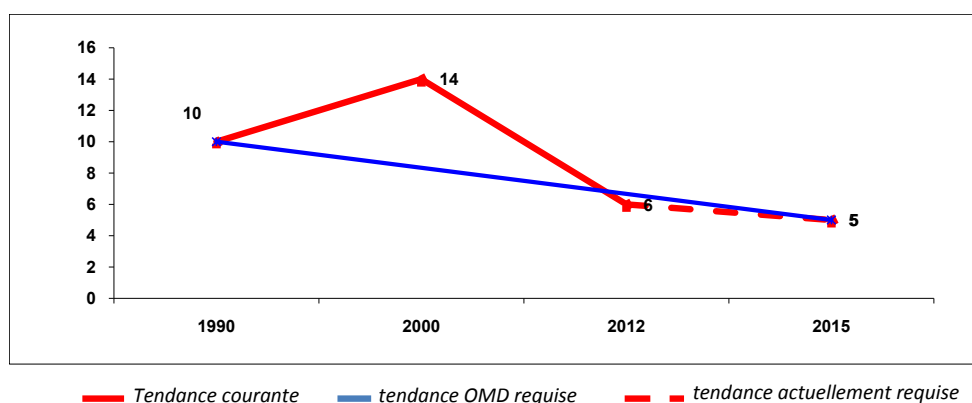
- 1.9 Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique

Indicateur 1.8. Prévalence de l'insuffisance pondérale des enfants de moins de 5 ans.

La proportion d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale confirme cette évolution de l'indice mondial de la faim. En 1990, la proportion des enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale était de 10%. Elle est passée à 14% en 2000 avant de marquer un net repli en 2012 à 6%. Elle est aujourd'hui très proche du niveau cible qui est de 5% pour 2015

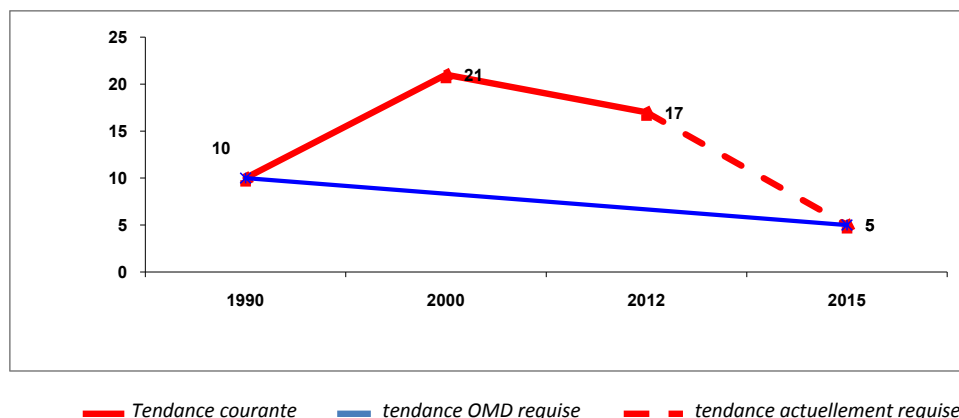
La proportion d'enfant malnutris confirme également cette tendance à la baisse observée depuis 1990 (voir *Graphique 1.6*).

Graphique 1.5 : Evolution de la proportion d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale de 1990 à 2015 (en%)



Sources : EBC, EDS, MSPP, EDS 2012

Graphique 1.6 : Evolution de la proportion d'enfants de moins de 5 ans malnutris de 1990 à 2015 (en%)

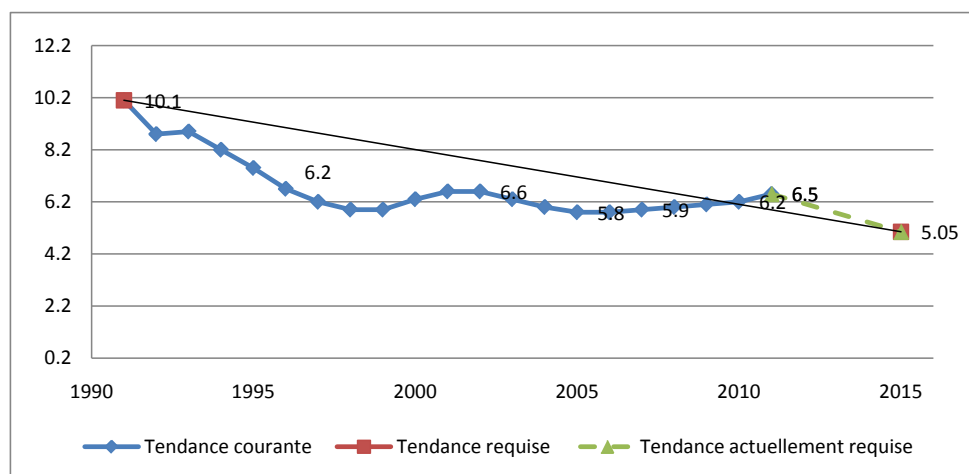


Sources : EBC, EDS, MSPP, EDS 2012

Indicateur 1.9. Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique

Le pourcentage de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique est en diminution. En 1990, il était de 10%. Toutefois on observe un léger accroissement de cette proportion depuis 2008 dû sans doute à la baisse de l'emploi et à l'accroissement des prix des produits de première nécessité.

Graphique 1.7 : Evolution de la proportion dénutrie au Gabon de 1991 à 2015 (en%)



Sources : Base de données sur les OMD Nations Unies

Politiques mises en oeuvre

La sécurité alimentaire est un problème au Gabon. La forte urbanisation des 30 dernières années a eu pour conséquence le dépeuplement des campagnes¹⁵ et la baisse de la production agricole. Malgré un potentiel de terres cultivables de près de 15,2 millions d'hectares relativement fertiles¹⁶, le secteur agricole est très peu développé et essentiellement tourné vers l'autosuffisance alimentaire.

De fait, le pays importe presque la totalité de sa consommation alimentaire¹⁷. Entre 2004 et 2008 par exemple, les importations en produits vivriers seraient passées de 34 à 55 milliards FCFA¹⁸. Ainsi le pays reste vulnérable aux crises des produits agricoles extérieures à travers lesquelles il importe de l'inflation qui baisse le pouvoir d'achat des ménages.

Le Plan Sectoriel Agriculture et Elevage du PSGE constitue la réponse des autorités. L'objectif est de parvenir à une production agropastorale intensive, abondante, de bonne qualité, et de revitaliser les campagnes, notamment grâce au retour des jeunes. L'horizon retenu est 2016.

Pour atteindre ses objectifs, le Gouvernement a mis en place de nombreux programmes et projets dont les principaux sont :

- Les projets de développement de l'agriculture périurbaine de l'IGAD, puis le PRODIAG, par lesquels le Gouvernement vise l'accroissement de la production périurbaine à travers la mise en place de fermes agropastorales dans les chefs-lieux de provinces, associant plusieurs filières agricoles et d'élevage (aviculture, pisciculture et cultures maraichères)¹⁹ ;
- Le programme Agricole de développement de l'Elevage (PADEG) ;
- Le Programme de Développement Agricole et Rural (PDAR) appuyé par le FIDA ;
- Le Programme Agricole de Sécurité Alimentaire et de croissance (PASAC) qui couvre la période 2010 à 2015 ;
- Le Projet d'Appui au Secteur des Pêches et de l'Aquaculture (PSPA)
- Création de l'Agence Gabonaise pour la Sécurité Alimentaire (AGASA)
- Signature du Document Programme détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA)
- Le Programme National d'investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire(PNIASA) en cours de validation

A travers ces initiatives, l'ambition des autorités est de « structurer les chaînes de valeur des filières dédiées à la sécurité alimentaire, avec le développement de la transformation agro-alimentaire ». C'est dans cette optique qu'a été créé l'Institut

¹⁵ La population vivant en milieu rural est estimée à 15%

¹⁶ FAO, AQUASTAT, 2005.

¹⁷ Le FAO estimait ces importations alimentaires à 60% de la consommation du Pays.

¹⁸ Stratégie Nationale de Développement Durable du Gabon, page 30.

¹⁹ PSGE, Plan sectoriel Agriculture et Elevage

de Technologie Alimentaire (I.T.A.) avec pour mission de favoriser le développement d'une offre de produits de l'agriculture périurbaine transformés et commercialisés à travers des réseaux de commercialisation modernes, donnant un supplément de valeur et de revenus aux producteurs.

Défis pour atteindre la cible

Au regard des nombreuses initiatives prises dans le secteur agricole vivrière pour la sécurité alimentaire, un grand défi va être l'organisation de la collecte, de l'entreposage, de la distribution, des produits alimentaires.

A cet effet, il est fondamental que soient priorisés et accélérés la mise en place des facteurs de compétitivités, notamment le capital humain et la construction des routes. Sur le capital humain, le défi est de faire naître une culture d'agriculteurs à une population essentiellement urbaine. Des structures spécifiques de formation doivent être multipliées et

Le modèle agricole étant certainement une agriculture intensive et mécanisée, portée par le secteur privé, un autre défi sera celui du financement. Le développement d'une nouvelle agriculture à partir de techniques plus productives suppose que des solutions appropriées soient trouvées au manque chronique de ressources propres nécessaires à l'acquisition des matériels et au financement des fonds de roulement.

Tableau 1.6 : Récapitulatif de l'objectif 1

Les objectifs et Cibles	Indicateurs	Base 1990	Sources et années	Cible 2015	Etat actuel	Sources et années	Etat du progrès
Cible 1A : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour	1.1 Pourcentage de la population vivant en dessous du seuil national de pauvreté	27%		13,5%	32,7%	EGEP 2005	Improbable
	1.1 Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour en parité du pouvoir d'achat (PPA)						
	1.2 Indice d'écart de la pauvreté						
	1.3 Part du quintile le plus pauvre de la population dans la consommation nationale						
Cible 1B : Assurer le plein-emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif	1.4 Taux de croissance du PIB par personne occupée						
	1.5 Ratio emploi/population	52%			51%	ENEC 2010	
	1.6 Proportion de la population occupée disposant de moins de 1 dollar PPA par jour						
	1.7 Proportion de travailleurs indépendants et de travailleurs familiaux dans la population occupée						
Cible 1C : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim	1.8 Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans	10%	1993	5%	6%	EDS 2012	Probable
	1.9 Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique	10,1%	ONU 1991	5,05%	6,5%	ONU 2011	

OBJECTIF 2 :

ASSURER L'ÉDUCATION PRIMAIRE POUR TOUS



L'objectif 2 du millénaire pour le développement vise la promotion de l'éducation pour tous comme partie intégrante d'une stratégie de développement humain durable. Il est centré sur une cible qui vise « d'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires ». Les performances des pays sont captées à travers trois indicateurs qui sont :

- i le taux net de scolarisation dans le primaire ;
- ii la proportion d'écoliers ayant commencé la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire
- iii Taux d'alphabétisation de 15 à 24 ans.

Au Gabon, la loi N°21/2011 du 14 février 2012 portant Orientation Générale de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche stipule, en son article 2, que l'Éducation et la Formation sont obligatoires au Gabon et qu'en plus leur accès est assuré à tout jeune, gabonais ou étranger résident au Gabon, âgé de 3 à 16 ans.

La situation actuelle et les tendances relatives à la cible et aux indicateurs de l'OMD 2 sont décrites ci-après.

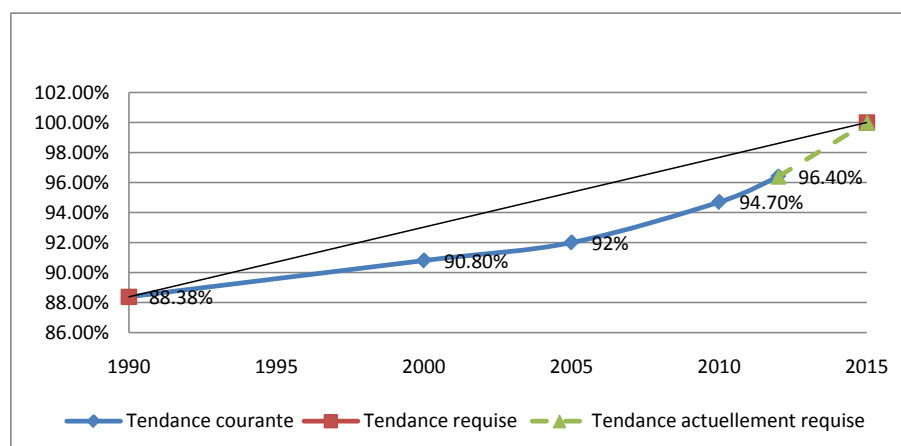
Cible 2.A D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires

Indicateur 2.1. Taux net de scolarisation dans le primaire.

Le taux net de scolarisation dans le primaire fournit des indications sur la capacité d'un pays à scolariser les enfants appartenant au groupe d'âge susceptible d'être scolarisé au cycle primaire. Au Gabon, il s'agit de la tranche d'âge de 6-10 ans : la durée du cycle primaire étant désormais portée à 5 ans. C'est un indicateur de couverture ou de participation à l'éducation.

Selon la dernière Enquête de Démographie et de Santé (EDS), en 2012, le taux net de scolarisation est de 95.5% chez les garçons et de 97.2% chez les filles. Ce qui traduit un rapport genre de l'ordre de 98.3 garçons pour 100 filles dans le primaire. Le problème genre apparaît évidemment quasi absent dans le cycle primaire du système éducatif gabonais. L'on note une évolution du taux net de scolarisation depuis 1990 qui se rapproche de la cible requise des OMD : 1990 (88.38%), 2000 (90.8%), 2005 (92%), 2010 (94.7%), 2012 (96.4%).

Graphique 2.1 : Evolution du taux net de scolarisation dans le primaire depuis 1990 au Gabon

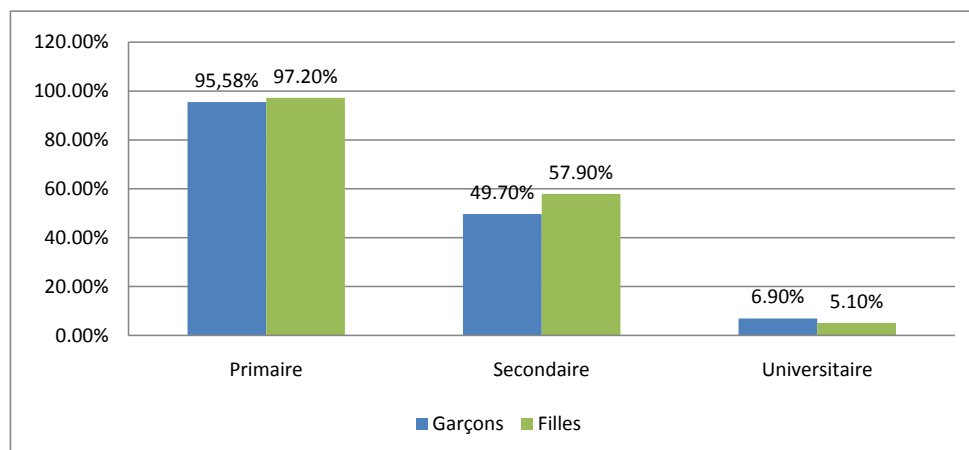


Sources : EGEP 2005, Rapport OMD 2010, EDS 2012

Le niveau du taux net de scolarisation est, cependant, relativement moyen au secondaire (49.7% chez les garçons et 57.9% chez les filles) (EDS 2012) ; il est très faible au cycle supérieur (6.9% chez les garçons et 5.1% chez les filles) (ENEC 2010) comme le montre le graphique ci-dessous.

Les raisons explicatives de la non fréquentation scolaire perceptibles à travers les taux nets de scolarisation sont probablement la pauvreté des parents, une absence de sectorisation, les grossesses précoces, et l'échec scolaire.

Graphique 2.2 : Distribution du taux net de scolarisation par sexe et par cycle d'enseignement



Sources : EDS 2012 pour le primaire et le secondaire ; ENEC 2010 pour le supérieur

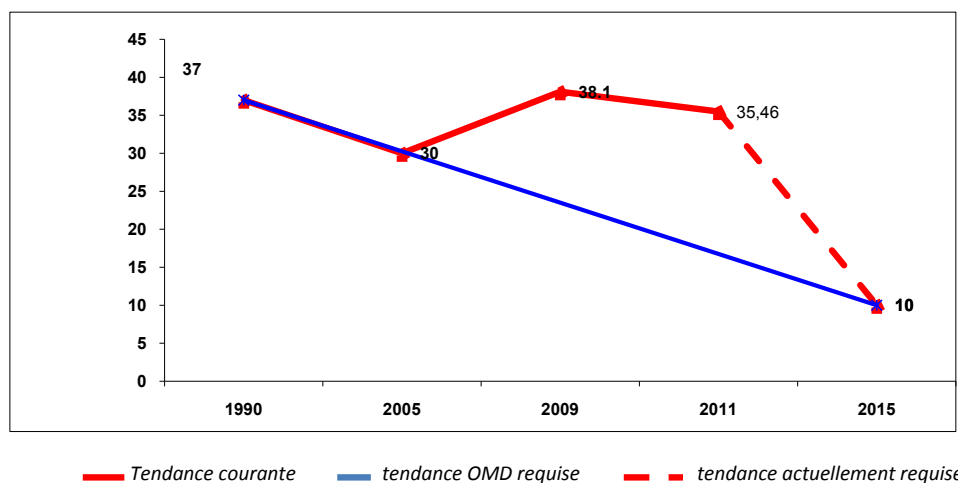
Indicateur 2.2. Proportion d'écoliers ayant commencé la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire

Pour atteindre les objectifs de l'École pour tous notamment la scolarisation primaire universelle, l'importance de la participation à l'éducation doit s'accompagner d'un niveau optimal de l'achèvement du cycle primaire et d'un enseignement de qualité. Au Gabon, le taux de redoublement en cinquième année d'études se situe à 59.96% en 2012 tandis qu'il est observé un fort taux d'abandon de 37.50%. Les filles représentant 49.51% de ce taux global.

Pourtant, la proportion d'élèves commençant la première année d'études dans le primaire et atteignant la cinquième année est importante. Elle représente 90.80%.

Le redoublement reste un phénomène important. En 2011, le taux de redoublement national est de 35.46% ; il reste plus élevé en 2009 (38.10%). L'écart entre l'évolution du taux de redoublement national et la tendance OMD requise depuis 2005 n'est pas rassurant. Les taux de redoublement sont relativement importants dans les grands centres urbains. Ils sont élevés en première et troisième année du primaire respectivement (37.50%) et (38.30%).

Graphique 2.3 : Evolution du taux de redoublement de l'enseignement primaire au Gabon



Source : D'après les données du Ministère de l'Education nationale

L'achèvement du primaire, jusqu'à l'année scolaire 2011-2012, est sanctionné officiellement par le concours d'entrée en sixième des lycées et collèges. Le taux de réussite à ce concours, même s'il a atteint 62,08% en 2007, oscille entre 30 et 40%. Ces deux dernières années, l'on a enregistré 33,98% de réussite en 2011 et 40,04% en 2012. La réussite des filles est légèrement supérieure à celle des garçons en 2011 ; elle représente 50,49% du taux de réussite global.

La méthode de cohorte reconstituée révèle que sur 1000 élèves entrés en première année ; - 372 (37,20%) achèvent la cinquième année dont 80 (8%) seulement sans redoublement.

La cinquième année reste un goulet d'étranglement du fait notamment de l'insuffisance des structures d'accueil dans le secondaire où le ratio élèves/classe est compris entre 40 et 65. Il dépasse 100 dans certains grands centres urbains et pour certains ordres d'enseignement.

La rationalisation des effectifs et la fluidité de passage au secondaire induisent alors la construction importante des salles de classe.

La part du budget allouée à l'éducation est, malheureusement, en diminution en 2008 par rapport à 2007. En 2009 et 2010, il est resté pratiquement au même niveau. Bien que cette part soit relativement importante par rapport aux dotations d'autres pays de la sous-région, les résultats obtenus dans le système éducatif gabonais reste en deçà des espérances.

Tableau 2.1 : Importance de l'éducation dans le budget et le PIB

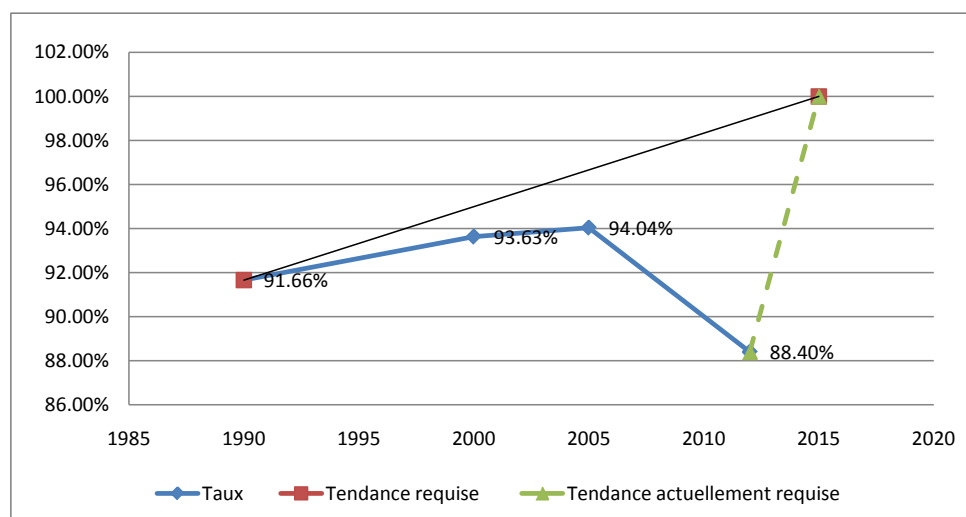
	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Budget éducation en% du PIB	2.1	2.2	2.4	2.1	2.9	2.9
Budget éducation en% du budget total	12.8	12.6	14.2	13.7	13.7	13.7

Source : calculs auteurs à partir des données de la DGE

Indicateur 2.3. Taux d'alphabétisation des 15-24 ans, femmes et hommes

Le taux d'alphabétisation reflète les résultats du processus d'éducation de base et la réalisation de l'équité fondée sur les droits des jeunes âgés de 15 à 24 ans d'apprendre et de posséder les compétences de base requises aux fins d'une meilleure intégration dans la société.

Graphique 2.4 : Evolution du taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans de 1990 à 2012 (en%)



Sources : RGPH 1993, EGEP 2005, EDS 2012

Suivant l'évolution du taux d'alphabétisation des 15-24 ans (voir Graphique 2.4), le niveau d'alphabétisation depuis 2000 atteint 93,67% en moyenne avec un pic de 94% en 2005. Les données récentes de l'EDS en 2012 indiquent une baisse de ce taux à 88,4% ce qui relève les défis de la cible à l'horizon 2015. Il apparaît selon l'EDS que le taux des femmes alphabétisées qui est de 92,4% en 2012 est plus élevé que celui des hommes qui se situe à 84,4%.

1. Les politiques mises en oeuvre pour atteindre la cible : portée et limites

Pour atteindre la scolarisation primaire universelle, améliorer la qualité de l'enseignement et le taux d'alphabétisation, des actions stratégiques sont entreprises par le Gouvernement notamment :

- Elaboration des textes d'application de la loi n° 21/2011 portant orientation générale de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche qui dispose que l'éducation et la formation sont obligatoires de 3 à 16 ans ;
- la généralisation progressive de l'enseignement du pré primaire et le recrutement des éducateurs jusqu'à l'horizon 2020 ;
- la suppression du concours d'entrée en sixième à partir de l'année scolaire 2012-2013 et avec comme seule condition en sixième l'obtention de certificat d'études primaire comme condition première de passage en sixième à laquelle il faut ajouter les résultats scolaires tout au long de l'année pour l'année 2013 et pour les prochaines années. ;
- l'amélioration du schéma directeur national d'infrastructures physiques (salles de classes et internats) sur la formation des jeunes ;
- le recrutement et la formation des enseignants titulaire d'un baccalauréat pour l'accès à l'École Normale des Instituteurs (ENI) en vue de l'allocation équitable du personnel enseignant qualifié ;
- la formation modulaire à l'Approche par les Compétences de Base au bénéfice de tous les enseignants et les encadreurs et son approfondissement au cours des séminaires de formation multidimensionnelle et d'échanges en vue de l'amélioration de la qualité d'enseignement et son efficacité ;
- le maintien multiforme du partenariat publics/privées pour la promotion l'enseignement privé ;
- la réhabilitation des grands lycées et collèges en vue d'une gestion efficace des établissements et d'une amélioration de l'accès au cycle secondaire ;
- une orientation équilibrée des élèves dès la fin de la 5ème année entre l'enseignement général et l'enseignement technique et professionnel selon l'arbre architectural du nouveau modèle du système éducatif gabonais ;
- la dotation des établissements et des apprenants en manuels scolaires pour le bon suivi de l'Approche par les Compétences de Base.
- l'optimisation du temps scolaire ;

Ces différentes politiques ont, cependant, des limites dont la principale est l'insuffisance des ressources financières. L'arbitrage intra-sectoriel des ressources doit, tout en mettant l'accent sur le développement intégré du système éducatif, rechercher à améliorer davantage les résultats espérés des cibles identifiées dans le cadre des objectifs du millénaire du développement.

Par ailleurs, l'enseignement privé surtout laïc, qui a surgit et a pris de l'ampleur suite à la faible offre publique d'éducation, devrait être mieux encadré par un meilleur contrôle de la procédure d'ouverture et des conditions de fonctionnement de ces écoles.

2. Défis pour atteindre la cible

L'enseignement primaire est le socle de l'acquisition des aptitudes pour la maîtrise de la lecture, du calcul et de l'écriture d'une part et des compétences de base en vue de l'intégration dans la société d'autre part.

Malgré les efforts consentis pour permettre aux enfants de différents sexes d'entrer et d'achever le cycle primaire, le Gabon se heurte encore à quelques obstacles dont :

- le suivi de la scolarisation obligatoire, l'accès équitable à l'éducation de base de qualité de 3 à 16 ans ;
- l'élaboration de la carte scolaire et la sectorisation afin d'optimiser l'offre éducative et améliorer l'accès équitable à l'enseignement ;
- l'amélioration de la rétention notamment en fin de cycle ;
- l'optimisation des capacités d'accueil au niveau de l'enseignement secondaire ;
- le renforcement des mécanismes de contrôle pour améliorer le rendement des enseignants et diminuer leur absentéisme ;
- la fourniture des installations d'apprentissage aux adultes analphabètes

Conclusion

Les besoins pour donner à tous les enfants les moyens d'une scolarisation primaire universelle nécessitent un engagement de tous : Etat, familles, enseignants, acteurs privés et partenaires au développement.

Cet engagement doit être centré sur :

- le projet de réduction du taux de redoublement ;
- le financement de la construction des salles de classe et des nouveaux établissements ;
- le financement des programmes d'alphabétisation par l'appui à l'élaboration des curricula ;
- l'appui à l'édition des manuels scolaires et à l'équipement en matériel didactique des établissements ;
- le fonctionnement optimal du système d'information qui doit permettre d'évaluer le système éducatif et de mesurer les résultats atteints par l'objectif d'éducation pour tous ; cela nécessitera la mise en oeuvre d'une base de données au niveau de l'administration centrale, le financement des campagnes de collecte de données et la formation des agents intéressés dans la chaîne du système d'information.

Tableau 2.2 : Récapitulatif de l'OMD 2

OMD 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous							
Cible 2A : D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires	2.1 Taux net de scolarisation dans le primaire	88,4%	RGPH 1993	100%	96.4%	EDS 2012	Probable
	2.2 Proportion d'écoliers ayant commencé la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire	61.5%	Base de données ONU 1992	100%	37,2%	Données administratives	Improbable
	2.3 Taux d'alphabétisation des 15-24 ans, femmes et hommes	91,66%	RGPH 1993	100%	88.4%	EDS 2012	Improbable

L'Objectif 3 du millénaire pour le développement vise la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Il est centré sur une cible qui vise à « Eliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard ». Les performances des pays sont captées à travers les trois indicateurs suivants :

- i Indice de parité entre sexes (IPS) dans l'enseignement primaire;
- ii Proportion de femmes salariées dans le secteur non agricole
- iii Proportion des sièges occupés au Parlement

Le Gabon est dans un contexte favorable à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. En effet, l'égalité en droit entre les hommes et les femmes est reconnue par la constitution. Ce principe est repris dans plusieurs textes juridiques tels que le code du travail et le statut général des fonctionnaires. Le Gabon a également souscrit aux orientations définies par les Nations Unies à travers la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW, ratifié en 1983), le programme d'action de Beijing pour la promotion de la femme adopté en 1995, les OMD, ainsi que la Déclaration des Chefs d'Etat de l'Union Africaine sur l'égalité en 2004 la déclaration de Maputo, la déclaration d'Istanbul.

Pour rendre effectives ces dispositions de droit, le Gabon a élaboré et approuvé en 2009 une Stratégie nationale d'égalité et d'équité de genre qui reste à mettre en oeuvre. Il ressort néanmoins que si le problème d'inégalité généralement provoquée par l'iniquité de l'accès à la scolarité entre les garçons et les filles n'est pas connu dans le système éducatif gabonais, de nombreux défis demeurent avec notamment une situation des femmes plus pauvres et plus exposés au chômage que les hommes.

La situation actuelle et les tendances relatives à la cible et aux indicateurs de l'OMD 3 sont décrites ci-après.

Cible 3.A : Eliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard

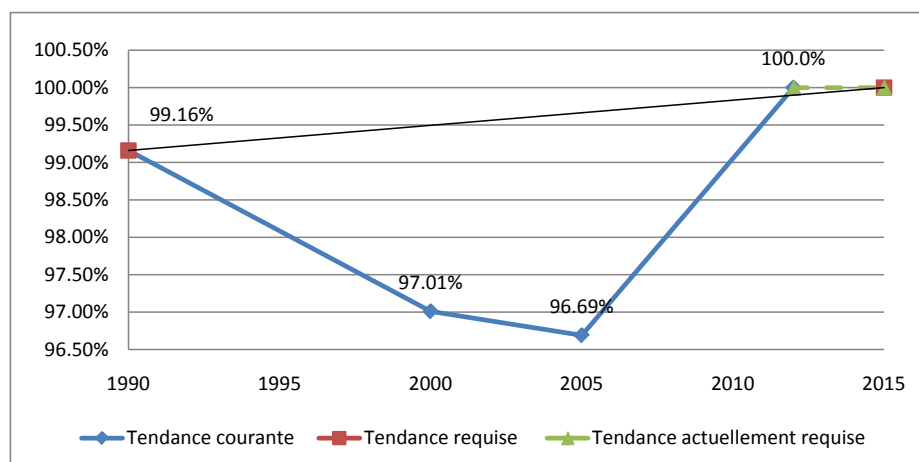
Indicateur 3.1. Indice de parité entre sexes (IPS) dans l'enseignement primaire

Selon les résultats de l'Enquête de Démographie et de Santé de 2012, le Gabon a atteint la parité entre les filles et les garçons dans l'enseignement primaire ; au niveau du secondaire l'indice de parité ressort à 1,1 à l'avantage des filles. Cette amélioration de l'équité et l'égalité dans l'éducation des filles et garçons est la conséquence de la politique de l'éducation pour tous prônée par le Gabon, à savoir :

- ☞ la construction des écoles dans les différents regroupements des villages afin de permettre une scolarité de proximité des filles et des garçons vivants en zone rurale;
- ☞ la construction des haltes garderies et cases communautaires (garderies et préscolaires) dans les départements et dans certains regroupements de villages; ce programme a permis de maintenir les filles mères à l'école d'où la supériorité des filles.

Le taux bruts de scolarisation qui reste élevé et quasiment uniformément réparti entre les deux sexes. En 2012, ce taux est estimé à 130,1% dont 127,3% pour les filles et 133,1% pour les garçons (EDS 2012). Le dépassement de 100% est dû au fait que l'on admet les jeunes de moins de 6 ans et les enfants de plus de 10 ans au primaire.

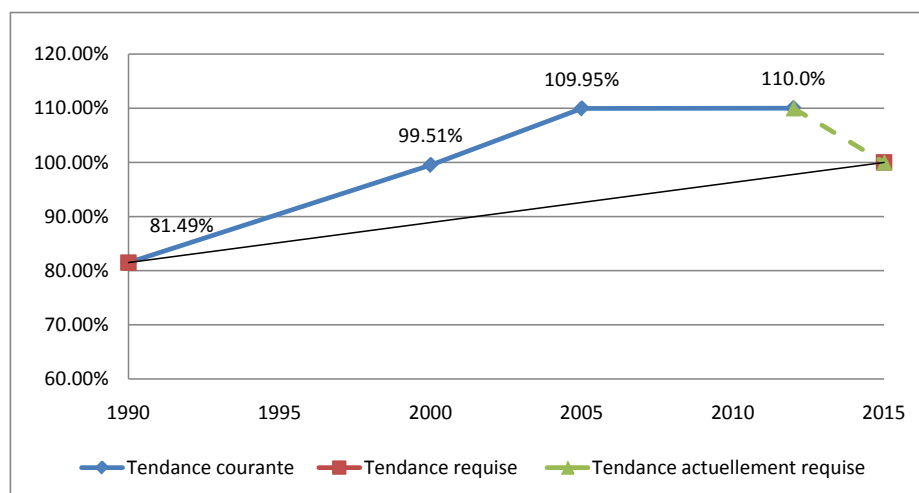
Graphique 3.1 : Evolution de l'Indice de parité entre sexes (IPS) dans l'enseignement primaire



Sources : RGPH 1993, EDS 2000, EGEP 2005, EDS 2012

Au niveau de l'enseignement secondaire, l'évolution du rapport fille/garçon se situe au-delà de la tendance requise par les OMD depuis 2005 où l'indice de parité avait atteint 109,95%. L'EDS 2012 confirme cette tendance qui se maintient à 110%. Cette évolution montre, sur le graphique, une demande effective des filles à l'enseignement secondaire supérieure à la tendance OMD requise de 1990 à 2012.

Graphique 3.2 : Evolution de l'Indice de parité entre sexes (IPS) dans l'enseignement secondaire

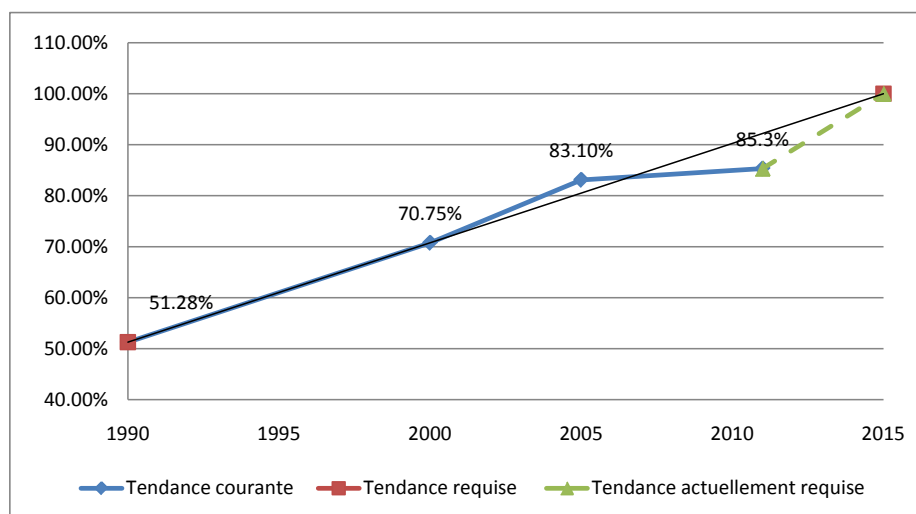


Sources : RGPH 1993, EDS 2000, EGEP 2005, EDS 2012

Suivant le *Graphique 3.3*, l'évolution du rapport filles pour 100 garçons au niveau de l'enseignement supérieur depuis 1990 montre un accroissement non négligeable de la demande réelle des filles. De 51.28% en 1990, l'on se retrouve à 85.32% en 2011. Cependant, on remarque qu'au second cycle du secondaire ce taux à une tendance baissière. Une demande qui se situe au-dessus du niveau OMD requis.

Ces différentes tendances courantes dénotent l'importance actuelle de la demande réelle des filles à l'enseignement secondaire et supérieur.

Graphique 3.3 : Evolution de l'Indice de parité entre sexes (IPS) dans l'enseignement supérieur



Sources : RGPH 1993, EGEP 2005, données administratives

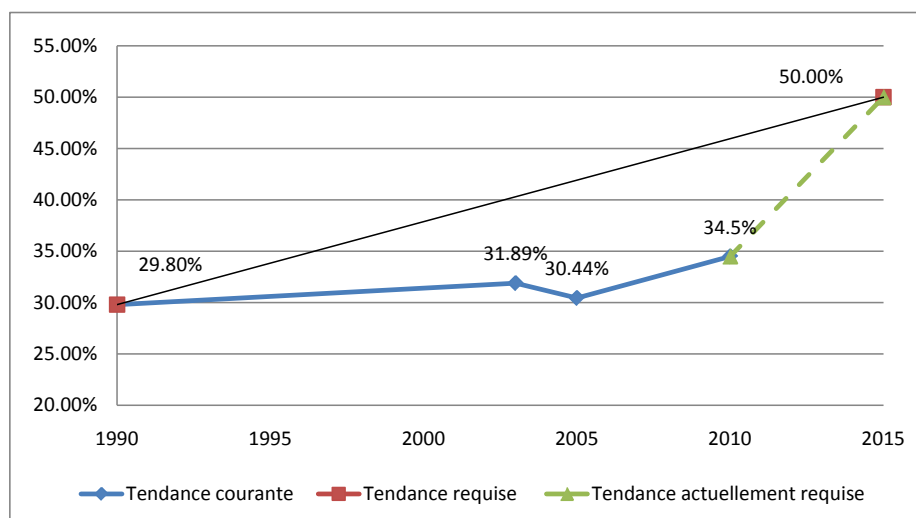
Indicateur 3.2. Proportion des femmes salariées dans le secteur non agricole

La répartition des salariés par sexe et par secteur d'activité fait ressortir la proportion des femmes salariées dans le secteur non agricole à 34,5% en 2010, selon les statistiques disponibles. Par comparaison, la proportion de femmes employées en dehors du secteur agricole se maintient à 20% en Asie du Sud, Asie de l'Ouest et Afrique du Nord.

Les femmes représentent environ 36% de la force de travail dans l'administration publique et elles représentent 30% dans la catégorie des cadres. (cf. *Tableau 3.2*).

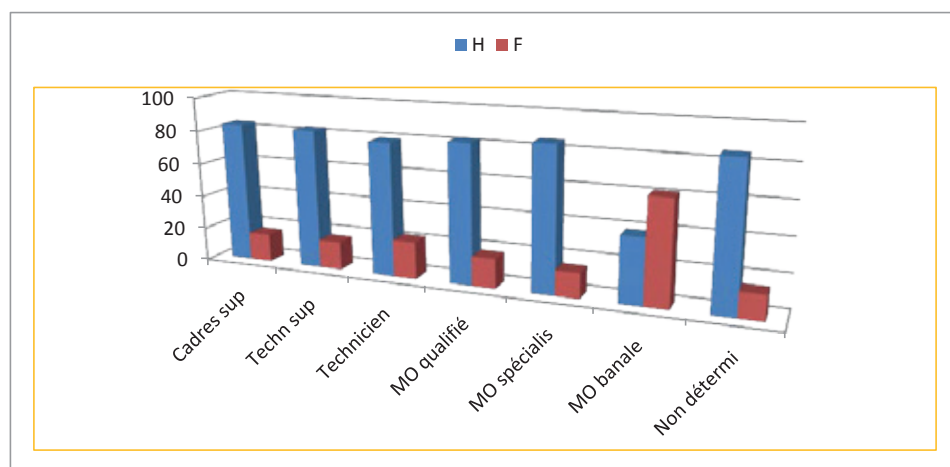
Au secteur privé, on compte de moins en moins de femmes dans les catégories de cadres supérieurs, ingénieurs (20%) et dans la catégorie de techniciens supérieurs (25%) voire de main d'oeuvre qualifiée (20%) et de main d'oeuvre spécialisée (13%). (cf. *Tableau 3.1*).

Graphique 3.4 : Proportion des femmes salariées dans le secteur non agricole



Sources : RGPH 1993, EGEP 2005, base de données ONU

Graphique 3.5 : Pourcentage des salariés non agricoles en 2006



Sources : Stratégie Nationale d'Egalité et d'Equité de Genre

Tableau 3.1 : Répartition des salariés par catégories socioprofessionnelles tous secteurs en 2008 dans les entreprises privées

Catégories	Effectif total	Hommes	femmes	% femmes
Cadres sup, ing et assimilés	2.764	2.214	550	20%
Techniciens supérieurs	1.876	1.403	473	25%
Techniciens	3.136	2.264	872	27,8%
Main d'oeuvre qualifiée	5.572	4.452	1.120	20,10%
Main d'oeuvre spécialisée	11.271	9.130	2.141	19%
Main d'oeuvre banale	10.237	8.865	1.372	13%

Sources : DGSEE

Tableau 3.2 : Répartition des salariés par catégories socioprofessionnelles dans la fonction publique en 2009

Catégories	Effectif total	Hommes	femmes	% femmes
A1	13.864	10.534	3.330	24%
A2	8.446	5.064	3.382	40%
B1	18.441	11.825	6.616	35,8%
B2	12.964	6.948	6.016	46,4%

Sources : Direction de la Solde

Indicateur 3.3. Proportion des sièges occupés par les femmes au parlement national

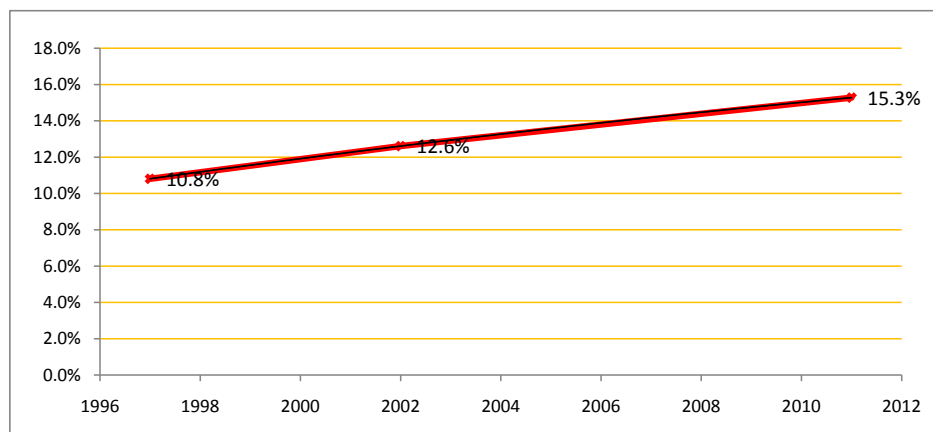
Le parlement gabonais compte deux chambres : l'Assemblée nationale et le Sénat.

Depuis 1990, il y a eu déjà cinq législatures. Le nombre de députés à l'Assemblée nationale n'a pas varié, il est de cent vingt (120) députés. On observe que depuis la huitième législature 1990-1996 jusqu'à la douzième législature actuelle le nombre de femmes députés n'a jamais atteint vingt par législature. Ce nombre a simplement progressé de 7 en 1990 à 17 députés aujourd'hui. Autrement dit, les femmes représentent 14,17% des sièges à l'Assemblée nationale. En 1990-1996, elles ne représentaient que 5,83% des sièges

Au Sénat, la tendance est également à la hausse de la première législature (1997-2002) : 11.8% à la législature actuelle (depuis 2009) 17,64%.

Actuellement, les femmes représentent globalement 15.28% au parlement gabonais.

Graphique 3.6 : Proportion des sièges occupés par les femmes au parlement national



Sources : données administratives

Les partis politiques ont donc un rôle significatif à jouer pour améliorer l'inclusion des femmes dans les mécanismes de prise de décisions politiques. Les pouvoirs publics doivent, par ailleurs, prendre des dispositions légales prévoyant un nombre important de femmes au Parlement.

Tableau 3.3 : Représentativité des femmes dans les Institutions Gabonaises en 2009

Institutions(2009)	Effectif total	Hommes	femmes	% femmes
Assemblée nationale	120	103	17	14,16%
Sénat	102	84	18	17,64%
Gouvernement	31	24	7	22%
Conseils Municipaux	190	157	36	18,94%
Conseils Départementaux	111	96	15	13,51%
Cours constitutionnel	9	7	2	22%

Sources : données administratives

1. Les politiques mises en oeuvre pour atteindre la cible : portée et limite

Le Gabon a entrepris de nombreuses mesures pour promouvoir l'égalité des sexes et l'automatisation des femmes.

Pour amener les filles à accéder à l'école au même titre que les garçons, les pouvoirs publics ont pris des mesures d'ordre juridique obligeant tous les enfants sans discrimination de sexe à bénéficier de l'éducation et de la formation (conformément à la loi 21 /2011). On dénote les campagnes de sensibilisation sur les maladies sexuellement transmissibles et le VIH régulièrement menées par des structures appropriées au sein des établissements scolaires, la baisse de la mortalité maternelle et infantile, l'amélioration de l'alphabétisation et la scolarisation primaire, ou encore les nombreux projets d'autonomisation et autres politique en faveur des femmes que le gouvernement a mis en oeuvre dans plusieurs domaines tels que :

Sur le plan social

La santé :

- ☞ la construction et l'équipement (avec un équipement de pointe et complet) des hôpitaux régionaux (centres hospitaliers modernes dotés de tous les services médicaux) dans chaque capitale provinciale(9) et des centres médicaux dans certaines communes et départements ont contribué à l'augmentation du Pourcentage de naissances dont l'accouchement a été assisté par un prestataire de santé surtout en zone rurale soit 90% ; la réduction de la mortalité maternelle 316/pour 100 000 naissances vivantes qui était élevé en zone rurale ;

- ☞ La lutte contre le VIH/Sida par la gratuité du traitement aux femmes enceintes (PTME : Prévention de la Transmission du VIH de la Mère à l'Enfant) et la construction d'un Centre de Traitement Ambulatoire dans chaque capitale provinciale.

Services sociaux de bases :

- ☞ l'accès à l'eau potable et de proximité par le programme d'hydraulique villageoise ;
- ☞ la construction des barrages hydroélectriques (3 grandes centrales de distribution d'électricité sont en cours de construction dans trois provinces du Gabon) pour fournir l'électricité à l'ensemble des villages et doter l'ensemble du pays d'électricité ;
- ☞ la construction des écoles dans les différents regroupements des villages afin de permettre une scolarité de proximité des filles et des garçons vivants en zone rurale;
- ☞ la construction des haltes garderies, des centres d'éducation préscolaire et cases communautaires (garderies et préscolaires) dans les départements et dans certains regroupements de villages; ce programme à participer au maintien des filles mères à l'école d'où la supériorité des filles.

Aides sociales directes :

- ☞ Mis en place d'une Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garanties Sociales(CNAMGS) : assurance maladie pour tous (gratuité des soins pour les femmes enceintes et prise en charge totale des soins des gabonais économiquement faibles.
- ☞ Octroi d'allocations familiales et de rentrée scolaires aux femmes économiquement faibles par la CNAMGS.
- ☞ Appui multiforme (matériel, financier et autres) aux conjoints survivants (veuves en majorités) et orphelins quel que soit le milieu de résidence.

Sur le plan économique :

Accès aux sources de financement :

Autonomisation économique des femmes :

- ☞ Le Programme d'appui aux micro-crédits au Gabon(PDMG) :pour faciliter l'accès au micro-crédits développé et mis en oeuvre avec l'appui du PNUD dans (4) quatre provinces, il a permis les femmes rurales de bénéficier des formations aux techniques agricoles, à la gestion des micro-projets, et aux techniques de transformations des produits agricoles. Pour la période de 2010-2013, « la Direction Générale de la Promotion de la Femme(DGPF) » a financé 177 groupements féminins en majorité constitués des femmes rurales pour un montant de 232 690 905 F CFA (deux cent trente deux millions six cent quatre vingt dix mille neuf cent cinq);
- ☞ l'organisation chaque année du Grand Prix du Président de la République(GPPR) : le concours du GPPR est l'un des outils de développement efficace pour l'amélioration des conditions de vie et de renforcement des capacités économiques des femmes rurales (appui en matériel, formation, encadrement et voyage d'étude).
- ☞ La DGPF (Ministère de la Famille et Affaires Sociales) organisatrice du dit concours a pu primer de 2010 à 2013, 70 groupements féminins et femmes pour un montant total de 256 450 000(deux cent cinquante-six millions quatre cent cinquante mille francs CFA)
- ☞ La formation et octroi du matériel : Diverses formations sont organisées à l'endroit des femmes rurales par les départements de la Famille(DGPF) et de l'Agriculture et du Développement rural (techniques agricoles, transformation et conservation des produits agricoles,...) et accompagné d'octroi de matériel agricole et de transformation des produits agricoles tels que les moulins à écraser le manioc,...

L'Agriculture et le Développement Rural :

La loi n° 023/2008 portant élaboration de la politique de développement agricole durable et rural ainsi que le plan stratégique de développement du secteur agricole au Gabon élaboré depuis 2009 et en cours de mise en oeuvre avec une enveloppe de 90,5 milliards de F CFA pour cinq ans, cette loi a notamment permis :

- ☞ Le lancement du Programme Agricole de Sécurité Alimentaire et de Croissance(PASAC) destiné particulièrement à la population féminine rurale conséquence de leur implication dans l'agriculture car représentant près de 90% de la main d'oeuvre agricole(les femmes rurales représentent 70% de cette main d'oeuvre).
- ☞ Le Projet de Développement Agricole et Rural(PDAR) avec l'appui de la FAO qui est un outil de la lutte contre l'exode rural et de financement des initiatives agricoles des femmes (21 projets pilotes financés en ce jour).

Sur le plan de la lutte contre les violences faites aux femmes :

Pour matérialiser ses engagements en matière de droits humains particulièrement les droits des femmes (DUDH, CEDEF, Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples,...), le Gabon a mis en place un département ministériel en charge de la promotion de la femme dont l'une des missions est la promotion des droits des femmes en général et des femmes rurales en particulier.

De ce fait, pour lutter contre toutes les formes de violences et discriminations à l'égard des femmes rurales dues aux pesanteurs socioculturelles, la Direction Générale de la Promotion de la Femme(DGPF) avec l'appui des partenaires tel quel l'UNFPA a mis un vaste programme d'IEC pour permettre aux femmes de connaître leur droit et de sensibiliser les hommes et femmes sur les conséquences des violences.

Ainsi pendant la période de 2010 à 2013, la DGPF a :

- ☞ organisé dans l'ensemble du pays, surtout en zone rurale, 50 campagnes de sensibilisation et de formation qui ont touchées plus de 6000 femmes et hommes ;
- ☞ formé sur six (6) provinces du Gabon, 180 acteurs de prise en charge des victimes de violence basées sur le Genre (Docteurs, Policiers, Gendarmes, le Corps Judiciaires, Assistants Sociaux, Responsables des Associations et ONG...).

Sur le plan politique :

La récente déclaration du Président de la République au parlement sur la représentativité de 30% des femmes et 30% jeunes dans les instances de prise des décisions va permettre aux femmes gabonaises et rurales en particulier de participer à la prise des décisions pour le développement de leur localités.

2. Défis pour atteindre la cible

- L'égalité entre les sexes bien qu'apparente, ne doit pas occulter les écarts non moins perceptibles présentés plus haut. Il est toujours utile :
- Réaménagement des codes (Travail, civil sécurité sociale) qui présentent des articles discriminatoires et qui méritent d'être révisés pour cadrer avec les recommandations internationales et l'esprit du principe d'égalité prôné par constitution
- D'approfondir la sensibilisation des filles et des parents aux avantages liés à la scolarisation des jeunes filles ;
- De poursuivre la sensibilisation de la jeune fille sur les risques de la maternité précoce et la sexualité ;
- Elaboration des textes d'applications de la loi 1/2000 portant protection sanitaire et sociale de la femme de la mère et de l'enfant ;
- Accroître les mécanismes de financement des femmes ;
- Elaboration d'une politique nationale de l'entrepreneuriat féminin ;
- Intensification de la lutte contre violence faite aux femmes (52% selon l'EDS II) car malgré les efforts fournis par le gouvernement les violences persistent;
- De prendre des mesures incitatives pour encourager les filles à poursuivre les études supérieures.

Conclusion

Le Gabon enregistre une performance remarquable du point de vue de l'OMD 3 et a atteint l'indicateur de parité de sexe dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur.

La proportion des femmes travaillant dans le secteur non-agricole se situe à 34,50% au dessus de la moyenne en Afrique au Sud du Sahara, dans les pays d'Asie de l'Ouest et du Sud, et de l'Afrique du Nord.

Ces efforts restent à poursuivre pour favoriser la parité dans les métiers d'ingénieurs, de techniciens supérieurs et d'autres filières à qualifications professionnelles. De même au niveau de la représentativité au Parlement nationale, des efforts restent à faire à tous les niveaux et spécifiquement au niveau des partis politiques pour assurer une représentativité des femmes.

De même, le Gouvernement et ses partenaires au développement devraient :

- i Mettre en place un mécanisme pour l'intégration socio économique du genre dans les politiques de développement ;
- ii Le financement des programmes d'alphabétisation normale et fonctionnelle ;
- iii promouvoir un programme d'autonomisation des familles monoparentales dont les femmes sont chefs de ménage.

La récente déclaration du Chef de l'état (30% de femme et de jeunes dans les instances de prise de décision) mérite une loi sur la parité.

Récapitulatif Objectif 3

Les objectifs et Cibles	Indicateurs	Base 1990	Sources et années	Cible 2015	Etat actuel	Sources et années	Etat du progrès
OMD 3 Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes							
Cible 3A : Eliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard.	3.1 Indice de parité entre sexes (IPS) dans l'enseignement primaire	99,2%		100%	100%	EDS 2012	Atteint
	3.2 Proportion de femmes salariées dans le secteur non agricole	29,8%	RGPH 1993	50%	34,5%	Base de données ONU	Probable
	3.3 Proportion des sièges occupés au Parlement		Données administratives 1990		15,35%	Données administratives 2012	Improbable

OBJECTIF 4 :

RÉDUIRE LA MORTALITÉ DES ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS



L'Objectif 4 du millénaire pour le développement vise à réduire la mortalité des enfants de moins de cinq ans. Cet objectif a pour cible la réduction de deux tiers, entre 1990 et 2015, du taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans.

Les performances des pays sont captées à travers les trois indicateurs suivants :

- i Taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans ;
- ii Taux de mortalité infantile ;
- iii Pourcentage d'enfants vaccinés contre la rougeole

La situation actuelle et les tendances relatives à la cible et aux indicateurs de l'OMD 4 au Gabon, sont décrites ci-après.

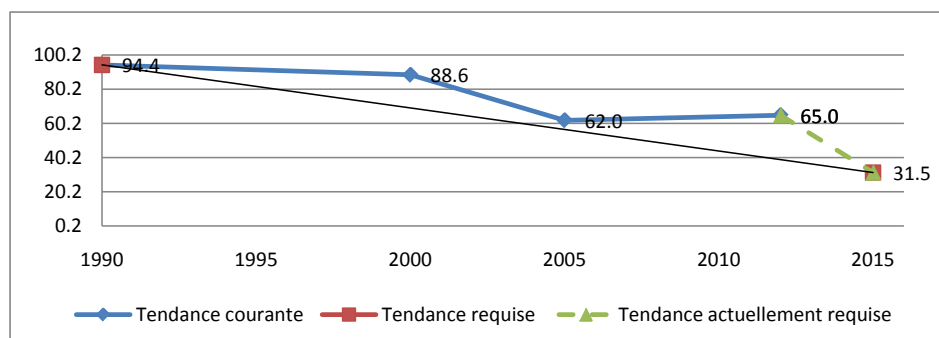
Cible 4 : Réduire de deux tiers entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de cinq (5) ans

Indicateur 4.1. Taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans

La situation de la mortalité des enfants de moins de 5 ans est en nette amélioration grâce aux avancées accomplies au cours des dernières années dans le cadre des plans sectoriels successifs.

Les chiffres les plus récents (EDS 2012) indiquent une baisse de 31% de la mortalité des enfants de moins de 5 ans qui est passée de 94,4 à 65 décès pour 1000 naissances vivantes entre 1990 et 2012. Soit un taux de réduction moyen annuel de 1.7%. Malgré ces efforts, si cette tendance devait se maintenir, le Gabon ne serait pas en mesure d'atteindre la cible de réduction de la mortalité des enfants de moins de 5 ans qui est de 31,3 décès pour 1000 naissances vivantes en 2015.

Graphique 4.1 : Evolution du taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans de 1990 à 2015 (p.1000 naissances vivantes)

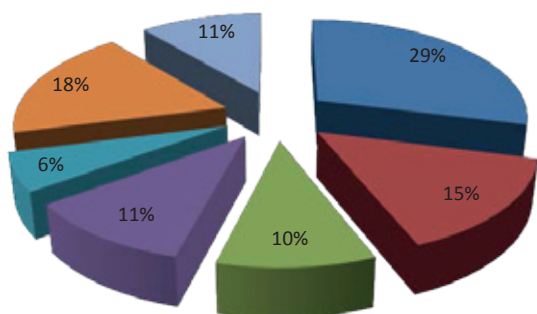


Sources : EDS 2000, EDS 2012

Les causes des décès des enfants de moins de cinq ans s'expliquent au Gabon à 90%²⁰ principalement par : Le paludisme (29%), la prématurité (15%), les infections respiratoires aiguës (11%), le VIH (10%), les maladies diarrhéiques (6%) et les maladies évitables par la vaccination (18%), notamment les pneumonies, les infections à hemophilus influenzae et les diarrhées à rotavirus.

²⁰ PNDS : Plan National de Développement Sanitaire (2011-2015)

Graphique 4.2 : Causes de mortalité des enfants des moins de 5 ans

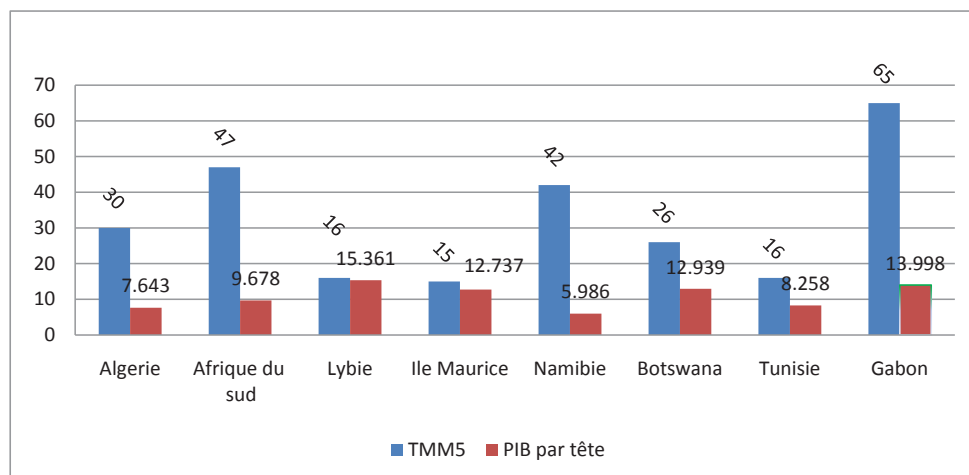


■ Paludisme ■ prématurité ■ VIH ■ IRA ■ Maladies diarrhéiques ■ Rougeole ■ Autres *Source : Plan National de Développement Sanitaire (2011-2015)*

L'EDS 2012 relève également que 26 enfants sur 1000 meurent durant les 28 premiers jours de la naissance. Cette situation dénote l'ampleur des efforts à faire pour faire chuter le taux de mortalité des enfants de 0 à 5 ans. Des études²¹ montrent que, le recul de la mortalité infantile est principalement lié au recul de la mortalité néonatale et que celle de la mortalité des enfants de 0 à 5 ans est dû au recul de la mortalité infantile.

Le Gabon devrait ainsi faire des efforts particuliers en vue de réduire les causes de décès des enfants de moins de cinq ans et réconcilier sa performance avec son niveau de pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. En effet, lorsqu'on compare le Gabon au pays d'Afrique de même niveau de revenu, il a le taux de mortalité des enfants des moins de 5 ans le plus élevé (voir Graphique 4.3).

Graphique 4.3 : Comparaison des taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans par pays en fonction du PIB par tête



Source : RMDH 2012, EDS 2012 et Rapport sur l'enfance 2012 UNICEF

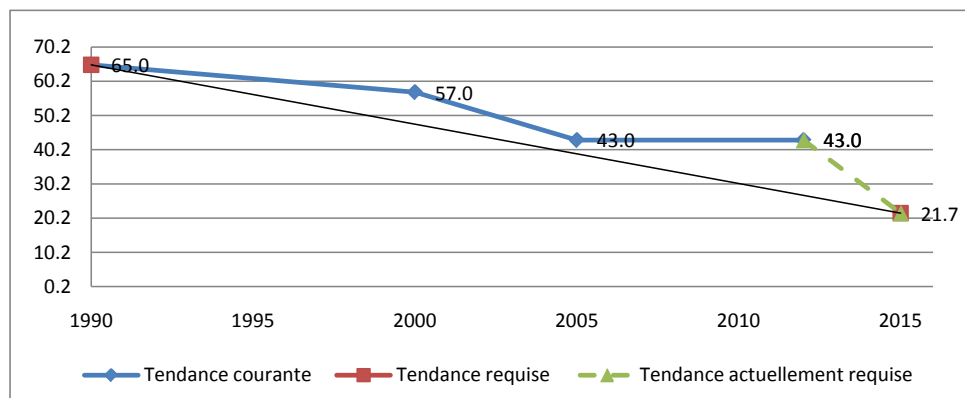
Indicateur 4.2. Taux de mortalité infantile

La mortalité infantile au Gabon à l'instar de la mortalité des enfants de moins de 5 est en nette baisse entre 1990 et 2012. Le taux est passé de 65 à 43 décès pour 1000 naissances vivantes soit un taux de 33,8% de baisse sur la période et une baisse moyenne annuelle de 1,9%. Si cette tendance devrait se maintenir, le Gabon ne serait pas en mesure d'atteindre la cible des OMD qui est de 21,7 décès pour 1000 naissances vivantes en 2015.

La mortalité infantile est également due aux maladies infectieuses : paludisme, maladies diarrhéiques, infections respiratoires aiguës, parasitoses (amibiase, helminthiases) et rougeole.

²¹ Mortalité et Morbidité Infantiles Article du Professeur Dominique PLANTAZ paru en Septembre 2004

Graphique 4.4 : Evolution du taux de mortalité infantile de 1990 à 2015 (p.1000 naissances vivantes)



Sources : EDS 2000, EDS 2012

Indicateur 4.3. Proportion d'enfants d'un an vaccinés contre la rougeole

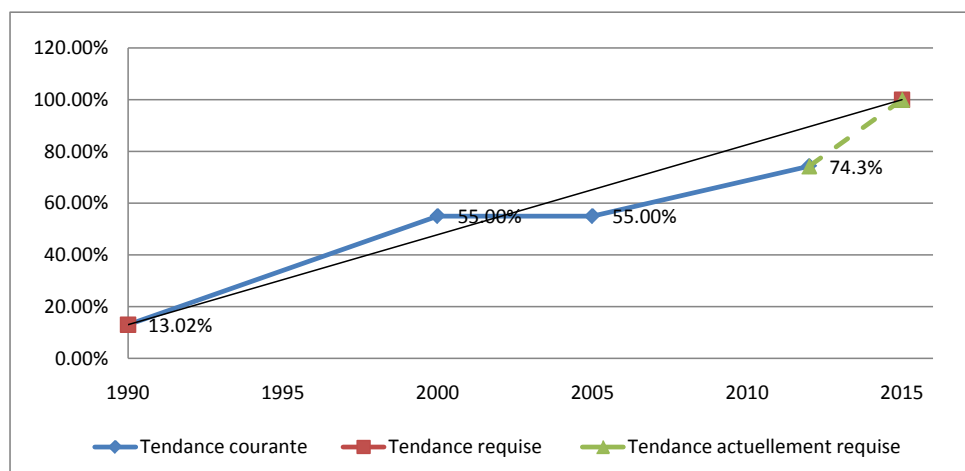
Les dernières épidémies de Rougeole datent de 2001 et 2002. Cependant les faibles performances du Programme Elargi de Vaccination (PEV) de routine lors de la Campagne de vaccination de suivi de la Rougeole, réalisée en Janvier 2012 (67%) expliquent la recrudescence des cas de Rougeole constatés dans certaines localités depuis janvier 2013.

Environ 74,3% des enfants gabonais âgés de 12-23 mois ont été vaccinés contre la rougeole en 2012. Cette proportion d'enfants vaccinés contre la rougeole est passée de 13,02% en 1990 à 74,3% en 2012. Si cette tendance se poursuit sera en mesure de vacciner l'ensemble de ces enfants contre cette maladie.

L'EDS 2012 indique que seulement 31,6% des enfants de 12-23 mois ont été complètement vaccinés et 4,3% n'ont reçu aucun vaccin ; Ainsi près de 70% enfants de moins de deux ans ont été soit partiellement vaccinés, soit pas vaccinés du tout.

La couverture vaccinale varie également d'une province à une autre. Dans le Haut-Ogooué 61,1% des enfants de 12-23 mois sont complètement vaccinés contre seulement 14,1% dans le Moyen Ogooué et 21,7% à Libreville et Port Gentil.

Graphique 4.5 : Proportion d'enfant d'un an vacciné contre la rougeole



Sources : EDS 2000, EDS 2012, Rapport OMD 2006

Les politiques mises en oeuvre pour atteindre la cible

- Dans l'objectif de Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans, les principales actions concrètes menées ont été les suivantes :
- Elaboration de la politique Nationale de Santé
- Mise en place du Plan National de Développement Sanitaire, qui sert de cadre de référence à l'intervention de l'ensemble des partenaires.
- Elaboration d'une Feuille de route pour la réduction de la mortalité maternelle, néonatale, infanto-juvénile et des adolescents
- Elaboration d'un plan de survie de l'enfant
- Politique de lutte contre la mortalité infantile par l'élimination de la transmission du VIH de la mère à l'enfant
- Mise en oeuvre de divers plans d'Actions par les différents Programmes prenant en charge l'enfant dans le domaine de la Vaccination, de la lutte contre le Paludisme, de la lutte contre le VIH.
- ✓ L'Éradication de la Poliomyélite ;
- ✓ La Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfance dans 9 régions sanitaires
- ✓ La mission d'évaluation conduite en Juillet 2013 vient de confirmer l'élimination du Tétanos Néonatal par le Gabon et les efforts dans ce sens devront être poursuivis. De même le pays a adhéré à l'Initiative d'Elimination de la transmission du VIH de la Mère à l'Enfant et 24 Départements sanitaires ont déjà élaboré leurs Plans opérationnels et vont démarrer la mise en oeuvre. Par ailleurs, le Programme National de lutte contre le Paludisme est en cours de restructuration.

Défis pour atteindre la cible

Le système de santé Gabonais souffre de sa mauvaise performance et de son mécanisme de financement peu fiable et moins efficient. Il est centré sur le curatif en excluant les actions préventives et promotionnelles.

Les financements de la santé ne tiennent pas compte des besoins spécifiques de l'enfant.

La problématique de la verticalité des programmes de santé empêche l'intégration des services et la rationalisation des ressources.

Conclusion

La mortalité des enfants de moins de cinq ans demeure une préoccupation majeure au Gabon où encore 65 enfants sur 1000 meurent avant d'avoir atteint leur cinquième anniversaire. De même, 26 enfants sur 1000 meurent durant les 28 premiers jours de la naissance et 43 enfants sur 1000 meurent avant d'avoir atteint 1 an. Cette situation dénote l'ampleur des efforts pour faire chuter le taux de mortalité des enfants de 0 à 5 ans.

Les enfants meurent de maladies évitables telles que le paludisme, les maladies diarrhéiques, les infections respiratoires aiguës, les parasitoses (amibiase, helminthiases) et la rougeole.

Le Gabon devrait faire davantage d'efforts en mettant en oeuvre son Plan National de Développement Sanitaire (2011-2015) pour réduire le poids des maladies qui demeurent à 90% les principales causes de mortalité des enfants.

Tableau 4.1 : Récapitulatif de l'OMD 4

Les objectifs et Cibles	Indicateurs	Base 1990	Sources et années	Cible 2015	Etat actuel	Sources et années	Etat du progrès
OMD 4 Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans							
Cible 4A : Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	4.1 Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1000 naissances vivantes)	94,4	Estimation base EDS I	31.3	65	EDS 2012	Improbable
	4.2 Taux de mortalité infantile	65	Estimation base EDS I	21,7	43	EDS 2012	Improbable
	4.3 Pourcentage d'enfants vaccinés contre la rougeole	13,02%	Rapport OMD 2006	100%	74.3%	EDS 2012	Probable

OBJECTIF 5 :

AMÉLIORER LA SANTÉ MATERNELLE



L'Objectif 5 du millénaire pour le développement vise à améliorer la santé maternelle. Cet objectif a deux cibles qui sont de i) réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, du taux de mortalité maternelle et de ii) rendre l'accès à la médecine procréative universel d'ici à 2015.

Le suivi des cibles se fait à travers les six indicateurs suivants :

- i ratio de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)
- ii Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié
- iii ratio de prévalence contraceptive
- iv Taux de natalité parmi les adolescentes (pour 1000 femmes)
- v Couverture des soins prénatals au moins une visite au moins quatre visites
- vi Besoins non satisfaits en matière de planification familiale

La situation actuelle et les tendances relatives aux cibles et aux indicateurs de l'OMD 5 au Gabon, sont décrites ci-après.

Cible 5A : Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle

Indicateur 5.1. Ratio de mortalité maternelle

Selon l'OMS, les femmes décèdent par suite de complications survenues pendant ou après la grossesse ou l'accouchement. La plupart de ces complications apparaissent au cours de la grossesse. D'autres, qui existaient auparavant, s'aggravent à ce moment-là. Les principales complications, qui représentent 80% de l'ensemble des décès maternels, sont les suivantes :

- hémorragie sévère (pour l'essentiel après l'accouchement);
- infections (habituellement après l'accouchement);
- hypertension durant la grossesse (prééclampsie et éclampsie);
- avortement pratiqué dans de mauvaises conditions de sécurité.

Les autres causes de complications sont associées à des maladies comme le paludisme, et le VIH durant la grossesse.

Au Gabon, le ratio de mortalité maternelle estimé en 2012 est de 164,4²² décès pour 100000 naissances vivantes contre 270 décès en 2000. Il est envisagé d'atteindre environ 67,5 décès en 2015.

²² Taux alignés sur la nouvelle méthodologie et dérivés de l'EDS 2012 qui donne 316 décès pour 100000 naissances vivantes et de l'EDS 2000 qui donne 519 décès pour 100000 naissances vivantes. Voir encadré

Encadré : Estimation de la mortalité maternelle

La mortalité maternelle au Gabon et dans d'autres pays en développement peut être estimée à l'aide de deux procédures : la méthode des soeurs (Graham et al, 1989.) et une méthode d'estimation directe qui est une variante de la méthode des soeurs (Rutenberg et Sullivan, 1991). C'est la procédure d'estimation directe qui est appliquée ici.

Le tableau 14.3 présente les estimations directes de mortalité maternelle pour la période de sept ans précédant l'enquête. Le taux de mortalité maternelle chez les femmes de 15-49 ans est de 0,4 décès maternels pour 1 000 femmes-années d'exposition. Par groupes d'âge quinquennaux, c'est chez les femmes de 15-19 ans et de 35-39 ans que le taux de mortalité maternelle est le plus élevé (respectivement 0,7 ‰ et 0,6 ‰), suivi par celui à 25-29 ans (0,5 ‰) et, c'est à 45-49 ans, qu'il est le plus faible (0,2 ‰).

Cependant, là encore, les variations par âge de la mortalité maternelle doivent être interprétées avec prudence du fait des intervalles de confiance très importants de ces taux.

Le taux de mortalité maternelle peut être converti en rapport de mortalité maternelle (nombre de décès maternels pour 100 000 naissances vivantes) en le divisant par le taux global de fécondité générale pour la période correspondante, soit 130 ‰. Exprimé de cette manière, on met davantage en relief le risque obstétrical de la grossesse et de la maternité. Le rapport de mortalité maternelle est estimé à 316 décès pour 100 000 naissances vivantes au cours de la période de sept ans précédant l'enquête, soit environ 2005-2012. En d'autres termes, au Gabon, pour 1 000 naissances vivantes au cours des sept années précédant l'EDSG-II, un peu plus de trois femmes (3,2) sont décédées pendant la grossesse, pendant l'accouchement, ou dans les deux mois suivant l'accouchement.

Un autre indicateur, le risque de mortalité maternelle sur la durée de vie² (RDV), est calculé à partir du rapport de mortalité maternelle). Cet indicateur exprime le risque pour une femme de décéder de cause maternelle durant les âges de procréation. Ce risque est estimé à 0,01 pour la période 0-6 ans avant l'enquête. Autrement dit, aujourd'hui au Gabon, les femmes courent un risque de 1 sur 77 de décéder de cause maternelle pendant les âges de procréation.

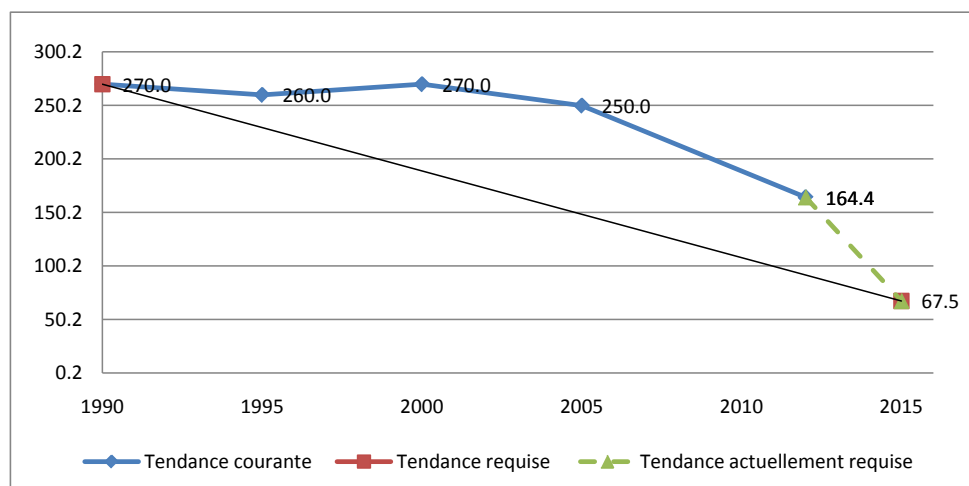
Le rapport de mortalité maternelle estimé à l'EDSG-II est nettement inférieur à celui estimé 12 ans plus tôt à l'EDSG-I de 2000 (316 pour 100 000 naissances contre 519 pour 100 000 naissances).

Source : Bernard BARRÈRE, EDS 2012

L'on observe ainsi une baisse drastique de 39% de la mortalité maternelle entre 1990 et 2012. Cette amélioration de la santé maternelle dénote que les efforts fournis dans l'amélioration de l'offre sanitaire au Gabon portent ses fruits.

Depuis 2008, les femmes enceintes ont un plus grand accès à la consultation médicale et à l'assistance lors de l'accouchement résultat de la prise en charge à 100% pendant la grossesse, lorsqu'une femme est assurée à la CNAMGS.

Graphique 5.1 : Evolution du taux de mortalité maternelle de 1990 à 2015 (p.100 000 naissances)



Sources : Base de données Nations Unies, et estimations à partir de l'EDS 2012

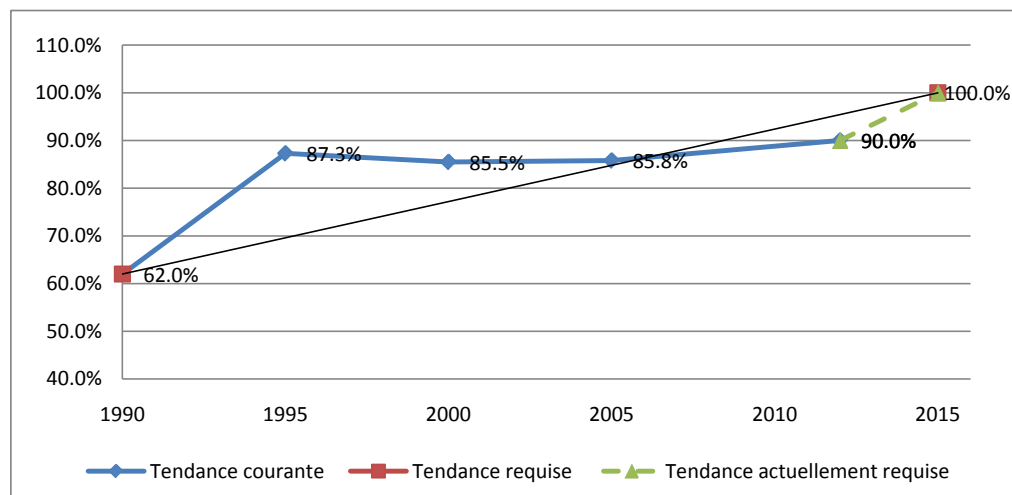
Indicateur 5.2. Proportion des accouchements assistés par du personnel de santé qualifié

Donner la vie avec l'assistance de personnel de santé qualifié peut réduire les risques liés au décès de la mère ou de l'enfant et aux maladies invalidantes.

Au Gabon, le taux d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié a connu une nette amélioration et est passé de 62% en 1990 à 90% en 2012, soit une amélioration globale de l'ordre de 43.6%. Si cette tendance se maintient, la cible visée de 100% serait atteinte en 2015.

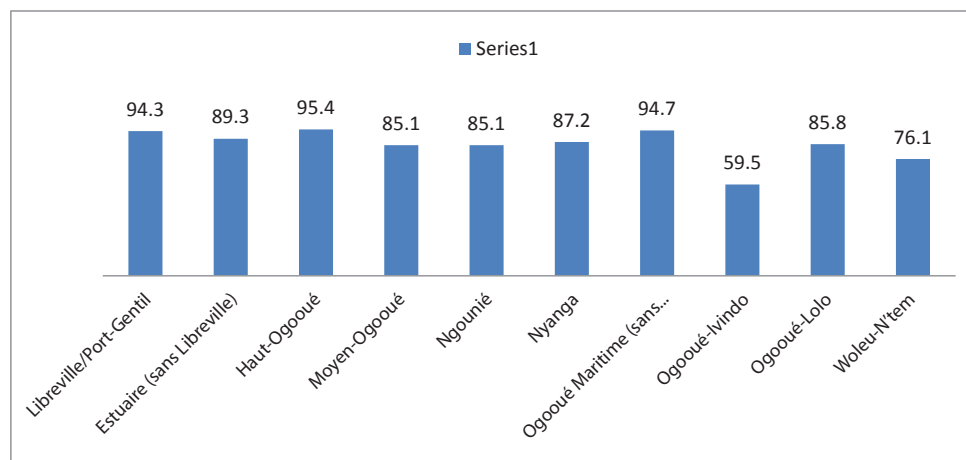
Néanmoins, ces données cachent des différences majeures au niveau des provinces. Les deux grandes villes du pays Libreville et Port Gentil connaissent une proportion élevée soit 94.3%. D'autre part, les provinces de l'Ogooué Ivindo et celle du Woleu-Ntem suscitent une attention (*Graphique 5.4*) car dans ces dernières, les proportions sont respectivement de 59,5 et 76.1 (EDSG 2012), taux largement en dessous de la moyenne nationale avec des écarts par rapport à la moyenne respectivement de 30,5 et 13,9 points.

Graphique 5.2 : Evolution de la proportion d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié de 1990 à 2012 (en%)



Sources : EDS 2000, EDS 2012

Graphique 5.3 : Proportion d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié de par province en 2012 (en%)



Source : EDS 2012

Cible 5B : Rendre l'accès à la médecine procréative universel d'ici à 2015

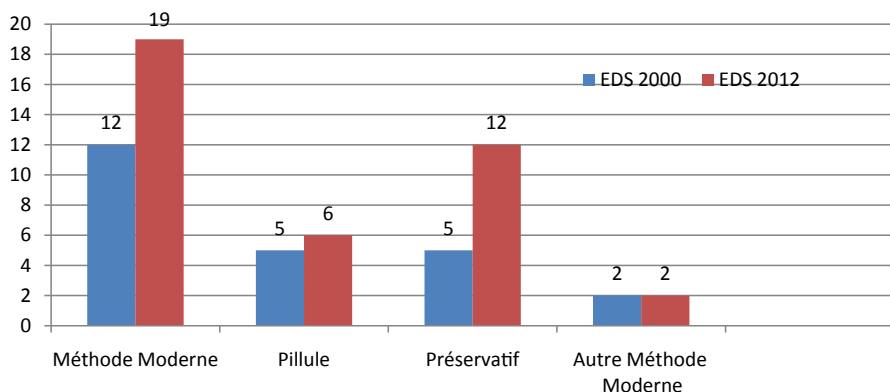
Indicateur 5.3. Taux de contraception

Le taux de contraception est le pourcentage de femme qui utilisent ou dont les partenaires sexuels utilisent toute forme de contraception. Ce taux est généralement mesuré seulement chez les femmes mariées âgées de 15 à 49 ans.

Au Gabon, le taux de contraception demeure relativement faible et se situe seulement à 33.6%. Actuellement, 24% utilise une méthode moderne et 9.7%, une méthode traditionnelle (pour toutes les catégories de femmes).

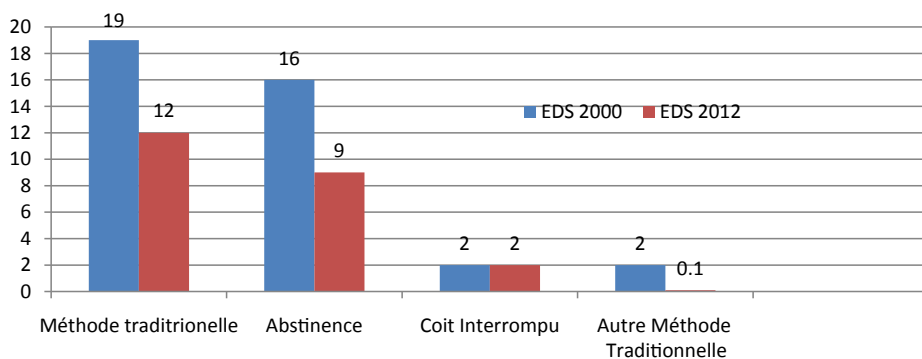
Ce taux a légèrement baissé entre 2000 et 2012, passant de 33% à 31% pour les femmes en union conjugale. Cependant, bien que toujours faible, la prévalence contraceptive moderne a quelque peu augmenté depuis 2000, passant de 14% à 19% les femmes en union conjugale. Parmi les méthodes modernes les plus couramment utilisées, on note le condom masculin (12%, contre 5% en 2000) et la pilule (6%, contre 5% en 2000). Les autres méthodes modernes ne sont utilisées que dans moins de 1% des cas.

Graphique 5.4 : Utilisation des méthodes modernes de contraception



Sources : EDS 2000 et 2012

Graphique 5.5 : Utilisation des méthodes traditionnelles de contraception



Sources : EDS 2000 et 2012

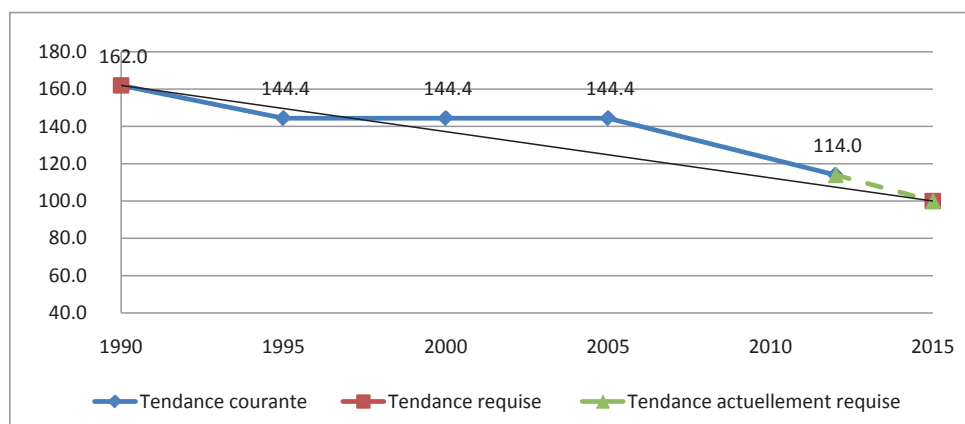
Indicateur 5.4. Taux de natalité parmi les adolescentes pour 1000 femmes

Les adolescentes enceintes sont davantage susceptibles de donner naissance à des bébés prématurés ou d'un faible poids à la naissance. Les taux de mortalité néonatale sont plus élevés chez les bébés dont les mères sont des adolescentes.

Le taux de natalité parmi les adolescentes connaît une baisse continue au Gabon où il représente selon l'enquête EDS 2012 114 adolescentes âgées de 15 à 19 ans (pour 1000 femmes) en 2012 contre 144,4 (pour 1000 femmes) en 2000.

La sensibilisation sur les maternités précoces semble ainsi donner des résultats positifs.

Graphique 5.6 : Taux de natalité parmi les adolescentes (pour 1000 femmes)



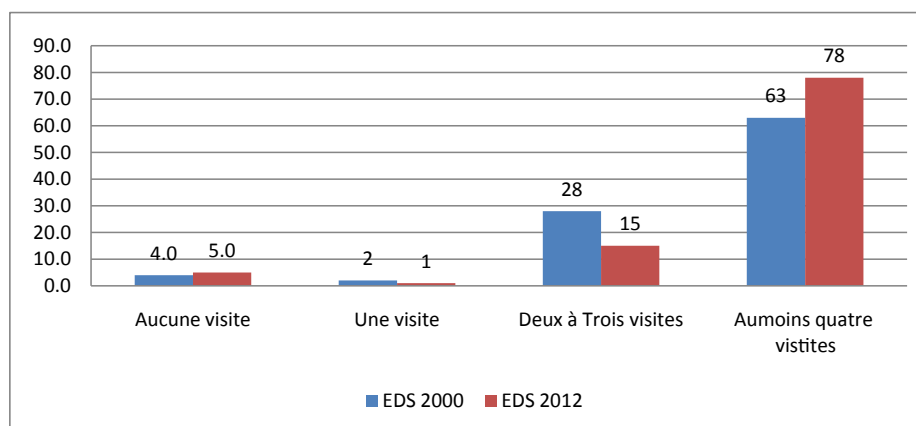
Source : EDS 2000, EDS 2012, Rapport OMD 2010

Indicateur 5.5. Couverture des soins prénatals

La qualité des soins prénatals est fondamentale à la santé, au bien être et à la vie de la mère et du nouveau né. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) recommande un minimum de quatre visites prénatales pour assurer la santé de la mère et de l'enfant.

Au Gabon, 78 femmes enceintes sur 100 ont reçu en 2012 le minimum de quatre visites prénatales recommandées, contre seulement 63 en 2000.

Graphique 5.7 : Taux de couverture des soins prénatals au Gabon



Sources : EDS 2000, EDS 2012

Indicateur 5.6. Besoins non satisfaits en matière de planification familiale

Selon l'OMS, dans les pays en développement, des femmes souhaiteraient éviter ou espacer les grossesses mais utilisent aucune méthode de contraception, notamment pour les raisons suivantes :

- choix limité des méthodes;
- accès limité à la contraception, en particulier chez les jeunes, les groupes de population les plus pauvres ou les couples non mariés;
- crainte ou expérience d'effets secondaires;
- opposition culturelle ou religieuse;

- insuffisance dans la qualité des services disponibles;
- obstacles fondés sur le sexe.

Au Gabon, selon l'EDS 2012, parmi les femmes de 15-49 ans, 27% ont des besoins non satisfaits en matière de contraception, dans 19% des cas, ces besoins en matière de planification familiale sont non satisfaits pour espacer et dans 8% des cas pour limiter.

Les politiques mises en oeuvre pour atteindre les cibles

Loi 12/95 du 14 janvier 1995 portant orientation de la politique de la santé en République gabonaise place la planification familiale comme une des actions prioritaires de la politique de la santé. En 2000, le Gouvernement a adopté la Loi N° 1/2000 qui libéralise l'utilisation de la contraception, l'information et l'éducation en matière de planification familiale.

La proportion du budget de l'Etat consacré à la santé avoisine 10% (Comptes Nationaux de la Santé) du budget général du pays. Ces ressources ont permis la construction et l'équipement (avec un équipement de pointe et complet) des hôpitaux régionaux (centres hospitaliers modernes dotés de tous les services médicaux) dans chaque capital provincial(9) et des centres médicaux dans certaines communes et départements.

La revue de la feuille de route pour accélérer la réduction de la mortalité maternelle, infanto-juvénile et des adolescents ;

Le plan National de sécurisation des produits de santé de la reproduction

Le Gabon a également entrepris des initiatives pour l'accélération de l'OMD 5 à savoir :

- L'émphase sur l'équipement des structures afin de dispenser des Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence de Base (SONUB) et Complet (SONUC) en vue de rendre plus efficace la prise en charge de la femme et du nouveau né en salle d'accouchement ;
- Elaboration et validation d'un plan d'action pour l'élimination du tétanos maternel et néonatal ;
- Campagne de vaccination

La mise à l'échelle la CNAMGS a permis de faciliter l'accès des populations à faible revenu aux soins de santé.

Ces efforts ont contribué à l'augmentation du Pourcentage de naissances dont l'accouchement a été assisté par un prestataire de santé et la réduction de la mortalité maternelle.

Le Gabon a élaboré et validé sa deuxième Enquête de Démographie et de Santé en 2012 après celle réalisée en 2000, et dont les résultats vont orienter la prise de décision pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement, notamment l'OMD 5.

Défis pour atteindre les cibles

Les défis à relever sont aussi bien humains, matériels que financiers. Pour ce faire, un certain nombre d'actions ont été menées et qui demandent à être renforcées ; il reste néanmoins des actions importantes telles que identifiées dans le Troisième Rapport national de suivi des OMD de 2010, à savoir :

Sur le plan humain, l'amélioration de la santé maternelle passe par la mise en oeuvre d'une politique de gestion des ressources humaines du secteur santé. En effet, le taux d'encadrement par les Sages-femmes de la population des femmes en âge de procréer est normalement de 4 Sages-femmes pour 10 000 femmes, alors que le ratio normal de l'OMS est de 15 Sages-femmes pour 10 000 femmes en âge de procréer. L'accroissement des effectifs des sages femmes est donc impérieux.

- Améliorer la qualité du personnel de santé et augmenter l'offre du personnel ;
- Briser les tabous religieux et coutumiers entravant le recours aux systèmes de planification familiale, notamment en milieu rural ;
- Renforcer les capacités des acteurs et des communautés (y compris les adolescents) ;

- Suivre et évaluer les activités des organisations communautaires identifiées ;
- Appuyer les organisations communautaires dans la mise en place des mécanismes de prise en charge de la santé des adolescents et des jeunes ;
- Renforcer les capacités des acteurs leaderships et gestionnaire des projets ;
- Améliorer la disponibilité et l'accessibilité des paquets d'interventions de santé maternelle (SMNI) aussi bien au niveau communautaire qu'au niveau de la pyramide sanitaire ;
- Réaliser une Enquête Nationale sur l'Avortement

Sur le plan infrastructurel, continuer la remise à niveau des équipements et infrastructures vétustes au niveau des centres médicaux. A cela s'ajoutent les impératifs suivants :

- Doter les infrastructures de santé dans tout le Gabon de personnels suffisants et compétents ;
- Accroître les investissements dans le secteur de la santé avec la construction, la réhabilitation et l'équipement des maternités et des centres de santé maternelle et infantile, pour augmenter le niveau et l'efficacité de l'offre de santé ;

Sur le plan stratégique :

- Poursuivre la mise en oeuvre la feuille de route nationale pour la réduction de la mortalité maternelle, néonatale, infanto juvénile et des adolescents ;
- Mettre en place et institutionnaliser un forfait obstétrical pour un suivi régulier des femmes et une meilleure prise en charge clinique sur l'ensemble du territoire ;
- Analyser la situation sur l'environnement législatif et réglementaire relatif aux adolescents et jeunes ;
- Renforcer l'utilisation des services (intégrés) de SMNI par les communautés.
- Mener des campagnes de sensibilisation pour éviter le rejet des méthodes modernes de soins au profit de la médecine traditionnelle à efficacité assez limitée ;
- Maintenir la tendance actuelle de la proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié dans toutes les régions ;
- S'attaquer au dysfonctionnement du système de santé (gouvernance, coordination intra et inter sectorielle, offre de soins) ;
- Actualiser les données en l'absence d'une Enquête de Démographie et de Santé ;
- Ajouter des nouveaux produits de santé de la reproduction dans la liste des médicaments essentiels ;
- Analyser la situation de l'environnement législatif et réglementaire relatif aux adolescents et jeunes, puis vulgariser les textes en faveur de la santé des Adolescents et des jeunes ;
- Réviser le Plan Stratégique National des adolescents et des Jeunes et Standards des services de santé des Adolescents et des Jeunes ;
- Améliorer la disponibilité de l'accessibilité des paquets d'interventions de santé maternelle, néonatale et infantile (SMNI) aussi bien au niveau communautaire qu'à tous les niveaux de la pyramide sanitaire ;
- La réactualisation de l'Enquête Nationale sur les fistules et les Soins obstétricaux et néonataux (SONU) dans les structures sanitaires publiques, parapubliques et privées réalisé en 2010 ;

Tableau 5.1 : Récapitulatif Objectif 5

Les objectifs et Cibles	Indicateurs	Base 1990	Sources et années	Cible 2015	Etat actuel	Sources et années	Etat du progrès
OMD5 : Améliorer la santé maternelle							
Cible 5A : Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle	5.1 Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)	270	Nations Unies 1990	67,5	164.4	Estimé sur la base de l'EDS 2012	Improbable
	5.2 Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	62%	Nations Unies 1990	100%	90%	EDS 2012	Probable
Cible 5B : Rendre l'accès à la médecine procréative universel d'ici à 2015	5.3 Taux de prévalence contraceptive				31.1%	EDS 2012	
	5.4 Taux de natalité parmi les adolescentes (pour 1000 femmes)	162	Nations Unies 1990		114%	EDS 2012	
	5.5 Couverture des soins prénatals au moins une visite	96%	EDS 2000		94.7%	EDS 2012	
	5.6 Couverture des soins prénatals au moins une visite au moins quatre visites	63%	EDS 2000		77.6%	EDS 2012	
	5.6 Besoins non satisfaits en matière de planification familiale				27%	EDS 2012	

L'Objectif 6 du millénaire pour le développement vise à combattre le VIH/Sida, le paludisme et les autres maladies. Il est centré sur trois cibles et dix indicateurs. Les cibles sont :

- **Cible 6A** : D'ici à 2015, avoir enrayer la propagation du VIH/Sida et commencé à inverser la tendance actuelle
- **Cible 6B** : D'ici 2010, assurer à tous ceux qui en ont besoin l'accès aux traitements contre le VIH/sida
- **Cible 6C** : D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies et commencé à inverser la tendance actuelle

Au Gabon comme dans le reste des pays africains, le VIH/Sida est aujourd'hui un problème majeur de santé publique. Le niveau de connaissance que la population a du VIH/sida conditionne son attitude et son comportement vis-à-vis de cette maladie. Au vu des derniers chiffres, la cible a été atteinte au Gabon : la propagation du VIH a été stoppée et il existe maintenant une inversion de la tendance de l'épidémie. Après un pic de 6230 nouvelles infections en 2000, le pays connaît une chute globale des nouvelles infections supérieure à 50% (1015 nouvelles infections en 2012 : Spectrum). Malgré ces résultats encourageants, le Gabon continue de faire face à une épidémie de type généralisée.

En effet, la prévalence parmi les personnes âgées de 15 à 24 ans est estimée à 1,5% en 2012 contre 2,3% en 2007. Pour les personnes âgées de 15 à 49 ans, ce taux est passé de 8,1% en 2000 à 4,1% en 2012.

Le Paludisme reste la première cause de morbidité tous âges confondus. Il représente la principale cause de mortalité des enfants de moins de 5 ans. Des études avancent un taux de morbidité qui varie entre 31% et 71% au Gabon. Le paludisme pose à la fois un problème de prévention du fait de la faible proportion des enfants dormant sous moustiquaire imprégnée d'insecticide (38,8% en 2012) et de traitement avec seulement 25,9% des enfants de moins de 5 ans dont la fièvre a été traitée de manière appropriée avec des antipaludéens en 2012.

Le taux de prévalence de la tuberculose ne cesse d'augmenter et a atteint selon les dernières estimations 505 pour 100000 habitants. Cette tendance sonne l'alarme pour un renforcement de la lutte contre la maladie.

La situation détaillée et les tendances relatives à la cible et aux indicateurs de l'OMD 6 sont décrites ci-après.

Cible 6A : D'ici à 2015, avoir enrayer la propagation du VIH/sida et commencé à inverser la tendance actuelle

L'évaluation des progrès accomplis pour la cible 6A est suivie à travers les quatre indicateurs suivants :

- 6.1 Taux de prévalence du VIH/Sida dans la population âgée de 15 à 24 ans ;
- 6.2 Utilisation d'un préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque
- 6.3 Proportion de la population âgée de 15 à 24 ans ayant des connaissances exactes et complètes au sujet du VIH/sida
- 6.4 Taux de scolarisation des orphelins par rapport aux non-orphelins âgés de 10 à 14 ans

Indicateur 6.1. Taux de prévalence du VIH dans la population âgée de 15 à 24 ans

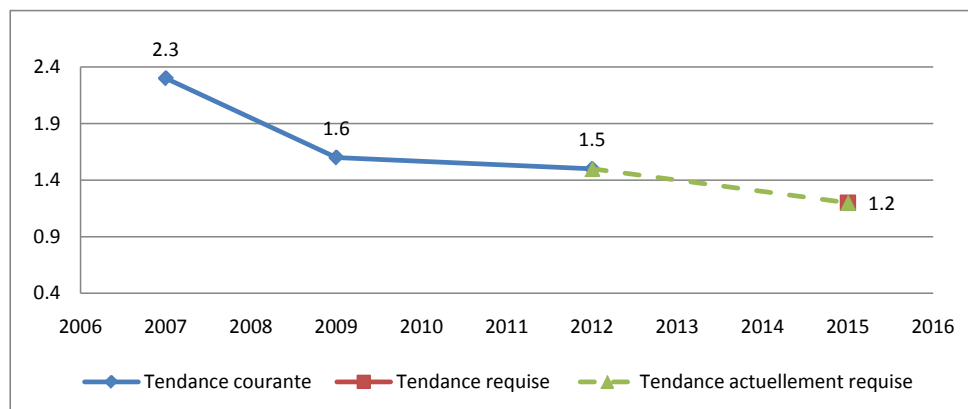
Selon l'EDS 2012, la prévalence du VIH chez l'ensemble des jeunes de 15-24 ans est de 1,5% : 2,4% chez les femmes et 0,4% chez les hommes, correspondant à un ratio femme/homme de 6, ce qui signifie que, dans ce groupe d'âges, 600 femmes sont infectées pour 100 hommes. Ce ratio est beaucoup plus élevé que pour l'ensemble de la population de 15-49 ans

La prévalence parmi les personnes âgées de 15 à 49 ans est passée de 7,7% en 2000 à 8,1% en 2005 et de 5,2% en 2011 à 4,1% en 2012. S'agissant du nombre de séropositifs, après une sensible augmentation entre 2000 (30000) et 2003 (48000), celui-ci connaît une nette réduction en 2012 (37 056)²³.

Au vu des derniers chiffres, la cible a été atteinte au Gabon : la propagation du VIH a été stoppée et il existe maintenant une inversion de la tendance de l'épidémie, toutefois le pays continue de faire face à une épidémie de type généralisée.

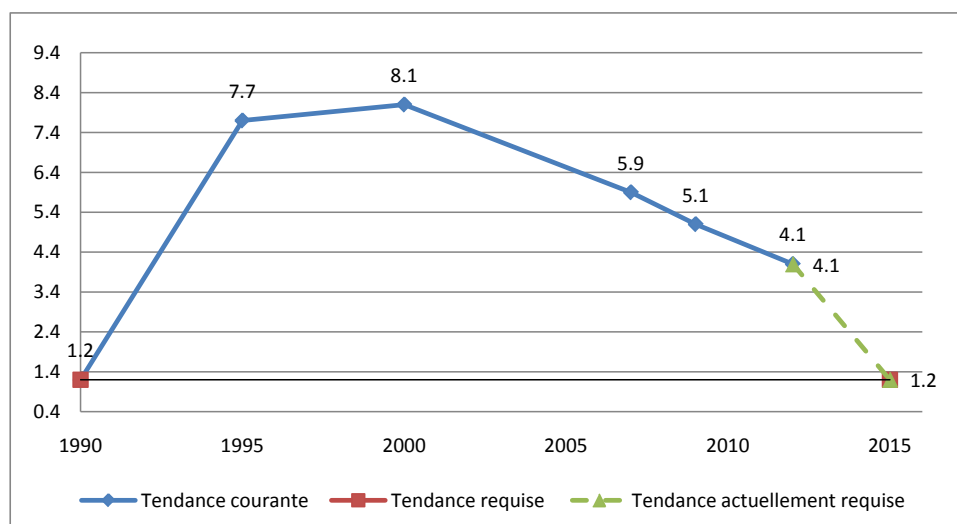
²³ Estimation SPECTRUM

Graphique 6.1 : Evolution du taux de prévalence du VIH/Sida des 15 à 24 ans de 1990 à 2015 (en%)



Sources : EDS 2012, Rapport national sur la réponse au VIH/Sida 2012, PNLT

Graphique 6.2 : Evolution du taux de prévalence du VIH/Sida des 15 à 49 ans de 1990 à 2015 (en%)



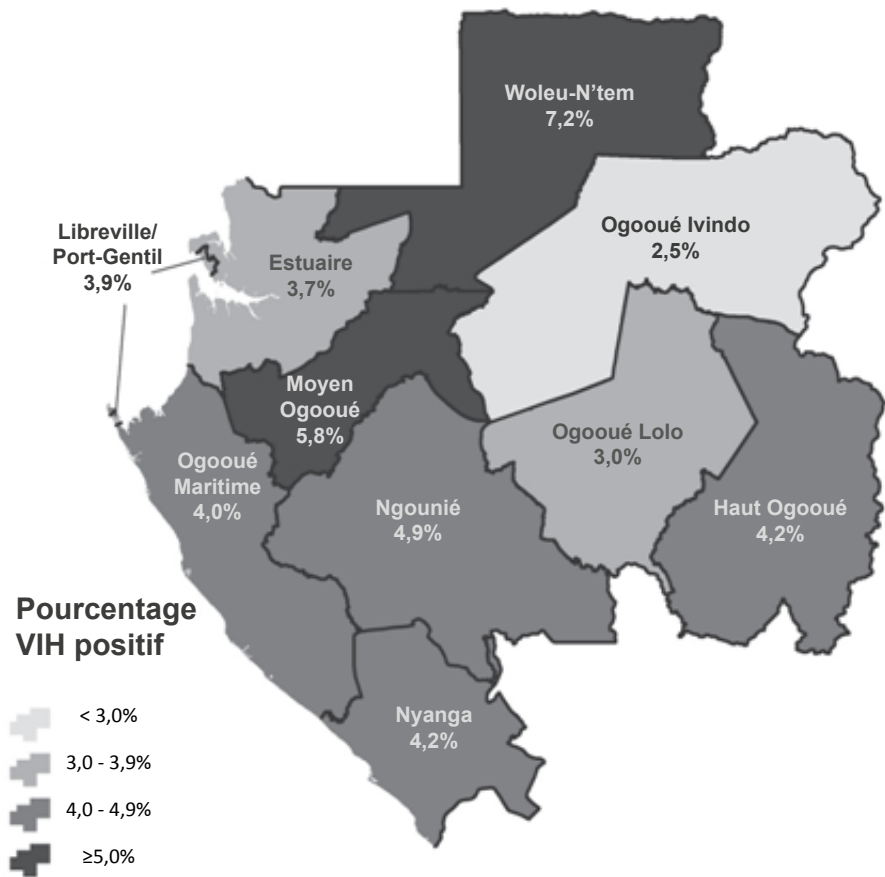
Sources : PNL,PNLT EDS 2012

Cette tendance bien qu'appréciable du point de vue de la cible reste néanmoins un défi pour le Gabon au vue de la faiblesse des indicateurs relatifs à l'Utilisation d'un préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque et la proportion de la population âgée de 15 à 24 ans ayant des connaissances exactes et complètes au sujet du VIH/sida.

Une analyse du taux de prévalence du VIH en 2012 fait ressortir de grandes disparités selon le sexe, l'âge et la région. En effet, la prévalence du VIH est nettement plus élevée parmi les femmes (5,8%) que parmi les hommes (2,2%). La prévalence du VIH est très élevée parmi les veuves (13,1%) et les divorcées/séparées (11,1%).

C'est dans le Woleu-N'tem et le Moyen-Ogooué que la prévalence du VIH est la plus élevée (respectivement 7,2% et 5,8% pour les deux sexes). Il était de 4,2% dans le Haut Ogooué ; 4,9% dans la Ngounié ; 4,2% dans la Nyanga ; 2,5% dans l'Ogooué-Ivindo : et 3,0% dans l'Ogooué-Lolo

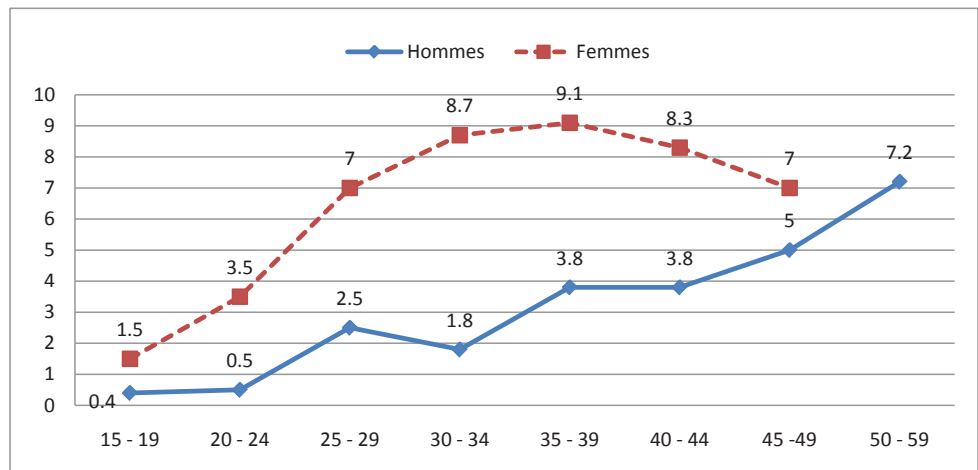
Graphique 6.3 : Prévalence du VIH par province (hommes et femmes de 15 à 49 ans)



Sources : EDS 2012

Suivant le critère de l'âge, l'analyse des données disponibles sur les cas de Sida montre que si le pic de la maladie se situait en 2012 dans la tranche d'âge 30 et 44 ans chez les femmes et 45 ans et plus chez les hommes comme le montre le graphique ci-dessous :

Graphique 6.4 : Prévalence du VIH sexe et par âge en 2012



Source : EDS 2012

Indicateur 6.2. Utilisation d'un préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque

La multiplicité des partenaires dans les rapports sexuels accroît le risque de contracter le VIH. Ce risque est d'autant plus important que l'utilisation du condom comme moyen de prévention est faible. Le risque diffère entre les femmes et les hommes.

Selon les données de l'EDS 2012, le pourcentage des femmes de 15-49 ans, qui, au cours des 12 derniers mois, ont eu au moins deux partenaires sexuels est de 10%.

Bien que non négligeable au niveau national, cette proportion est nettement plus élevée dans certains sous-groupes, comme les femmes de 20-24 ans (16%), celles en rupture d'union (17%) et celles de la province de la Ngounié (14%). Parmi les femmes ayant eu des rapports sexuels avec des partenaires multiples au cours des douze mois précédant l'enquête, 44,3% seulement ont déclaré qu'un condom avait été utilisé au cours des derniers rapports sexuels²⁴. 23,5% de jeunes hommes âgés de 15 à 24 ayant eu plus d'un partenaire, déclarent ne pas avoir utilisé un préservatif.

Selon les données de l'EDS2, la proportion d'hommes de 15-49 ans qui ont déclaré avoir eu, au moins, 2 partenaires sexuelles au cours des 12 derniers mois est beaucoup plus élevée que celle des femmes (29% contre 10%). Cette proportion atteint 35% parmi le groupe d'âges 30-39 ans et 39% parmi les hommes en rupture d'union. Les résultats montrent que cette proportion est quasiment identique en milieu rural (30%) qu'en milieu urbain (29%). Le niveau d'instruction a aussi un impact sur le nombre des partenaires sexuels, car 10% de ceux qui sont sans instructions en ont eu deux ou plus au cours des douze derniers mois contre 36% parmi ceux qui ont un niveau secondaire 2nd cycle ou plus.

Indicateur 6.3. Proportion de la population âgée de 15 à 24 ans ayant des connaissances exactes et complètes au sujet du VIH/sida

Selon l'EDS 2012, 29,8% des femmes et 36,1% des hommes de 15-24 ans ont une connaissance considérée comme «approfondie» du VIH/sida. Dans l'ensemble 32,9% des jeunes de 15-24 ans ont une connaissance approfondie du VIH/Sida. En d'autres termes, ces jeunes savent qu'on peut réduire le risque de contracter le virus du sida en utilisant des condoms et en limitant les rapports sexuels à un seul partenaire fidèle qui n'est pas infecté. De plus, ils rejettent les idées erronées les plus courantes à propos de la transmission du sida (transmission par les moustiques et les moyens surnaturels) et ils savent qu'une personne paraissant en bonne santé peut, néanmoins, avoir contracté le virus du sida.

Indicateur 6.4. Taux de scolarisation des orphelins par rapport aux non-orphelins âgés de 10 à 14 ans

Selon les Rapports nationaux sur la réponse au VIH/sida de 2010 et 2012, le taux de scolarisation des orphelins du Sida a connu une appréciation sensible en passant de 80,8% en 2010 à 96,3% 2012. Ce gain de près de 16% en deux ans à rapprocher la scolarisation des orphelins du Sida au taux de scolarisation national qui est estimé à 96,4% en 2012.

Cible 6B : D'ici 2010, assurer à tous ceux qui en ont besoin l'accès aux traitements contre le VIH/sida

Indicateur 6.5. Proportion de la population au stade avancé de l'infection par le VIH ayant accès à des médicaments antirétroviraux

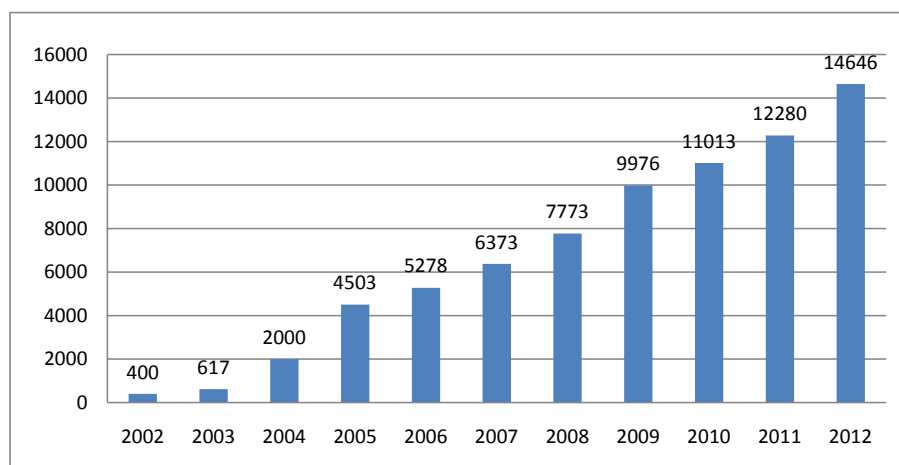
L'engagement politique est particulièrement marqué dans le domaine de l'accès aux soins et au traitement. Les Centres de Traitement Ambulatoire (CTA) couvrent désormais les 9 provinces. Le processus d'intégration de la prise en charge des PVVIH se poursuit avec une prise en compte progressive des structures du secteur privé.

Selon le Rapport national 2012 sur la réponse au VIH/Sida, le nombre total de PVVIH au Gabon est estimé à 40.658 en 2012 (SPECTRUM). En matière d'accès au traitement et aux soins, sur un total estimé, en 2012, de 24309 PVVIH nécessitant la TAR, 14646 sont effectivement sous traitement, soit un taux de couverture de 62,6%.

Le graphique ci-dessous retrace l'évolution progressive du nombre de personnes sous TAR de 2002 à 2012.

²⁴ Source EDS2

Graphique 6.5 : Evolution du nombre de personnes sous traitement ARV de 2002 à 2012



Source :Rapport national sur la réponse au VIH/Sida 2012 ; PNLT

La prise en charge des enfants infectés par le VIH a connu une légère amélioration : La couverture nationale en TAR est passée de 17,4% en 2009 à 24,4% en 2012 (494 enfants sur un total estimé en 2012 de 2024 enfants infectés par le VIH et éligibles au traitement antirétroviral).

La prise en charge globale des PVVIH au Gabon se fait selon les normes internationales et est standardisée dans toutes les structures de prise en charge. Ces normes prennent en compte les plus récentes recommandations de l’OMS en matière de soins et de traitement.

Dans le domaine de la gestion de la co-infection VIH/TB, le taux de couverture des PVVIH sous TAR qui ont été diagnostiqués positifs pour la tuberculose et qui ont démarré un traitement contre la tuberculose a régressé. Il est passé de 33,6% en 2009 à 25,27% en 2011 (285 patients sur 1128 estimés).

Cible 6C : Maîtriser d’ici 2015, le paludisme et d’autres maladies, et avoir Commencé à inverser la tendance actuelle

L’évaluation des progrès accomplis pour la cible 6C est suivie à travers les cinq indicateurs suivants :

- 6.6 Incidence du paludisme et taux de mortalité due à cette maladie
- 6.7 Proportion d’enfants de moins de 5 ans dormant sous des moustiquaires imprégnées d’insecticide
- 6.8 Proportion d’enfants de moins de 5 ans atteints de fièvre traités aux moyens de médicaments antipaludéens appropriés
- 6.9 Incidence, prévalence de la tuberculose et taux de mortalité due à cette maladie
- 6.10 Proportion de cas de tuberculose détectés et soignés dans le cadre d’un traitement direct à court terme et sous observation

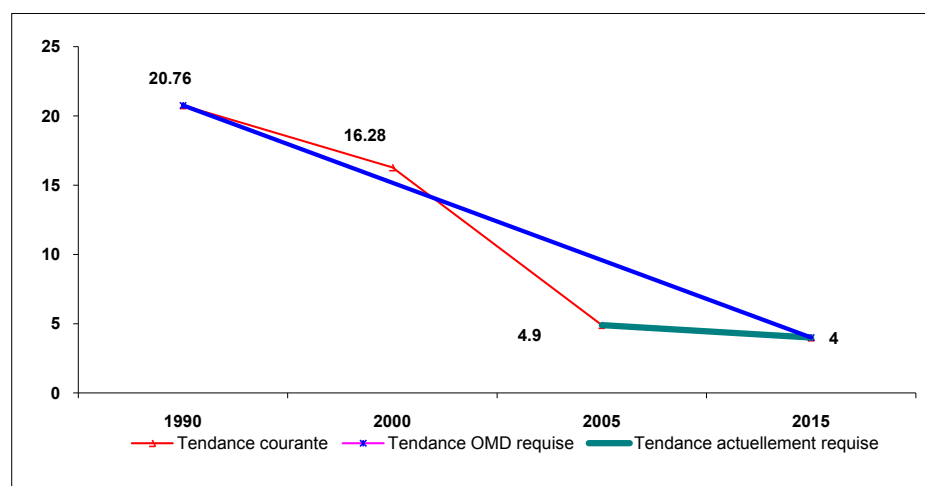
Par rapport au paludisme, le Plan National de Développement Sanitaire 2011 – 2015 (PNDS) fixe les objectifs suivants :

- PNDS Cible 4 : D’ici 2015, réduire d’au moins 50% la mortalité et la morbidité liées au paludisme.
- PNDS Cible 17: au moins 80% des cas de paludisme déclarés reçoivent un traitement correct dans les 24 heures ;
- PNDS Cible 18 : au moins 80% de la population (femmes enceintes et enfants de moins de 5 ans) dorment sous une Moustiquaire Imprégnée d’insecticide à Longue Durée d’Action (MIILDA) ;
- PNDS Cible 19 : D’ici 2015, au moins 80% des femmes enceintes reçoivent le TPI ;

Indicateur 6.6. Incidence du paludisme et taux de mortalité due à cette maladie

Les statistiques récentes du Ministère de la santé publique montrent que chez les enfants de moins de 5 ans, le taux d'incidence du paludisme a beaucoup diminué entre 2000 et 2005, passant de 16,28% à 4,9%. Il est aujourd'hui proche de la cible qui est de 4%.

Graphique 6.6 : Evolution du taux d'incidence du paludisme chez les enfants de moins de 5 ans de 1990 à 2015 (en%)



Données 1990 (estimation)

Sources : PEV, Observatoire du MSPP, PNL

Indicateur 6.7. Proportion d'enfants de moins de 5 ans dormant sous des moustiquaires imprégnées d'insecticide

La prophylaxie (prévention) du paludisme repose sur deux types de mesures : un ensemble de précautions visant à limiter les risques d'infections et la prise préventive de certains médicaments. La moustiquaire imprégnée d'insecticide reste l'un des moyens de prévention les plus efficaces.

Au Gabon, moins d'un ménage sur deux possède, au moins, une moustiquaire, qu'elle ait été traitée ou non (49%). En ce qui concerne les moustiquaires imprégnées, les résultats montrent que 36% des ménages en possèdent, au moins, une. Ces proportions sont plus élevées en milieu rural (respectivement, 67% et 43%) qu'en urbain (respectivement, 45% et 35%).

En 2012, les proportions d'enfants de moins de 5 ans ayant dormi sous une moustiquaire ou sous une moustiquaire imprégnée sont respectivement de 51% et de 38,8%. Cette proportion est légèrement plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain (53% contre 50%). Par contre, la proportion d'enfants ayant dormi dans une moustiquaire imprégnée est un peu plus importante en milieu urbain qu'en milieu rural (39% contre 38%).

Dans les ménages ayant une moustiquaire imprégnée, la proportion d'enfants de moins de 5 ans qui ont dormi sous une moustiquaire imprégnée est de 72% et elle est un peu plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural (73% contre 68%), ce qui signifie que, même lorsque les moustiquaires sont disponibles, leur utilisation n'est pas optimale.

Indicateur 6.8. Proportion d'enfants de moins de 5 ans atteints de fièvre traités aux moyens de médicaments antipaludéens appropriés

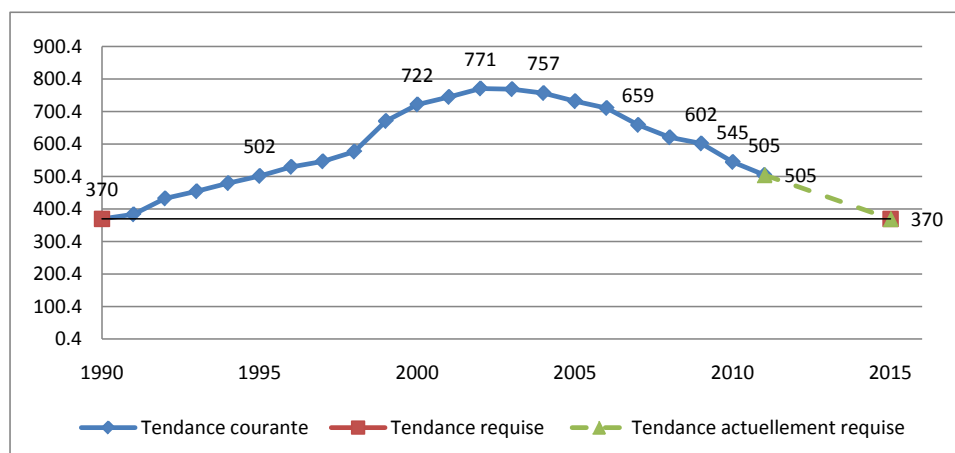
Parmi les enfants de moins de 5 ans ayant eu de la fièvre au cours des 2 semaines précédant l'enquête de l'EDS2, 25,9% ont pris un antipaludique quelconque. On constate que la combinaison à base d'artémisinine (Arsucam ou Coartem) est l'antipaludéen le plus fréquemment utilisé. Par ailleurs, seulement 16% des enfants ont pris l'antipaludique de façon précoce, c'est-à-dire le même jour ou le jour suivant l'apparition de la fièvre.

Indicateur 6.9. Incidence, prévalence de la tuberculose et taux de mortalité due à cette maladie

Le taux de prévalence de la tuberculose est estimé en 2011 à 505 pour 100000 habitants contre 370 pour 100000 habitants en 1990. Ce taux reste alarmant bien qu'en déclin par rapport au pic réalisé en 2002 (771 pour 100000 habitants). Il ressort du *Graphique 6.2* sur la prévalence du VIH et du *Graphique 6.7* sur celle de la tuberculose que ces deux maladies sont fortement associées.

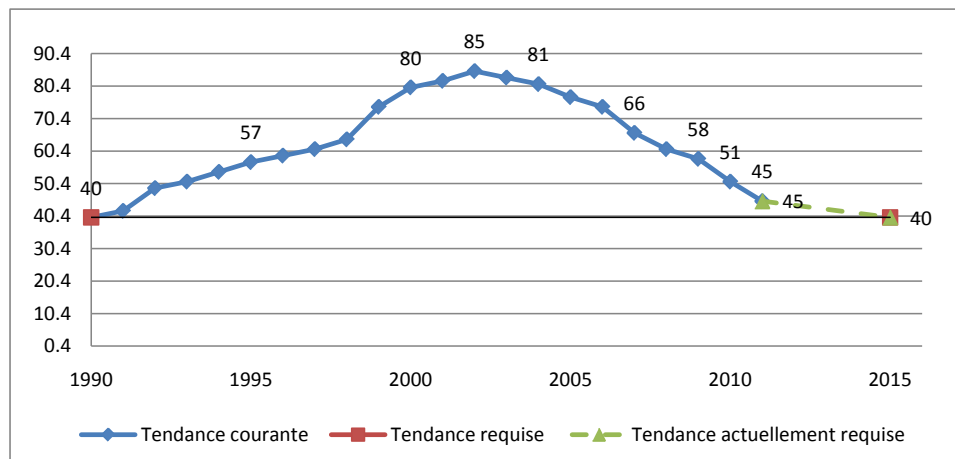
Pour se situer au dessous du niveau de prévalence de la tuberculose de 190, des mesures vigoureuses de sensibilisation et des campagnes de vaccination contre la tuberculose devraient être entreprises.

Graphique 6.7 : Evolution du taux de prévalence de la tuberculose de 1990 à 2011 (p.100000)



Sources : Base de données Nations Unies

Graphique 6.8 : Evolution du taux de mortalité due à la tuberculose de 1990 à 2011 (p.100000)

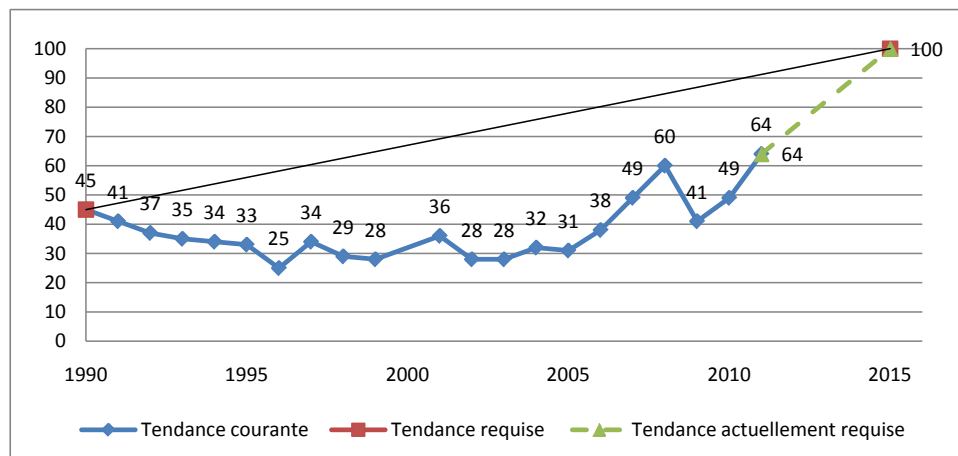


Sources : Base de données Nations Unies

Indicateur 6.10. Proportion de cas de tuberculose détectés et soignés dans le cadre d'un traitement direct à court terme et sous observation

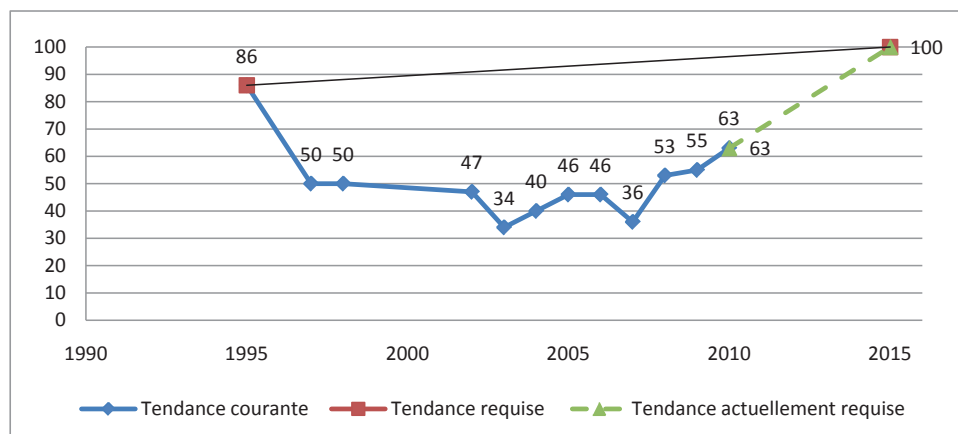
Le taux de détection de la tuberculose est estimé à 64% en 2011 contre 45% en 1990. Ce qui dénote l'ampleur des efforts à faire par le Gabon pour la lutte contre cette maladie. Parallèlement seulement 63% des cas de tuberculose soignés dans le cadre d'un traitement direct à court terme et sous observation au Gabon en 2011.

Graphique 6.9 : Proportion de cas de tuberculose détectés dans le cadre d'un traitement direct à court terme et sous observation au Gabon (%)



Sources : Base de données Nations Unies

Graphique 6.10 : Proportion de cas de tuberculose soignés dans le cadre d'un traitement direct à court terme et sous observation au Gabon (%)



Sources : Base de données Nations Unies

Politiques mises en oeuvre pour l'atteinte de l'OMD 6

Engagement politique et financement de la lutte contre le VIH/Sida : Dès la déclaration du premier cas de sida au Gabon en 1986 des dispositions institutionnelles avaient été prises sur le plan international et national pour contrer cette épidémie. Ainsi, le Gabon s'était engagé à faire de la lutte contre le sida une des priorités de son action gouvernementale.

L'engagement national à la riposte de l'épidémie du sida est techniquement caractérisé par la mise en oeuvre du Plan Stratégique National (PSN) de lutte contre le sida et du plan d'action qui en découle. Cet engagement est également caractérisé par la mise à disposition des documents de référence qui fixent le cadre des différentes interventions nécessaires à la lutte contre le VIH/sida.

Les financements alloués par l'Etat ont particulièrement permis au Gabon d'investir dans la décentralisation de l'offre de soins sur toute l'étendue du territoire et de mettre en place une politique de prise en charge médicale.

Face à ce constat et pour marquer son rôle de leadership national, en 2011 le Président de la République a pris d'importantes mesures en vue de re-booster la lutte contre le VIH/sida au niveau national, parmi lesquelles :

- l'augmentation de 150% des ressources financières allouées à la lutte contre le sida;

- la gratuité du traitement antirétroviral à tous les patients vivant avec le VIH;
- la prise en charge des examens biologiques et des médicaments pour les infections opportunistes par l'assurance maladie;
- la gratuité de l'accouchement pour les femmes infectées par le VIH/sida;
- la décentralisation de la prise en charge des personnes vivant avec le VIH;
- la création des comités ministériels de lutte contre le sida ainsi l'allocation d'une ligne budgétaire pour le fonctionnement desdits comités;
- l'intégration des curricula sur le VIH dans les programmes scolaires;
- la création des clubs info sida dans tous les établissements secondaires et universitaires;
- l'intensification des actions de préventions.

Cet engagement du Président de la République a également été marqué cette même année par l'adoption au Conseil de sécurité de la Résolution 1308 sur le VIH/sida présenté par la diplomatie gabonaise en partenariat avec l'ONUSIDA.

Efforts de prévention et traitement du VIH/Sida : Dans le domaine de la prévention des efforts restent à consentir. Les principaux axes de prévention sont : la sensibilisation de masse et la sensibilisation ciblée, la promotion du port du préservatif, le dépistage du VIH, la prévention et la prise en charge des IST, l'élimination de la transmission du VIH de la mère à l'enfant (ETME).et la sécurité transfusionnelle.

La mise en oeuvre des interventions dans ces axes de prévention visent notamment à réduire les comportements à risque de transmission du VIH. Les efforts de prévention sont faits à travers des activités de communication, de conseil et dépistage et de ETME.

Lutte contre le paludisme, la tuberculose et les autres maladies : Le Gabon connaît depuis quelques années un développement préoccupant de certaines maladies émergentes et ré émergentes. Ainsi trois épidémies d'Ebola ont été enregistrées entre 1995 et 2001. De plus des foyers de trypanosomiasés et de tuberculose réapparaissent dans certaines régions.

Le Gouvernement s'est engagé à augmenter sa dotation en médicaments anti tuberculeux, à la gratuité du traitement et à l'élaboration d'un plan stratégique de lutte contre la tuberculose pour 2013-2017.

Défis pour atteindre les cibles

Les défis sont nombreux pour mener à bien la lutte contre le VIH/SIDA. Il s'agit principalement de : i) briser les tabous religieux et coutumiers qui entravent l'utilisation de la contraception dans les zones rurales ; ii) favoriser l'accès des populations à l'ARV ; sensibiliser les populations sur l'importance de l'utilisation des préservatifs ; iii) renforcer les capacités opérationnelles des différentes provinces et département en matière de lutte contre le SIDA, le paludisme et autres maladies ; iv) intensifier les campagnes de communication et de sensibilisation sur le VIH/Sida ; v) prendre en charge les personnes vivant avec le virus du SIDA.

Malgré l'appui renouvelé dont bénéficie la riposte au VIH/Sida de la part des autorités politiques, selon le rapport national sur la réponse au VIH/Sida de 2012, un certain nombre de problèmes subsistent, notamment :

- L'insuffisance de la coordination de la riposte. Le Comité National de Lutte contre le Sida (CNLS) n'est pas encore opérationnel. Cependant, il est important de mieux l'organiser pour avoir une bonne visibilité de la réponse au VIH de tous les acteurs étatiques, non étatiques et des partenaires au développement.
- L'absence de données sur les populations clés au Gabon. Aucune information récente sur le VIH n'est disponible sur les utilisateurs des drogues injectables, les prisonniers et sur les hommes ayant des rapports sexuels avec les hommes, la faiblesse du système de suivi et évaluation a ainsi pour conséquence une sous-estimation des cibles, des besoins en intrants (ARV, réactifs, préservatifs...).Très peu d'interventions et de financements sont de ce fait destinés à la prévention et à la prise en charge chez les populations clés.
- La banalisation des rapports trans-générationnels et transactionnels. Presqu'un sur cinq jeunes filles de 15-19 sexuellement actives ont eu des rapports sexuels avec un partenaire plus âgé qu'elle d'au moins dix ans

- La faiblesse actuelle du système de suivi-évaluation ne permet pas de faire une planification pertinente des activités de prévention et de prise en charge globale des personnes vivant avec le VIH. Cela a pour conséquence une sous-estimation des cibles, des besoins en intrants (ARV, réactifs, préservatifs...).
- Le déficit des capacités en termes de ressources humaines qui se traduit, en général, par l'insuffisance quantitative du personnel et, en particulier, par l'insuffisance des ressources humaines qualifiées au niveau central et dans les régions sanitaires, et le manque de personnel adapté dans le suivi biologique (cas du laboratoire national) ;
- La perception par les acteurs de l'insuffisance des aspects liés au respect des droits de la personne. Certaines mesures tardent à être prises pour appliquer les textes qui garantissent une meilleure équité ou tout simplement pour mettre en oeuvre l'éventail des décisions annoncées lors du conseil des ministres décentralisé. Parmi ces décisions, il y aurait le principe de la gratuité du traitement du VIH.
- La relative difficulté d'accès aux CTA pour les personnes résidant en dehors des chefs-lieux de province où se trouvent ces CTA ainsi que pour les personnes se sentant stigmatisées dans ces structures ;

Tableau 6.1 : Récapitulatif objectif 6

Les objectifs et Cibles	Indicateurs	Base 1990	Sources et années	Cible 2015	Etat actuel	Sources et années	Etat du progrès
Cible 6A : D'ici à 2015, avoir enrayer la propagation du VIH/sida et commencé à inverser la tendance actuelle	6.1 Taux de prévalence du VIH/Sida dans la population âgée de 15 à 24 ans	2,3%	base de données ONU	1,2	1,5%	EDS 2012	probable
	Taux de prévalence du VIH/Sida dans la population âgée de 15 à 49 ans	1,2%			4,1%		
	6.2 Utilisation d'un préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque				69,2%	EDS 2012	Improbable
	6.3 Proportion de la population âgée de 15 à 24 ans ayant des connaissances exactes et complètes au sujet du VIH/sida				32,9%	EDS 2012	Improbable
	6.4 Taux de scolarisation des orphelins par rapport aux non-orphelins âgés de 10 à 14 ans				96,3% 96,4%	Rapport VIH/Sida 2012	Probable
Cible 6B : D'ici 2010, assurer à tous ceux qui en ont besoin l'accès aux traitements contre le VIH/sida	6.5 Proportion de la population au stade avancé de l'infection par le VIH ayant accès à des médicaments antirétroviraux			100%	62,6%	2012	Probable
Cible 6C : D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies et commencé à inverser la tendance actuelle	6.6 Incidence du paludisme et taux de mortalité due à cette maladie	20,76%	MSPP	4%	4,9%	MSP 2005	Probable
	6.7 Proportion d'enfants de moins de 5 ans dormant sous des moustiquaires imprégnées d'insecticide				38,8%)	EDS 2012	
	6.8 Proportion d'enfants de moins de 5 ans atteints de fièvre traités aux moyens de médicaments antipaludéens appropriés				25,9%	EDS 2012	
	6.9 Incidence, prévalence de la tuberculose et taux de mortalité due à cette maladie	150 P100000	MSPP	137,7 P100000	553 p100000	MSPP 2010	
	6.10 Proportion de cas de tuberculose détectés et soignés dans le cadre d'un traitement direct à court terme et sous observation	65%	Banque Mondiale		42%	Banque Mondiale	

OBJECTIF 7 :

ASSURER UN ENVIRONNEMENT DURABLE



L'objectif 7 du millénaire pour le développement vise à assurer un environnement durable. Il est caractérisé par quatre cibles et dix indicateurs. Les cibles sont :

- **Cible 7A :** Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales ;
- **Cible 7B :** Réduire la perte de la biodiversité et atteindre d'ici à 2010 une diminution significative du taux de perte ;
- **Cible 7C :** Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas d'accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base ; et
- **Cible 7D :** Améliorer sensiblement, d'ici à 2020, les conditions de vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis ;

Le Gabon fort de son capital forestier (23 millions d'hectares, soit 85% de la superficie du pays), floristique (8000 espèces végétales) et faunique (200 espèces de mammifères et 680 espèces aviaires) a fait de la durabilité environnementale un pilier majeur de sa stratégie nationale de développement.

La prise en compte et la matérialisation de l'équité intra et intergénérationnelle sont fortement liées à la considération des principes de développement durable. Des décisions institutionnelles ont déjà été prises au Gabon en matière de protection de l'environnement, notamment, la création de 13 Parcs nationaux, l'interdiction d'importer et d'utiliser le sachet plastique non biodégradable, l'interdiction d'exporter les grumes de bois d'oeuvre afin de limiter le taux de coupes et encourager la transformation locale, la réalisation systématique des études d'impact environnemental sur des activités économiques susceptibles de porter atteinte à l'environnement, etc.

Le Gabon a un taux d'accès à l'eau potable particulièrement élevé 89% en 2012, alors que la moyenne africaine se situe autour de 63%. Des efforts sont à faire au niveau de l'approvisionnement direct (robinet individuel) qui ne concerne encore que 42,2% des ménages à l'échelle nationale.

En 2012, le pourcentage de ménages ayant accès à un meilleur système d'assainissement reste relativement faible (37.8%). Cela est en ligne avec la situation de l'habitat précaire où environ 32,5% de la population vivant dans les quartiers dits sous intégrés.

La situation actuelle et les tendances relatives à la cible et aux indicateurs de l'OMD 7 sont décrites ci-après.

Cible 7A : Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales

Les performances de la cible 7.A sont suivies à travers cinq indicateurs :

- 7.1 Proportion des zones forestières
- 7.2 Emissions de CO₂ (total, kg par habitant et pour un dollar du PIB, en parité du pouvoir d'achat)
- 7.3 Consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone (tonnes métriques)
- 7.4 Proportion de stocks de poissons vivant dans des milieux biologiques sains
- 7.5 Proportion de ressources d'eau totales utilisées

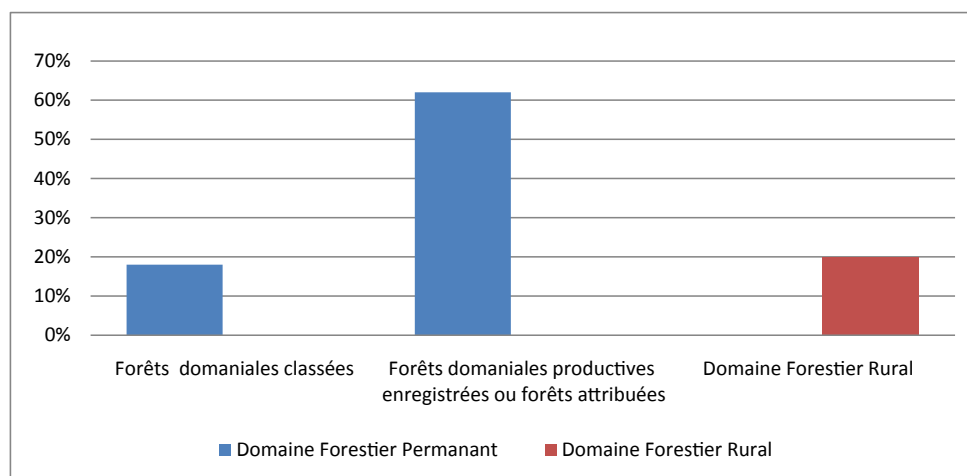
Indicateur 7.1. Proportion de zones forestières

La Forêt Gabonaise couvre 23 millions d'hectares soit 85% du territoire. Sur la base de ce taux largement au delà de la moyenne africaine qui est de 23%, le Gabon a atteint la cible relative à cet indicateur. Le massif forestier Gabonais qui constitue le Domaine Forestier National (DFN) comprend les deux subdivisions suivantes :

- Le Domaine Forestier Permanent de l'Etat comprenant les forêts domaniales classées (4 millions d'hectares soit 18%), les forêts domaniales productives enregistrées ou forêts attribuées (14,5 millions d'hectares soit 62%) ;

Le Domaine Forestier Rural (4,5 millions d'hectares soit 20%).

Graphique 7.1 : Répartition des forêts Gabonaises par Domaine Forestier



Source : Données administratives

Depuis quelques années, une tendance à la déperdition des ressources environnementales semble se dessiner au Gabon avec en cause :

- L'exploitation forestière (les activités forestières illégales);
- Le braconnage ;
- L'exploitation minière (activités minières illégales ;
- L'urbanisation et l'industrialisation ;
- L'implantation des agro-industries.

Dans ce contexte, l'élaboration et la mise en place d'un Plan national d'affectation des terres apparaît comme une des réponses idoines contre la déperdition des ressources environnementales. Celui-ci permettra une utilisation durable des sols par secteur d'activités.

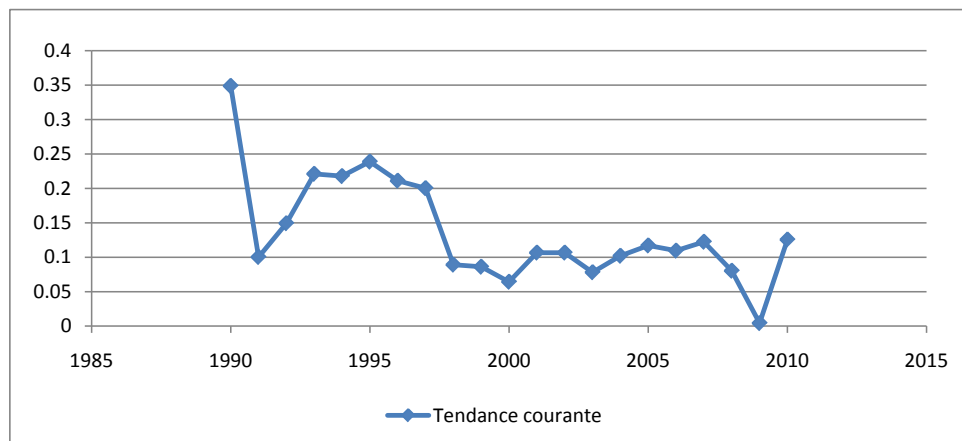
Indicateur 7.2. Emissions de CO₂ (total, par habitant et pour un dollar du PIB, en parité du pouvoir d'achat)

La lutte efficace contre les changements climatiques passe par une réduction des émissions de gaz à effets de serre. L'atteinte de cet objectif passe par la réduction des émissions de CO₂ par habitant (ou réduction de l'empreinte carbone).

Les données du Gabon indiquent une diminution globale des émissions de CO₂ entre 1990 et 2008. Avec un pic d'émission de CO₂ en 1995 (soit 0,23 Kg/dollar PIB) et le seuil le plus faible de la série observé en 2009 (soit 0,0042 Kg/dollar PIB).

Mais à ce jour la situation apparaît à nouveau préoccupante dans la mesure où le niveau des émissions de CO₂ tend à s'accroître (0,1256 kg/dollar PIB en 2010), dépassant ainsi les niveaux enregistrés ces 12 dernières années et partant risquant de mettre à mal les efforts consentis (voir le graphique ci-dessous).

Graphique 7.2 : Evolution des émissions de CO₂ au Gabon, total par habitant et pour un dollar du PIB, en parité du pouvoir d'achat.

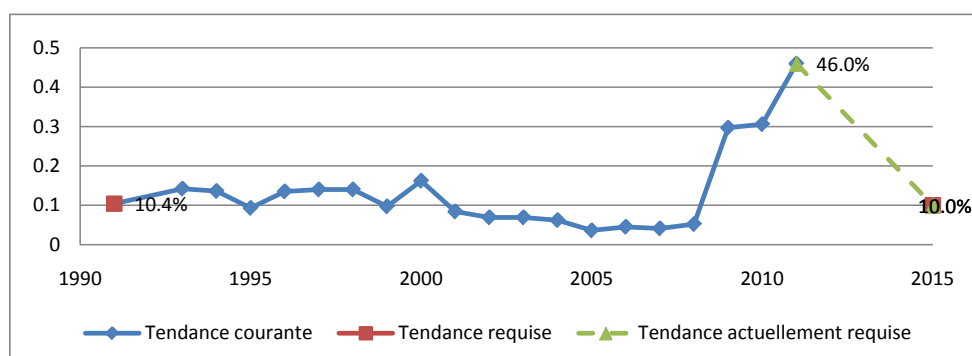


Source : Base données du Système des Nations Unies, 2013

Indicateur 7.3. Consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone

Le niveau de cet indicateur permet d'apprécier la volonté d'un pays à réduire progressivement la consommation des chlorofluorocarbones, principale cause de la diminution de la couche d'ozone. Le protocole de Montréal de 1987 oblige les pays à geler la consommation des chlorofluorocarbones dès le 1^{er} janvier 2013, et d'en réduire la consommation de 10% avant le 1^{er} janvier 2015. L'évolution de cet indicateur au Gabon tend à montrer que cet objectif ne sera pas atteint. Après avoir diminué entre 1992 et 2007, cet indicateur a recommencé à augmenter. En 2011, il se situait à 46% contre 4.1% en 2007.

Graphique 7.3 : Évolution de la consommation de substance appauvrissant la couche d'ozone.



Source : base données du système des Nations Unies, 2013

Indicateur 7.4. Proportion de stocks de poissons vivant dans des milieux biologiques sains

Il est difficile de connaître la proportion de stocks de poissons vivant dans des milieux biologiques sains, faute de données crédibles. Toutefois, la nouvelle vision du Gabon Bleu devra procéder de prime abord à un inventaire du potentiel de biodiversité en présence dans nos écosystèmes aquatiques, dont les ressources halieutiques indispensables à la sécurité alimentaire.

Indicateur 7.5. Proportion de ressources d'eau totales utilisées

Le suivi de cet indicateur pêche par la non disponibilité des données.

1. Politique mise en oeuvre

Au regard des préoccupations prioritaires en matière d'environnement, la nouvelle politique environnementale du Gabon pour les prochaines années s'organise autour de deux axes :

- donner un environnement de qualité au plus grand nombre en terme d'amélioration du cadre de vie ;
- faire du Gabon un pays de référence dans le bassin du Congo à travers une gestion durable de ses ressources.

Cette politique repose sur quatre textes :

- La loi n° 16/93 du 26 août 1993 relative à la protection de l'environnement, dite code de l'environnement ;
- le code forestier ;
- le code des pêches ;
- Le code minier (actuellement en réforme).

La politique mise en oeuvre vise à la généralisation du processus d'aménagement durable sur l'ensemble du domaine forestier productif. Ainsi la superficie forestière engagée dans le processus d'aménagement a connu une progression d'environ 30% ces trois dernières années passant de 10,5 millions d'hectares en 2009 à 13,4 millions d'hectares en 2012.

S'agissant des études d'impact environnemental et social, un guide environnemental du secteur forestier a été validé en 2010 ;

Les grands axes de la politique actuelle en matière de gestion durable des forêts sont à inscrire dans cette continuité. Les mesures y relatives ont abouties sur :

- L'interdiction de l'exportation des grumes au profit de la transformation des essences (développement industrie locale);
- La généralisation des plans d'aménagement dont les études de faisabilité couvrent actuellement 3 millions d'hectares ;
- L'institution des forêts communautaires en zone rurale afin que les populations puissent bénéficier de l'exploitation des forêts de leur localité.

Par ailleurs plusieurs outils stratégiques ont été élaborés, notamment :

- Le Plan d'Action Environnemental(PNAE) dont le Livre Blanc a été validé en 1999 par le Gouvernement ;
- La Stratégie Nationale et Plan d'Action pour la Conservation de la Biodiversité (SNPA-DB) ;
- Le Plan d'Action Forestier National ou Tropical (PAFN ou PAFT).
- Le Gabon est également signataire de nombreux accords internationaux. Le processus d'élaboration de la troisième communication nationale du Gabon relative à la convention cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques permettre en 2014 un meilleur suivi et une meilleure évaluation des émissions des gaz à effet de serre.

Défis pour atteindre la cible

Les études réalisées en faveur de la gestion environnementale durable ont permis de révéler les problèmes suivants :

- La forte pression sur l'exploitation de certaines ressources naturelles à forte valeur ajoutée (ressources ligneuses, faune et flore) ;
- La pollution au sein des agglomérations urbaines et rurales, en particulier des eaux de surfaces et des nappes phréatiques ;
- La mauvaise gestion de la ressource en eau potable ;
- L'accès difficile aux sources d'énergie à usage domestique pour les couches sociales les moins nanties des villes et des agglomérations rurales ;
- Le manque de moyens matériels et financiers pour exercer certaines activités relevant du domaine de l'environnement, de la valorisation des produits forestiers non ligneux et du secteur de la pêche ;
- L'inefficacité des structures de coordination des projets de développement en milieu rural ;
- Absence des textes d'application des lois promulguées.

L'ambition du Gouvernement est de donner à ce secteur un rôle de premier plan dans l'économie gabonaise, mais il se heurte à un certain nombre de difficultés que sont :

- L'insuffisance de la main d'oeuvre qualifiée ;
- Le faible taux de transformation locale de la ressource ;

- Les coûts de facteurs élevés par rapport aux autres pays de la sous-région
- La faible participation des nationaux à l'exploitation et à la transformation du bois ;
- Le mauvais état des infrastructures de base ;
- L'étroitesse d'un marché intérieur qui aboutit sur une très forte dépendance vis à vis des marchés extérieurs ;
- Le faible niveau de production des statistiques forestières ;
- L'insuffisance de la contribution du secteur au développement rural ;
- Le faible niveau des initiatives de recherche-développement ;
- Le faible niveau des ressources financières propres, notamment en milieu gabonais et l'absence d'un système de crédit approprié ;.

De très nombreuses études ont rendu²⁵ compte de cette situation anachronique et de multiples pistes ont été explorées pour dynamiser ce secteur, en vue de l'amener à de plus grandes contributions tant en terme de produit intérieur brut que par rapport aux emplois qui pourraient y être créés.

Conclusion

L'assistance au développement devrait concerner particulièrement :

- la réalisation des études sur le niveau de pollution des eaux dans les sites d'exploitation du pétrole et du manganèse ;
- l'aménagement des zones protégées ;

Cible 7B : Réduire la perte de la biodiversité et atteindre d'ici à 2010 une diminution significative du taux de perte

Les performances de la cible 7B sont suivies à travers deux indicateurs :

Proportion de zones terrestres et marines protégées

Proportion d'espèces menacées d'extinction

Indicateur 7.6. Proportion de zones terrestres et marines protégées

La création des aires protégées constitue l'un des volets de la politique d'aménagement du territoire pour atteindre des objectifs en termes de conservation, et appuyer les politiques de développement durable et de réduction de la pauvreté. La mise en place de réseaux efficaces d'aires protégées constitue d'ailleurs un des éléments clés du plan de convergence de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC).

Les services environnementaux fournis par les écosystèmes vont en effet constituer une importante source de revenu pour les populations riveraines comme pour l'Etat²⁶.

En 2010, le Gabon a fait pour cela des efforts remarquables en protégeant plus 19,15%% de son territoire. Le terme aire protégées est toutefois une notion générique qui couvre en réalité des types très variés de zones officiellement dédiées à la conservation²⁷. Rentrent dans cette catégorie au Gabon, des forêts classées, des parcs nationaux, des réserves de chasse et de faune, et les arboreta (Sibang et Raponda Walker dans la forêt classée de la Mondah).

²⁵ République gabonaise : Commission interministérielle pour l'industrialisation de la filière bois ; Kango 1996 ;

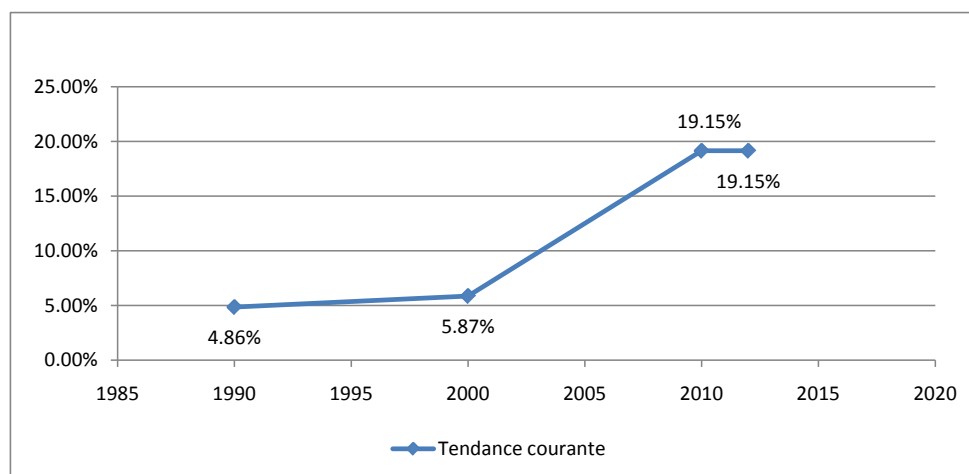
OIBT : Elaboration d'un plan directeur en matière d'industrialisation de la filière bois au Gabon en conformité avec les normes de gestion durable des forêts ; 1998

PNUD-OIT : Stratégie d'intégration et de valorisation des ressources humaines dans la filière bois au Gabon ; 1999

²⁶ ANGU Kenneth et al « La gestion des aires protégées dans les paysages du PFBC : un état des lieux »

²⁷ HARMON, 2003, « the source of significance of values in protected areas, in the full value of the parks : from economics to the intangible, Rowman and Littlefield Publishers, inc, Oxford, U.K

Graphique 7.4 : Evolution de la proportion des zones terrestres et marines protégées entre 1990 et 2010.



Source : base données du système des Nations Unies, 2013

Les treize Parcs Nationaux sont :

- Le Parc National des Monts de Cristal, d'une superficie de 1200km², l'habitat y est constitué de végétation basse, d'une forêt primaire et d'une forêt secondaire.
- Le Parc National d'Akanda, d'une superficie de 540 km², renferme les plus grandes concentrations d'oiseaux migrateurs du Gabon.
- Le Parc National de Pongara, constitué de plages et mangroves, a une superficie de 870 km².
- Le Parc National de Loango, dont la faune est principalement composée d'éléphants, hippopotames, baleines à bosse, a une superficie de 1550 km².
- Le parc National de Mouklaba-Doudou, avec une superficie de 4500 km² se caractérise par la diversité de son paysage (forêt de montagne, forêt pluviale, savane, papyrus, marécages de raphia).
- Le Parc National de la Lopé, qui renferme des traces de vie humaine de plus de 400 000 ans, a une superficie de 4970 km². Il abrite une colonie de mandrills.
- Le Parc National de Waka, qui a une superficie de 1070 km², est une zone de conservation prioritaire, à l'abri des chaînes montagneuses à l'extrême nord du massif du Chaillu.
- Le Parc National de Mayumba, est une langue de sable qui est la première nurserie au monde des tortues-luth, avec une étendue marine de 860 km² et une surface terrestre de 60 km².
- Le Parc National de Minkébé est le plus grand bloc forestier inhabité du Gabon, avec des inselbergs, dômes rocheux à perte de vue. Il s'étend sur une superficie de 7560 km².
- Le Parc National de Mwagné est le plus grand bai du Gabon où abondent gorilles et éléphants. D'une superficie de 1160 km², le parc est un habitat de forêt de marantacées.
- Le Parc National d'Ivindo se distingue par un grand nombre de chutes d'eau. D'une superficie de 3000 km², la nature y demeure sauvage et intacte.
- Le Parc National de Birougou, avec ses paysages de montagne, est un refuge forestier biologique d'une superficie de 690 km².
- Le Parc National des Plateaux Batéké, d'une superficie de 2050 km², est constitué d'habitats des prairies vastes. Ce sont des terres de gorilles et d'une avifaune diverse.

Indicateur 7.7. Proportion d'espèces menacées d'extinction

Les forêts gabonaises sont réputées être en nombre d'espèces de plantes, parmi les plus riches d'Afrique. Certains botanistes pensent qu'elles renferment une richesse unique de la faune. Des espèces animales menacées ou peu représentées à l'échelle de l'Afrique Centrale ou du continent comptent toujours au Gabon des populations importantes.

L'article 92 du code forestier prévoit que l'administration des eaux et forêts procède par décret au classement des espèces animales.

2. Politique mise en oeuvre : la mise en valeur des parcs nationaux au Gabon

En 2002, lors du Sommet de la Terre de Johannesburg (Afrique du Sud), la création d'un réseau de 13 parcs nationaux a été annoncée par le Gabon, comme une initiative s'inscrivant dans la conservation du patrimoine national. Les sites couvrent tous une des neuf provinces gabonaises et sont classés pour ce patrimoine riche en biodiversité.

Afin de limiter le braconnage, le code forestier contient des règles fondamentales de protection des espèces animales intégralement ou partiellement protégées, ainsi que les poursuites judiciaires et répressions des infractions en cas de délit.

3. Défis pour atteindre la cible

La recrudescence du braconnage et de la contrebande de l'ivoire notamment menacent dangereusement la faune nationale. La hausse des prix de l'ivoire et la précarité économique des populations en périphérie des aires protégées, aboutit aujourd'hui à une résurgence du braconnage de l'ivoire, menaçant ainsi l'une des espèces les plus emblématiques, à savoir l'éléphant de forêts. L'ETIS (Elephant trade information System) estime d'ailleurs aujourd'hui que des syndicats du crime impliqués dans le commerce de faune et dirigés par des asiatiques, sont opérationnels au Gabon, au Cameroun et en RDC.

Les populations habituées à la consommation de la « viande de brousse » ne sont pas suffisamment informées des risques qu'elles encourent en cas de disparition desdites espèces.

Un effort important est à faire dans le domaine de la sensibilisation des communautés locales. De même, l'Etat devra encourager l'élevage en zone rurale. Enfin, la capacité des autorités gabonaises à faire appliquer les lois est très insuffisante pour relever le défi actuel²⁸.

De même, il faut également promouvoir le développement de l'écotourisme, avec l'implication des communautés villageoises et renforcer les mesures répressives pour lutter efficacement contre le braconnage.

Conclusion

Au total, l'évolution de cet indicateur montre que la cible peut être atteinte en 2015, à condition que le Gabon adopte une politique de répartition des terres pour ainsi faciliter les interventions des différents secteurs.

Cible 7C : Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas d'accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base

Les performances de la cible 7C sont suivies à travers deux indicateurs :

Proportion de la population utilisant une source d'eau potable améliorée

Proportion de la population utilisant des infrastructures d'assainissement améliorée

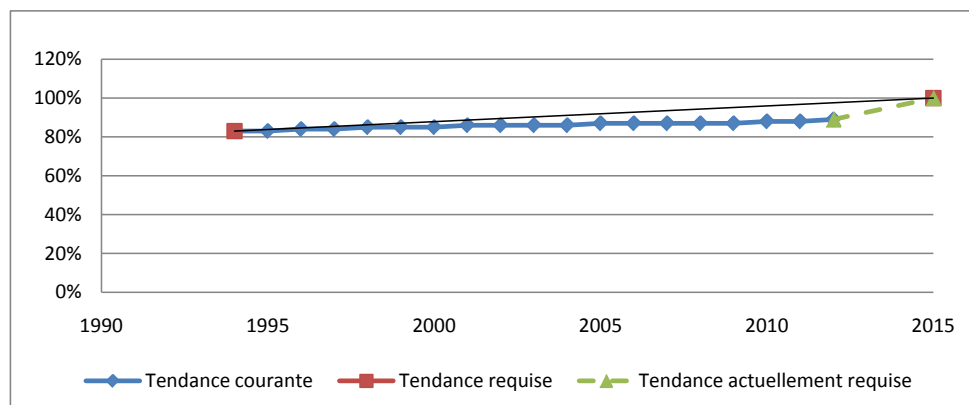
Indicateur 7.8. Proportion de la population utilisant une source d'eau potable améliorée

Le Gabon est globalement caractérisé par un taux d'accès à l'eau potable particulièrement élevé 89% en 2012, alors que la moyenne africaine se situe autour de 63%. Ce pourcentage est encore meilleur lorsqu'on tient uniquement compte des zones

²⁸ Le « corruption perception Index de l'organisation transparency international » attribue à l'Afrique centrale un score moyen de seulement 2 (sur une échelle de 1 à 10), le plus mauvais score attribué à une sous région.

urbaines (96,4% en 2012). L'analyse détaillée révèle l'existence de disparités significatives, notamment au détriment du monde rural où les eaux de surface représentent encore, pour 59,3% des ménages, la principale source d'alimentation²⁹. Même en milieu urbain, l'approvisionnement direct (robinet individuel) ne concerne qu'à peine la moitié (50,2%) des ménages. A l'échelle nationale, la proportion des ménages disposant d'un robinet individuel est encore moins importante (42,2%).

Graphique 7.5 : Evolution de la proportion de la population utilisant des ressources améliorées d'eau potable entre 1990 et 2012.



Source base de données des Nations Unies, 2013 et EDS 2012.

Plusieurs facteurs affectent le niveau d'approvisionnement en eau potable. Le premier est le niveau de vie : dans le quintile le plus riche, plus des trois quarts (89,4%) des ménages bénéficient de l'eau courante alors que dans le quintile le plus pauvre, Ce n'est que près du tiers (32,2%) des ménages qui s'approvisionnent en eau courante. Le second est la zone d'habitat, le Sud et le Nord ayant les taux les plus faibles.

La répartition des ménages selon les sources d'eau utilisées et le secteur institutionnel du chef de ménage montre les problèmes d'adduction d'eau que connaissent les familles gabonaises. Seulement 27% des ménages ont les robinets dans leur concession et 24% dans le logement même. Les sources d'eau telles que les cours d'eau, les puits ouverts ou améliorés et l'hydraulique villageoise sont utilisées surtout par les chômeurs et les inactifs (9,2%).

Tableau 7.1 : Répartition des ménages par éléments de confort de l'habitat : Eau

	Public	Privé formel	Privé informel	Chômeur/Inactif	Ensemble
Approvisionnement en eau					
Cours d'eau	2,5	0,2	5,7	14	7,1
Puits ouvert	1,3	0,3	2,2	3,5	2,1
Puits amélioré	0,4	0,3	0,6	0,8	0,6
Hydraulique villageoise	1,9	1,2	4,2	4,9	3,6
Pompe publique/Borne fontaine	8,8	5,5	10,7	10,2	9,5
Robinet chez le voisin	15,4	19,7	27,7	22,3	22,5
Robinet dans la concession	26,8	26,7	30,1	24,1	27
Robinet dans le logement	39,6	42,1	16,9	15,8	24,4
Robinet/Compteur éloigné	2,9	4	1,7	4,2	3,1
Autre	0,4	-	0,2	0,2	0,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ENEC 2010, DGRH-DGS

²⁹ Voir aussi les indications similaires de l'EDS.

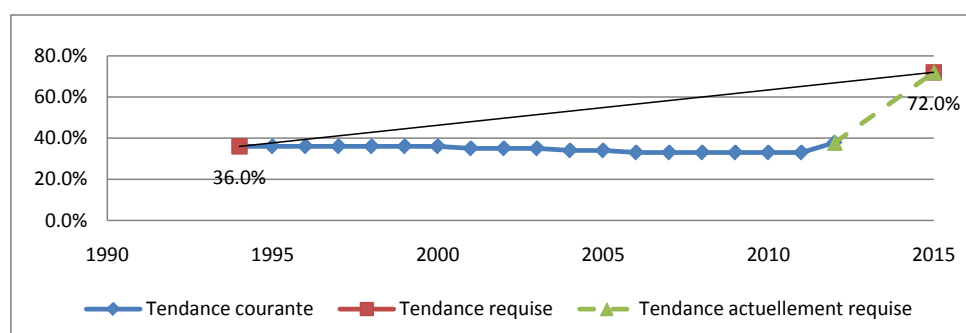
Indicateur 7.9. Proportion de la population utilisant des infrastructures d'assainissement améliorée

En 2012, le pourcentage de ménages ayant accès à un meilleur système d'assainissement reste relativement faible (37.8%). Cette proportion est toutefois comparable à la moyenne africaine qui se situe à 40%.

La forte demande en logement et les difficultés à y répondre aggravent le problème de la pauvreté, conduisant à l'édification des bidonvilles dans lesquels les conditions de salubrité sont en deçà des normes. Compte tenu du niveau de l'indice synthétique de fécondité (4,3 enfants par femme en 2000), et de l'immigration, la population urbaine en s'accroissant à un rythme de 3,2% en moyenne annuelle risque d'aggraver cette situation.

La situation est également différente entre le monde rural et les zones urbaines. Dans les zones rurales elle est de 12,9% contre 42.5% dans les zones urbaines.

Graphique 7.6 : Evolution de la proportion de la population utilisant des infrastructures d'assainissement améliorées entre 1990 et 2011.



Source : Base de données des Nations Unies et données Administratives (EDS, 2012)

Quant à l'insalubrité, elle persiste depuis le constat fait dans le premier rapport en 2003, comme l'indique le tableau suivant répartissant les ménages selon le type de sanitaire.

Sur l'ensemble du territoire, 22% des ménages seulement disposent de WC équipés de chasse d'eau. Le déficit qui touche à cet égard les ménages les plus riches (36,2% équipés) est plus grave pour les ménages les plus pauvres (2,3% équipés).

En milieu urbain, plus d'un quart des ménages (25,9%) sont équipés, le nombre de ménages en milieu rural est estimé à 6,3%.

De toutes les régions, la mieux lotie est Libreville avec environ un tiers de ménages (28,9%) équipés, et la moins lotie est le Sud avec un nombre de ménages (6,8%) à peine supérieur à celui enregistré dans le monde rural.

4. Politique mise en oeuvre pour atteindre la cible

Afin de palier à l'insuffisance de la couverture de l'approvisionnement en eau, à l'électricité et à des services d'assainissement de base, le Gabon par décret du 09 décembre 2011, a créé la Société de patrimoine du service public de l'eau, de l'électricité et de l'assainissement.

L'objectif premier de cette Société est d'aider le Gabon à développer au mieux le potentiel hydroélectrique et gazier et de faciliter l'accès à l'eau, l'électricité et à des services d'assainissement de base.

Le Gabon a produit en 2012, une étude diagnostique pour l'élaboration d'une stratégie nationale d'habitat et de développement urbain avec l'appui du PNUD et de l'ONUHABITAT. Cette Stratégie³⁰ devrait présenter au moins cinq dimensions clés :

- Une politique à long terme cohérente avec les OMD notamment les cibles liées à l'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'amélioration des bidonvilles ;

³⁰ Etude Diagnostique pour l'élaboration d'une stratégie nationale d'habitat et de développement urbain, 2012

- Une politique cohérente d’habitat et d’urbanisation et non une simple politique de logement ;
- Une politique nationale pour couvrir aussi bien le milieu urbain et rural ;
- Une stratégie intersectorielle en raison du rôle transversal du secteur ;
- Une politique non discriminatoire visant la satisfaction de toutes les couches sociales et en particulier la population vivant en dessous du seuil de pauvreté national.

5. Défis pour atteindre la cible

Les défis pour atteindre la cible résident avant tout dans la réalisation des fondations identifiées dans le Plan Stratégique Gabon Emergent : Gouvernance, capital humain, infrastructures et développement durable. Ce qui nécessite une bonne gouvernance dans la planification et la gestion du secteur d’eau, de l’électricité et de l’assainissement.

L’élaboration et la mise en oeuvre de la Stratégie Nationale d’habitat et de développement urbain constitue un défi majeur pour le Gabon pour atteindre les priorités du PSGE et des cibles des OMD.

Cible 7D : Améliorer sensiblement, d’ici à 2020, les conditions de vie des gabonais vivant dans des taudis

Indicateur 7.10. Proportion de citoyens vivant dans des taudis

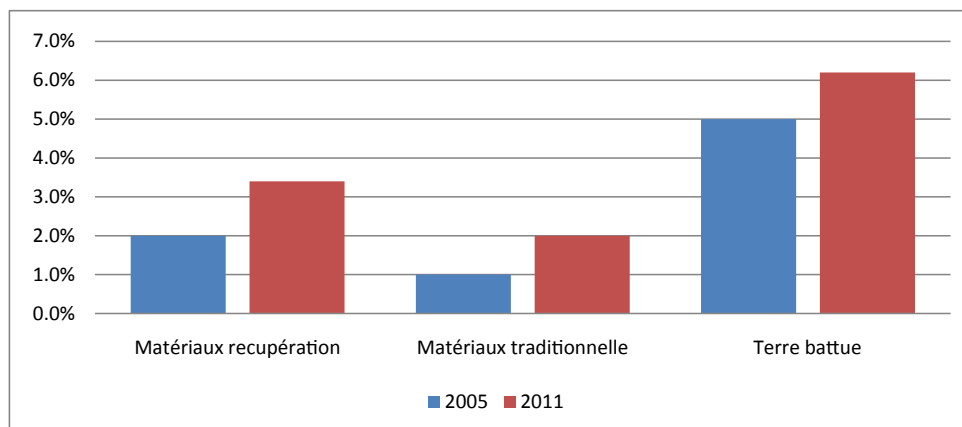
C’est au cours des années 1976 – 1977 que le Gabon a connu le boom démographique sur le plan urbain, résultat d’une immigration étrangère massive doublée de l’exode rural. Ce qui a conduit à une croissance urbaine non maîtrisée concentrée sur les deux principales villes du pays : Libreville et Port-Gentil.

Cette première vague d’immigration a été suivie depuis les années 1986 par le syndrome hollandais d’un exode rural significatif et d’une deuxième vague d’immigration. Ainsi des régions entières sont en train de se vider de leur population au profit de Libreville et ses environs immédiats. Quant à la deuxième vague d’immigration, elle a emmené vers le Gabon plusieurs clandestins des pays limitrophes et des pays de l’Afrique de l’ouest.

Cette croissance s’est faite de façon anarchique, sans plan d’urbanisme se traduisant à certains endroits par une occupation irrégulière des parcelles non assainies des bas-fonds où les conditions de logement sont particulièrement précaires.

L’ampleur de l’accroissement de l’habitat précaire est l’un des indicateurs de l’accroissement de la pauvreté au Gabon. Le graphique ci-dessous montre qu’en 2005 l’habitat précaire concernait 8% des habitations, en 2011, il concerne 11,6% des logements (soit un accroissement de 3 points).

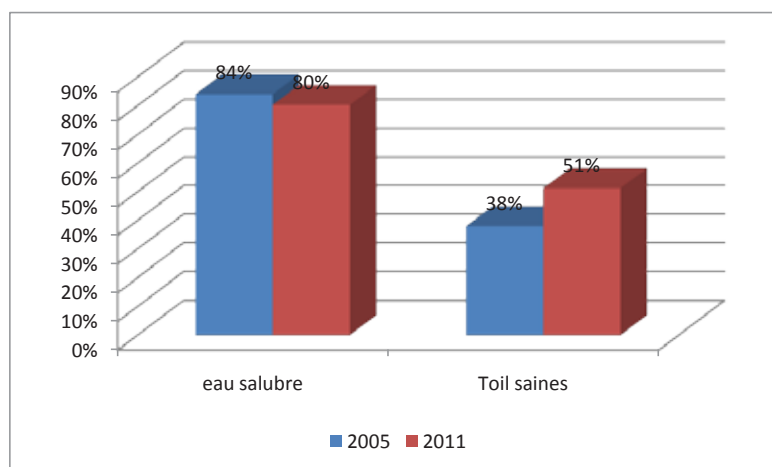
Graphique 7.7 : Evolution de l’habitat précaire entre 2005 et 2011.



Source : EGEP, 2005 ; MAEP, 2011

Nous avons considéré que la moitié des maisons en bois fait partie des taudis. Dès lors, dans les centres urbains, le pourcentage de maisons qui sont des taudis est de 25%. Dans le monde rural, c’est près de la moitié des habitations qui sont des taudis. Plusieurs raisons expliquent cette situation, la pauvreté est plus accentuée dans le monde rural

Graphique 7.8 : Evolution de l'adduction en eau potable et en toilettes saines entre 2005 et 2011.



Source : EGEP, 2005 ; MAEP, 2011

La capitale Libreville, la principale ville, qui regroupe 42% de la population du pays et les données de 2011 de l'étude du MAEP montre que 37% de la population urbaine vit dans des maisons en matériau périssable. On peut donc dire que la population vivant dans les taudis représente 25 à 40% de la population urbaine, soit en moyenne 32,5%.

6. Les politiques mises en oeuvre pour atteindre la cible : portée et limites

L'objectif affiché à ce jour est de réaliser 5000 logement sociaux par an et se doté d'un cadre simplifiant les modalités d'accès au foncier (tel que l'obtention d'un titre foncier en 6 mois contre 3 à 5 ans en moyenne)

7. Défis pour atteindre la cible

Le déficit que connaît l'habitat au Gabon, à l'exemple du volume de la demande non satisfaite à Libreville, fait de ce secteur social, un des révélateurs des conditions de vie de la population. Un diagnostic sectoriel récent³¹ dresse le tableau suivant :

- Déficit en logements neufs est compris entre 150 000 et 150 000 unités sur 20 ans ;
- Besoins en résorption d'habitations insalubres pour une moyenne de 1500 logements par an ;
- Besoins à long terme de 160 000 logements à construire sur les 20 ans à venir.

De manière générale, l'habitat reste en grande partie caractérisé au Gabon par sa précarité et son insalubrité.

La précarité de l'habitat peut être saisie à travers le type de matériaux de construction utilisés. Selon l'EDS³² la précarité de l'habitat touche 8% des ménages ; 43%, vivent dans des maisons en parpaing, et 38% dans des maisons en bois.

Conclusion

L'état général de l'habitat et du logement est sans doute en relation avec la situation qui prévaut en matière de droit foncier. En effet, il ressort qu'à peine 15% de ménages propriétaires de leur logement détiennent un titre foncier, avec des variations entre zones : 17% de propriétaires avec titre foncier en milieu urbain contre 9% en milieu rural, et 18% à Port Gentil, contre 16% à Libreville et la région de l'Est, et 13% dans le Sud. On note aussi un facteur genre, les ménages ayant à leur tête une femme disposant plus fréquemment de titres fonciers que les ménages ayant à leur tête un homme.

L'assistance au développement devrait concerner particulièrement :

- La finalisation de la définition des politiques sectorielles ;
- L'amélioration des conditions de salubrité en milieu urbain en utilisant des technologies à haute intensité de main-d'oeuvre;

³¹ Diagnostic sectoriel de l'habitat établi dans le cadre des travaux du CGPD sur le DSCR, février 2005

³² Gabon, EDS 2000

- La réforme du droit urbain ;
- La réduction des risques de pollution minière et pétrolière ;
- La construction des logements sociaux ;
- Le financement d'un plan d'urbanisme.

Tableau 7.2 : Récapitulatif objectif 7 OMD 7 : Assurer un environnement durable

Les objectifs et Cibles	Indicateurs	Base 1990	Sources et années	Cible 2015	Etat actuel	Sources et années	Etat du progrès
Cible 7A : Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales	7.1 Proportion des zones forestières	-			85%	2010	Atteint
	7.2 Emissions de CO ₂ (total, kg par habitant et pour un dollar du PIB, en parité du pouvoir d'achat)	0,22	Base de Données Nations Unies 1994		0,1256	Base données Nations Unies 2010	
	7.3 Consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone (tonnes métriques)				46	Base données Nations Unies 2011	
Cible 7B : Réduire la perte de la biodiversité et atteindre d'ici à 2010 une diminution significative du taux de perte	7.4 Proportion de stocks de poissons vivant dans des milieux biologiques sains						
	7.5 Proportion de ressources d'eau totales utilisées						
	7.6 Proportion de zones terrestres et marines protégées	4.86%	Base données Nations Unies 1990		19.15%	Base données Nations Unies 2012	
	7.7 Proportion d'espèces menacées d'extinction						
Cible 7C : Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas d'accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base	7.8 Proportion de la population utilisant une source d'eau potable améliorée	83%	Base données Nations Unies 1990		89%	EDS 2012	
	7.9 Proportion de la population utilisant des infrastructures d'assainissement améliorée	36%	Base données Nations Unies, 1994	75%	37,8%	EDS 2012	Improbable
Cible 7D : Améliorer sensiblement, d'ici à 2020, les conditions de vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis	7.10 Proportion de citoyens vivant dans des taudis				32.5%		

L'Objectif 8 du millénaire pour le développement souligne l'engagement des pays à faire advenir un partenariat mondial pour le développement. Cet objectif comprend 6 cibles qui sont :

- **Cible 8A** : Promouvoir l'advenue d'un système commercial et financier ouvert, réglé, prévisible et non discriminatoire
- **Cible 8B** : Répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés
- **Cible 8C** : Répondre aux besoins spéciaux des pays les moins avancés, des pays sans littoral et des petits États insulaires en développement
- **Cible 8D** : Trouver une réponse globale à la dette des pays en développement
- **Cible 8E** : Faire qu'en coopération avec les sociétés pharmaceutiques on puisse se procurer des médicaments essentiels peu coûteux dans les pays en développement
- **Cible 8F** : Coopérer avec le secteur privé pour que l'on puisse profiter des avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et des communications

Le Gabon de part son statut de pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure n'est pas directement concerné par un certain nombre de cibles de cet OMD à savoir les cibles 8B et 8C qui portent sur les pays les moins avancés, les pays sans littoral et les États insulaires en développement.

La crise financière mondiale et ses conséquences économiques notamment dans la zone euro continuent à peser sur l'aide publique au développement (APD). Selon le Rapport 2013 des Nations sur les OMD, en 2012, l'APD était, avec ses 125,6 milliards de dollars, inférieure de 4% en valeur réelle à ce qu'elle était en 2011, elle-même inférieure de 2% à 2010. C'est la première fois depuis 1996-1997 que l'APD baisse pendant deux années de suite. La tendance est dans l'augmentation des prêts concessionnels au détriment des dons.

L'aide se concentre de plus en plus sur un petit nombre de pays. Les 20 principaux bénéficiaires (sur 158 pays et territoires) entraînent en 2011 pour environ 55% du total de l'APD, en augmentation par rapport aux 38% de l'année précédente. En 2012, les principaux donateurs d'aide au niveau mondial sont les États Unis, le Royaume Uni, l'Allemagne, la France, le Japon et le Danemark.

Au Gabon, de part son statut de pays à revenu intermédiaire, les APD octroyées sont essentiellement des prêts concessionnels. Selon la dernière enquête réalisée, les principaux donateurs par le volume d'aide du Gabon en 2013 sont la BAD, la Chine et la France et les trois quarts de cette enveloppe sont répartis entre les routes, l'énergie, les infrastructures hospitalières et les autres infrastructures. Diverses mesures visant à renforcer les capacités du système national de gestion financière pour les projets d'investissements sont en cours d'élaboration pour les obstacles liés à l'efficacité de l'aide mobilisée.

La situation actuelle et les tendances relatives aux cibles et aux indicateurs de l'OMD 8 sont décrites ci-après.

Cible 8A : Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire

Indicateur 8.6. Proportion du total des importations des pays développés (en valeur et à l'exclusion des armes) en provenance du Gabon qui sont admises en franchise de droits

L'ouverture des échanges un important facteur de développement. Pour que le commerce engendre effectivement une croissance économique réelle, il doit être "ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire", comme l'indique la cible 8A.

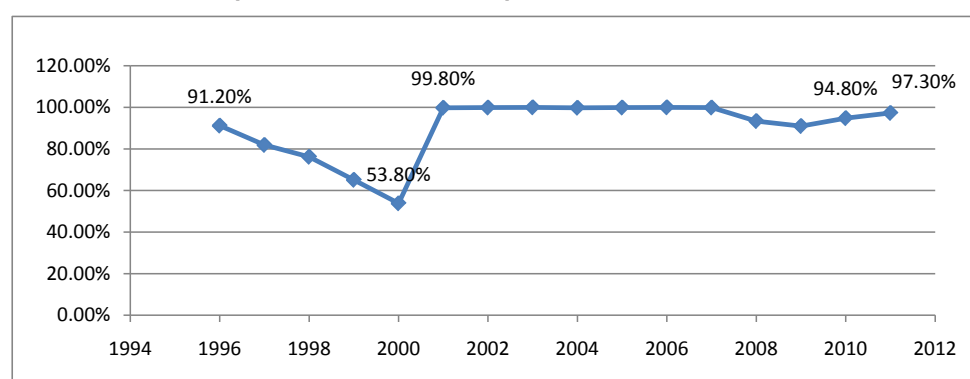
La structure des exportations gabonaises continue d'être caractérisée par la prépondérance des produits primaires, avec une moyenne de plus de 95% du total des exportations depuis 2007. Les produits des industries extractives (minerais et combustibles) représentent plus de 85% en moyenne. Les importations sont un peu plus diversifiées et leur niveau est resté stable au cours de la période 2006-2010. Les produits manufacturés constituent quelque trois quarts du total, avec une domination substantielle des machines et matériels de transport). Plus de la moitié des exportations (essentiellement des produits pétroliers) sont destinées aux États-Unis. L'Union européenne (UE), principalement la France, est la deuxième

destination des exportations, suivie de la Chine. L'UE (la France notamment) est le principal fournisseur du marché gabonais avec près de deux tiers des importations³³.

Le Gabon bénéficie d'un accès préférentiel aux marchés des pays développés qui permet aux exportateurs de payer des droits de douane plus faibles ou d'exporter sur un marché en franchise de droits de douane et hors contingent. En 2011, 97,30% du total des importations des pays développés en provenance du Gabon étaient admises en franchise de droits (*Graphique 8.1*).

Le commerce intra-africain reste encore marginal. Les exportations vers les pays africains restent marginales avec une part moyenne estimée à moins de 5% sur la période 2006-2010. Près de 10% des importations proviennent des pays africains, avec notamment l'Afrique du Sud, le Cameroun et le Maroc.

Graphique 8.1 : Proportion du total des importations des pays développés (en valeur et à l'exclusion des armes) en provenance du Gabon qui sont admises en franchise de droits



Source : Base de données de Nations Unies (mise à jour Septembre 2013), Tableau de bord de l'économie 2006 à 2011

Cible 8D : Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures d'ordre national et international propres à rendre l'endettement viable à long terme

Indicateur 8.12. Service de la dette, en pourcentage des exportations de biens et services

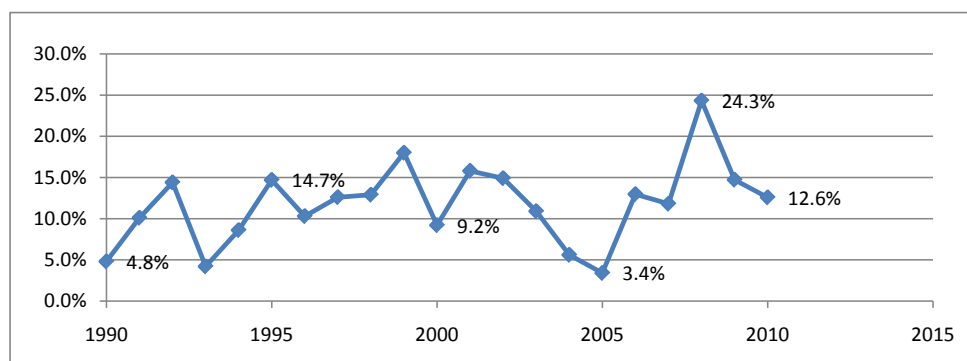
Le Gabon a mis en place une Direction en charge de la dette extérieure, responsable de la politique de l'élaboration de la politique d'endettement du pays et de la gestion active de la dette extérieure, dont les ratios devraient rester à des niveaux plus soutenables pour alléger la charge financière sur le pays. Ainsi des plafonds tenant compte des niveaux d'endettement compatibles avec les équilibres des comptes publics sont également définis.

L'encours de la dette est estimé à 14,8% du PIB à fin 2011. Ce ratio devrait à atteindre 17,7%³⁴ du PIB en 2015 pour soutenir les investissements publics du Plan stratégique Gabon Emergent. Le service de la dette représente 12,6%% des exportations en 2011. Tous les arriérés intérieurs ont été consolidés et remboursés en 2010-2011 dans le cadre de l'accord du club de Libreville 6.

³³ OMC, Examen des Politiques Commerciales du Gabon, Juillet 2013

³⁴ FMI, Consultation de l'article IV du Gabon, Mars 2013

Graphique 8.2 : Service de la dette, en pourcentage des exportations de biens et services.



Source : Nations Unies, Direction du Budget Rapport sur la dette, Tableau de bord de l'économie 2006 à 2011.

Cible 8E : En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement

Indicateur 8.13. Proportion de la population pouvant se procurer les médicaments essentiels à un coût abordable et dans des conditions pouvant être maintenues durablement

Selon le Rapport 2013 des Nations Unies sur les OMD, les prix des médicaments essentiels dans les pays à revenu faible ou intermédiaire sont en moyenne 3,3 fois plus élevés que les prix de référence internationaux dans les établissements du secteur public et 5,7 fois plus dans les établissements du secteur privé. On ne dispose de médicaments essentiels que dans 57% des établissements du secteur public et dans 65% des établissements du secteur privé (dans un certain nombre de pays en développement).

Le Gabon fait face à l'indisponibilité des statistiques sur l'indication de la proportion de la population pouvant se procurer les médicaments essentiels à un coût abordable et dans des conditions pouvant être maintenues durablement. Néanmoins au vu du niveau général des prix, le prix des médicaments reste élevé en comparaison avec les références internationales.

Au Gabon, la santé représente 3,57% du panier composant l'indice des prix à la consommation. Les dépenses privées de santé sont estimées à 35,5% des dépenses totales de santé et 100% de ces dépenses privées sont à la charge des ménages. Le paiement direct reste encore prédominant dans les dépenses de santé des ménages.

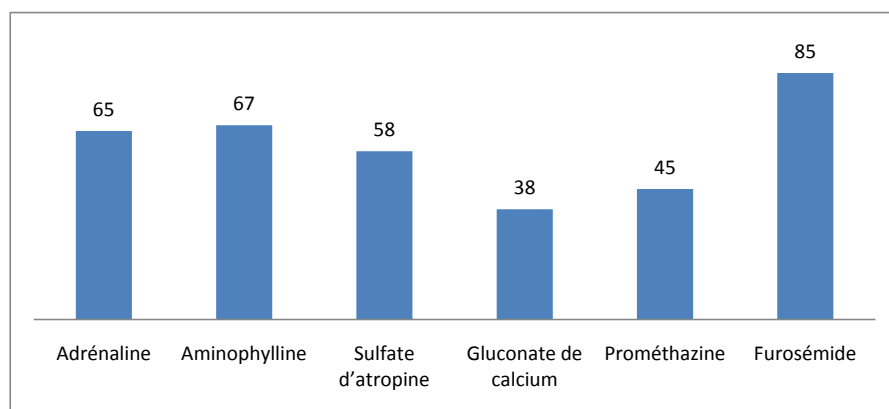
En vue d'améliorer l'accessibilité financière des populations aux soins de santé, le Gouvernement a institué par l'ordonnance n° 00/22/2007 du 21 août 2007 un régime obligatoire d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale mis en oeuvre par la CNAMGS. Toutes les populations concernées n'étant pas encore affiliées à l'Assurance Maladie Universelle, la part du prépaiement reste encore très faible.

La disponibilité des médicaments dans les structures sanitaires est une mesure indirecte de l'accès aux médicaments. Une évaluation en 2010 de cette disponibilité portant sur une liste de médicaments dits d'urgence s'est intéressée à savoir si les différentes structures sanitaires visitées disposent des médicaments sans lesquels la parturiente ne peut être sauvée en urgence.

Les chiffres montrent que le furosémide est disponible dans près de neuf structures sanitaires sur dix (85,4%), l'adrénaline et l'aminophylline ont été rencontrées dans près de sept formations sanitaires sur dix, tandis que le gluconate de calcium et la prométhazine existent dans respectivement près de quatre (38,1%) et moins de la moitié (45,4%) des structures sanitaires visitées.

Dans l'ensemble des structures sanitaires enquêtées, on constate que les médicaments d'urgence ne sont souvent pas tous disponibles, il y a donc lieu de les approvisionner régulièrement.

Graphique 8.3 : Disponibilité des médicaments d'urgence dans les structures sanitaires au Gabon :



Sources : Rapport ONU Gabon, mai 2010

Cible 8F : En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous

La Cible 8F vise à faire en sorte que les nouvelles technologies soient à la portée de tous. La technologie est un facteur essentiel de croissance économique et de compétitivité.

Le rapport de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) de 2010, classe le Gabon au 113ème rang mondial (et 111ème en 2007) et 8ième position africaine en matière d'Indice de développement des technologies de l'information et de la communication. Ce classement est dû au développement exceptionnel de la téléphonie mobile au Gabon.

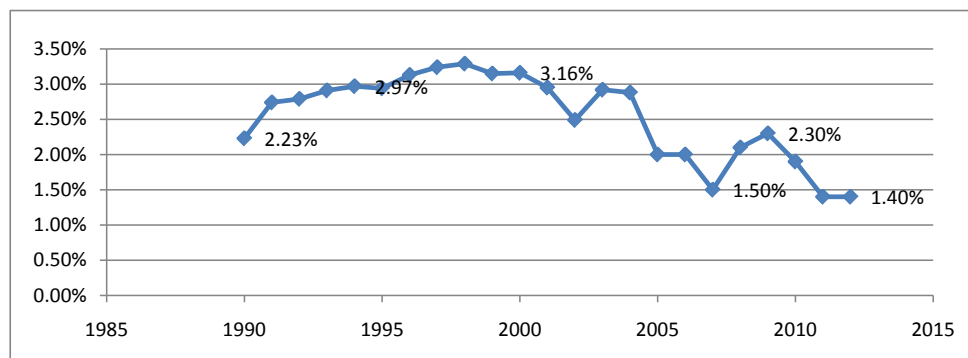
Le suivi de la performance des pays pour la cible 8F se fait à travers les trois indicateurs suivants :

- 8.4. Nombre de lignes fixes, pour 100 habitants
- 8.5. Abonnés à un service de téléphonie mobile, pour 100 habitants
- 8.6. Nombre d'utilisateurs d'Internet, pour 100 habitants

Indicateur 8.14. Nombre de lignes téléphoniques fixes pour 100 habitants

Le Gabon a le plus fort ratio du nombre de ligne téléphoniques fixes pour 100 habitants dans la CEMAC. Il était de 2,29 en 2009³⁵. Malgré ce classement, ce nombre reste très faible au regard de la situation des pays émergents. Le développement fulgurant de la téléphonie mobile et l'internet explique en grande partie ce faible nombre de personnes utilisant le téléphone fixe.

Graphique 8.4 : Proportion de lignes fixes en%



Source : Base de données de Nations Unies (mise à jour Septembre 2013), ARCEP ; 2011

³⁵ Données statistiques TIC au sein de la CEMAC – synthèse au 31 décembre 2009

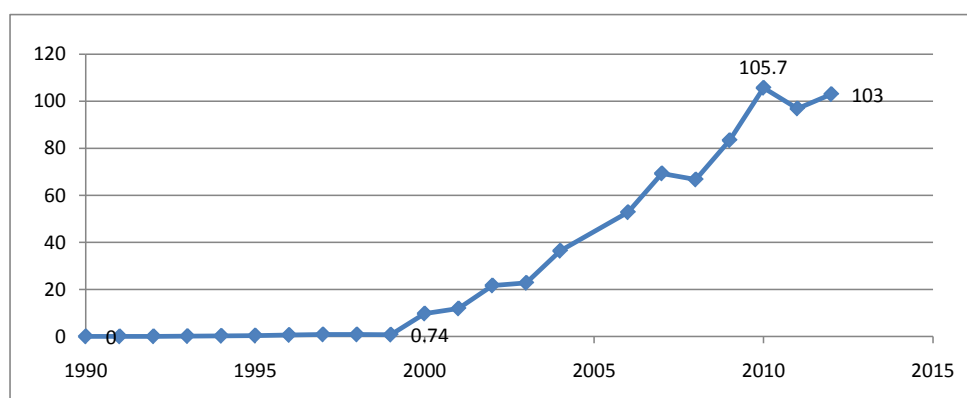
Indicateur 8.15. Abonnés à un service de téléphonie mobile, pour 100 habitants

Le nombre d'abonnés de la téléphonie mobile au Gabon est de 103 pour 100 habitants en 2011 selon les données de l'Agence des communications électroniques et des postes (ARCEP). Quatre sociétés se partagent ce nombre d'abonnés, il s'agit de Libertis, Celtel Gabon opérant sur la marque de Airtel, Atlantique Telecom opérant sur la marque de Moov et USAN Gabon opérant sous la marque AZUR.

En effet, ouvert en 1999, le marché de la téléphonie mobile a explosé au Gabon à la fin des années 2000 avec la libéralisation du secteur des télécommunications, dépassant ainsi en 6 mois les prévisions faites pour trois ans (50 000 lignes).

Entre 1999 et 2009, le nombre d'abonnés au téléphone mobile a été multiplié par 180 au Gabon. A l'heure actuelle, il y a 1 447 061 abonnés pour une population d'environ 1 500 000 habitants. Certains usagers ont deux, ou trois téléphones par nécessité et par effet de mode.

Graphique 8.5 : Proportion d'abonnée au téléphone Mobile en%



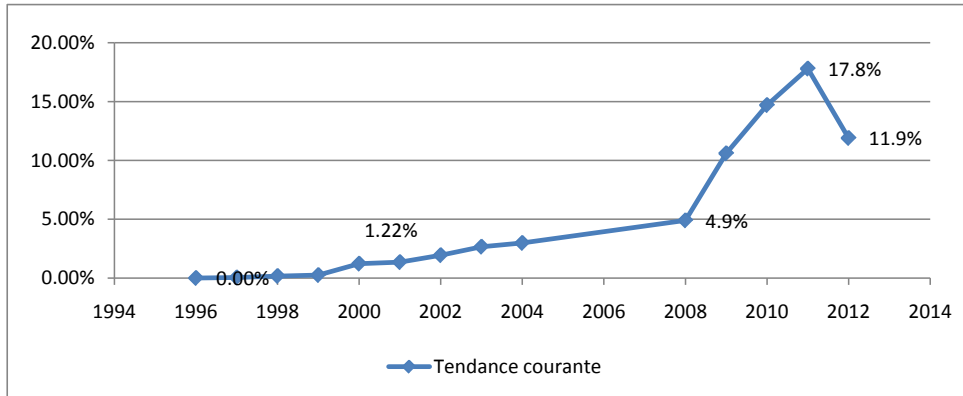
Source : Base de données de Nations Unies (mise à jour Septembre 2013), ARCEP ; 2011

Indicateur 8.16. Nombre d'utilisateurs d'Internet, pour 100 habitants

En 2012, le nombre d'utilisateurs d'internet au Gabon est estimé à 11,9 pour 100 habitants contre 4,9 en 2008, soit une progression de plus de 142% en l'espace de quatre ans. Comparativement à l'Afrique du Sud, dont le ratio a fait un bond de 7,6 en 2008 à 41 pour 100 habitants en 2012, le Gabon a encore du chemin à parcourir pour combler son retard. Le faible ratio relevé en 2012 montre que la fracture numérique est encore importante au Gabon. Internet n'a pas encore été adopté par tous les gabonais. L'Etat gabonais entend désormais donner une nouvelle impulsion à son projet de développement éconumérique. Pour ce faire, Les autorités gabonaises, par le biais de l'Agence nationale des infrastructures numériques et des fréquences (ANINF), comptent notamment sur l'aide de la société néerlandaise, Open TLD dont la spécialité est d'accompagner le développement de l'Internet, pour réduire la fracture numérique et moderniser leur connectivité avec l'étranger.

L'ANINF espère « favoriser l'augmentation des capacités du Gabon à l'accès internet sur la base, notamment, de l'arrivée d'un second câble (ACE) et du redéploiement du ".ga" défendu aujourd'hui par le projet DIG (Domaine Internet Gabon) puisqu'il s'agit là de la référence du Gabon dans le monde de l'internet. Le Gabon a lancé en septembre 2013 le domaine .GA qui est offert gratuitement pour encourager les entreprises et les particuliers du Gabon à développer leur présence sur le Web ainsi que des applications Web, ce qui devrait contribuer à diversifier l'économie et de promouvoir le commerce électronique.

Graphique 8.6 : Proportion d'utilisateurs d'internet (en%)



Source : Base de données de Nations Unies (mise à jour juillet 2013), ARCEP 2011

Politiques pour atteindre la cible

Le Gabon à travers son Plan Stratégique de développement vise à combler le fossé numérique avec les pays riches et de mettre les technologies de l'information et de la communication au service du développement économique.

Pour améliorer l'accès aux TIC, le pays a massivement investi dans les infrastructures numériques notamment la fibre optique afin d'augmenter ses débits de transmissions et de disposer de liaisons de transmission stables avec le reste du monde.

Sur le plan juridique, le Gabon entend se doter de textes modernes, cohérents, simples et adaptés au contexte international afin de développer le secteur de l'économie numérique. Un cadre juridique des Technologies de l'information et de la communication (TIC) est en cours d'élaboration pour remplacer les textes juridiques datant des années 60, et donc pas adaptés à l'ère des autoroutes de l'information. Dans cette optique, 11 textes sont en cours d'adoption.

Le Gabon entend également élaborer un Plan National Géomatique (PNG) afin que l'information géographique devienne un facteur clé au développement économique du pays. Le PNG fournirait aux administrations des services favorisant la prise de décision et contribuerait à développer des synergies entre les différents ministères sectoriels. Il devrait permettre de planifier les investissements, de simuler les projets qui sont mis en œuvre et d'évaluer les impacts des politiques publiques.

Défis

Pour faire en sorte que les nouvelles technologies soient à la portée de tous, des progrès restent à consentir dans les domaines suivants :

- Amélioration de l'accès par une couverture du territoire nationale ;
- Amélioration de la qualité de service offert
- Des tarifs compétitifs pour rendre les TIC accessibles à une majorité de la population

L'ouverture du pays aux TIC fait apparaître un nouveau risque pour les citoyens et les entreprises qu'est la cybercriminalité. Le Gabon se doit de se doter des législations et des capacités en matière de cybersécurité.

Tableau 8.1 : Récapitulatif objectif 8

Les objectifs et Cibles	Indicateurs	Base 1990	Sources et années	Cible 2015	Etat actuel	Sources et années	Etat du progrès
Cible 8A : Promouvoir l'advenue d'un système commercial et financier ouvert, réglé, prévisible et non discriminatoire	8.1 : Proportion du total des importations des pays développés (en valeur et à l'exclusion des armes) en provenance du Gabon qui sont admises en franchise de droits	91,20	ONU 1996		97,30	ONU 2011	
Cible 8D : Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures d'ordre national et international propres à rendre l'endettement viable à long terme	8.2 Service de la dette, en pourcentage des exportations de biens et services	4,8%	ONU		12,58	Données administratives 2010	
Cible 8E : En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement	8.3 Proportion de la population pouvant se procurer les médicaments essentiels à un coût abordable et dans des conditions pouvant être maintenues durablement						
Cible 8F : En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous	8.4 Nombre de lignes fixes, pour 100 habitants	2,23			1,40	Rapport 2012 ARCEP	
	8.5 Abonnés à un service de téléphonie mobile, pour 100 habitants	0,03	ONU		133	Rapport 2012 ARCEP	
	8.6 Nombre d'utilisateurs d'Internet, pour 100 habitants	0,0012	ONU		11,9	Rapport 2012 ARCEP	

Section 3

FACTEURS SUSCEPTIBLES D'INFLUENCER LES OMD D'ICI 2015 ET AU-DELÀ ET PERSPECTIVES

Bien que la date butoir soit fixée en 2015, il est nécessaire dès à présent de réfléchir sur l'agenda 2015-2025. A cet effet, nous analyserons les facteurs internes et externes susceptibles à court et moyen terme d'influencer la réalisation des OMD. Ces facteurs sont d'une part, la nouvelle stratégie dite « Gabon émergent », et les enjeux énergétiques, alimentaires et environnementaux internationaux d'autre part.

3.1 La nouvelle stratégie de développement :

Le *Gabon Emergent*

Depuis l'élection du Président Ali Bongo Ondimba en 2009, le Gabon est entré dans une ère de changement grâce à une ambitieuse politique de réformes. Longtemps dépendant de ses exportations de matières premières, le Gabon est aujourd'hui déterminé à diversifier son économie et devenir un pays émergent à l'horizon 2025 grâce à une stratégie de développement durable baptisée Gabon Emergent. Cette stratégie repose sur trois piliers :

Le *Gabon Vert*

pour valoriser durablement le formidable écosystème gabonais - 22 millions d'hectares de forêt, 1 million d'hectares de terres agricoles exploitables, 13 parcs nationaux, 800 kilomètres de littoral maritime – à travers l'industrie du bois, l'agriculture et l'écotourisme ;

Le *Gabon Industriel*

Pour promouvoir la valorisation locale des matières premières, l'exportation de produits à forte valeur ajoutée et la diversification de l'économie nationale ;

Le *Gabon des Services*

Pour valoriser les ressources humaines gabonaises avec l'objectif de devenir une référence régionale dans les services financiers, les nouvelles technologies de l'information, les métiers de l'économie verte, de l'enseignement supérieur et de la santé.

3.2 3 Perspectives du Gabon sur l'agenda post 2015

La consultation nationale du Gabon sur l'agenda post 2015 a mobilisé environ 400 participants à travers des ateliers et près de 1000 à travers l'enquête des Nations Unies sur «le monde que nous voulons³⁶».

Les participants, qu'ils soient du Gouvernement, du Parlement, du Conseil Economique et Social ou du monde universitaire, les jeunes, les femmes, les acteurs du développement local ou encore les représentants de la société civile et des syndicats, ont salué la pertinence et l'opportunité de la vaste consultation initiée par l'ONU pour définir le nouvel agenda de développement après 2015. En faisant appel à l'engagement volontaire et à la mobilisation des Etats et des parties prenantes, la consultation et le dialogue autour du Développement post 2015 préparent notre monde à affronter les enjeux actuels d'une nouvelle quête du développement et les défis du monde qui vient. Les participants ont unanimement salué le choix du Gabon pour faire partie des pays devant formellement procéder à une consultation nationale.

Ayant pris acte des progrès et des défis du Gabon et du continent africain, dans la réalisation des OMD, les participants ont souligné le mérite des objectifs du millénaire comme accélérateur d'une mobilisation indéniable de la communauté

³⁶ Enquête et résultats accessibles sur le site : www.myworld2015.org

internationale. Ils ont appelé à une plus grande implication et à la mobilisation de tous les acteurs pour la poursuite des réformes pour l'atteinte des OMD.

Les participants ont également salué l'initiative des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine qui a consisté à élaborer une position africaine commune sur le Programme de développement de l'après 2015. Dans cette perspective, les grandes tendances de la consultation gabonaise apparaissent convergentes avec les trois résultats dégagés progressivement au terme des consultations successives des acteurs du développement africains :

1. La transformation structurelle de l'économie et la croissance inclusive ;
2. L'innovation et le transfert de technologie ; et
3. Le développement humain

Les participants du Gabon recommandent que la position de l'Afrique retienne en plus des trois résultats ci-dessus, un quatrième résultat visant le développement durable ; l'importance du développement durable est cohérent avec la mobilisation de la société civile africaine en faveur de l'Objectif de Développement Durable (ODD) durant la Conférence de RIO + 20 d'une part et le leadership du Gabon en matière d'environnement, d'autre part.

Les premières esquisses de la position africaine sur les perspectives de l'Agenda post 2015 coïncident du point de vue national, avec un plan stratégique qui porte l'ambition de hisser le Gabon parmi les pays émergents, à l'horizon 2025.

Pour une meilleure performance du développement, le Gabon mise désormais sur la croissance d'une économie engagée dans une diversification tirée par trois pôles : (i) l'industrialisation à travers une transformation locale, grandissante des matières premières ; (ii) l'économie verte à travers la conservation de la biodiversité et (iii) l'économie des services notamment avec le rôle moteur attendu de l'accélération du développement des TIC.

Sous l'éclairage des priorités nationales en matière de développement durable, du bilan des OMD et du cadre des conclusions de la rencontre de Dakar, la consultation gabonaise a mis en exergue les onze (11) priorités suivantes :

1. Un meilleur système de santé ;
2. Une bonne éducation ;
3. Un gouvernement réactif et honnête ;
4. De meilleures offres d'emploi ;
5. De meilleures routes et de meilleurs transports en communs ;
6. Un accès au téléphone et à l'internet ;
7. La protection contre le crime et la violence ;
8. Une alimentation nourrissante à un prix abordable ;
9. L'égalité entre les hommes et les femmes ;
10. L'accès à un environnement sain, à l'énergie, à l'eau potable et à l'assainissement ; et
11. Les libertés politiques.

La mise en correspondance des attentes tirées des consultations, avec les enjeux et les perspectives à l'échelle du continent en termes de priorités (A) et de catalyseurs (B) du développement, préfigure l'esquisse du cadre africain et de ses principaux axes dans lequel s'inscrit la contribution du Gabon, à l'instar des autres Etats.

A. Résultats attendus en matière de développement :

1. La transformation structurelle de l'économie et la croissance inclusive

- De meilleures offres d'emploi et promotion de l'auto emploi ;
- Elaboration de politiques et mesures spécifiques pour l'emploi des jeunes, des personnes vivant avec le handicap et l'emploi des travailleurs immigrés;
- Renforcement du dialogue social, protection contre la précarité de l'emploi et mesures de protection du travailleur en matière d'hygiène, de santé et de sécurité au travail ;
- Mise en place pour les personnes vivant avec le handicap, de dispositifs suffisamment élaborés et durables aux plans juridique, institutionnel et statistique favorisant la pleine expression de leur citoyenneté et leur garantissant l'équité, gage d'un développement inclusif ;
- Mobilisation de l'épargne nationale ;

2. L'innovation et le transfert de technologie

- Amélioration de l'accès au téléphone et à l'internet ;
- Les perspectives économiques de l'Afrique ne sauront être confirmées, sans une redynamisation de l'ensemble du système éducatif impliquant une mobilisation accrue des financements ; de nouvelles approches, visant notamment une éducation de qualité et correspondant à des orientations stratégiques plus adaptées au monde du XXIème siècle ;
- L'introduction des Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement (TICE) et l'initiation généralisée aux Technologies de l'Information et de la Communication Numérique (TICN) apparaît de nos jours comme une dimension centrale dans les transformations structurelles qui conditionnent une modernisation réelle du système éducatif, notamment au Gabon.

3. Le développement humain

- Un meilleur système de santé ;
- La protection contre le crime et la violence ;
- Une alimentation nourrissante à un prix abordable ;
- Un accès à l'eau potable et à l'assainissement ;
- Les libertés politiques ;
- La lutte contre toute forme de violence sexiste apparaît, à l'image de nombreux pays dans le monde, comme une préoccupation grandissante au Gabon. Faute d'une réponse de la société, elle reste une composante majeure de privation préjudiciable au genre féminin. La lutte contre le harcèlement sexuel en milieu scolaire est un phénomène particulier de violence, qui implique la mise en place de mécanismes d'application plus rigoureuse des dispositions juridiques existantes ;
- Les progrès de l'universalisation de l'éducation au primaire rendent encore plus sensible la faiblesse des rendements scolaires, à partir du secondaire. Les filles et les femmes payent un lourd tribut aux échecs scolaires et à l'exclusion : avec un taux d'accès à l'enseignement supérieur et à la formation professionnelle et technique qui reste bas depuis des années, les perspectives de l'autonomisation s'en trouvent compromises ;
- Les politiques de l'éducation doivent être renforcées en favorisant la mise en place d'un certain nombre de dispositifs visant à combler le gap de réussite des filles depuis le secondaire : bourses d'encouragement et d'excellence d'accès aux formations scientifiques, universalisation de la formation technique et professionnelle pour les femmes, programme de leadership des femmes, renforcement des administrations scolaire et sociale ;
- L'application de politiques économiques et sociales contribuant à la concrétisation de l'égalité des sexes en accord avec les principes des droits de l'homme reste un mot d'ordre qui doit sous – tendre les nouvelles approches fondées sur la croissance inclusive, notamment au service de l'autonomisation des femmes ;

- La priorité de l'éducation mise en avant dans le processus de l'Agenda 2015 et confirmée dans un certain nombre de consultations a le mérite de fixer l'éducation à la juste place qu'elle occupe au sein des sociétés. Cette priorité correspond dans l'agenda post 2015 à un élargissement de perspective d'une réelle portée stratégique, car l'éducation est un véritable enjeu de civilisation dans le contexte particulier du XXIème siècle ;
- Face aux crises (changements climatiques, crise de l'emploi, chômage des jeunes...) qui planent sur le modèle de civilisation du siècle précédent, l'éducation représente incontestablement un des leviers d'action possible, au service de l'inclusion ;
- L'éducation est indissociable du projet de vie et de bien – être inhérent à la jeunesse et à chaque génération montante. En plus des défis d'hier, le système éducatif doit s'adapter à la nouvelle ère qui redessine le champ des connaissances et des compétences, depuis la transmission, jusqu'à leur validation, en passant par leur reconnaissance dans les univers professionnels, eux – mêmes en profonde mutation. La priorité de l'éducation dans les objectifs de l'agenda post 2015, commande un dispositif d'accompagnement et des investissements à la mesure des transformations structurelles qui s'imposent, dans l'ensemble des secteurs de la formation ;

4. Développement durable

L'agenda post 2015 laisse ouverte l'opportunité de voir la communauté internationale, confirmer son engagement en faveur de la protection de la biodiversité, intimement liée au bien – être, notamment des nouvelles générations. La consécration du principe des Objectifs de Développement Durable est un gage correspondant à la perspective de progrès continus sur la voie d'un développement inclusif et durable ;

- Les pays du Bassin du Congo en général, le Gabon en particulier, sont, de longue date engagés aux côtés de la communauté internationale dans l'action en faveur du développement durable. La Conférence de Rio + 20 ayant adopté le principe des Objectifs de Développement Durable (ODD), nous y voyons le fondement d'une plus grande mobilisation des partenariats internationaux, au service d'une croissance inclusive et durable dans un contexte de consolidation de l'intégration sous régionale ;
- L'adoption du principe des Objectifs de Développement Durable, dans la perspective de l'Agenda post 2015, doit jeter les bases d'un cadre renforcé de préservation des droits d'usage coutumiers ;
- Devant la forte tendance à l'acquisition massive des terres, en cours notamment en Afrique, les populations en appellent à une meilleure gouvernance foncière, gage de la préservation des terroirs et de la prise en compte de la présence des populations locales, dans un contexte de déclin du monde rural ;

B. Catalyseurs du développement :

- Un gouvernement réactif et honnête ;
- La gouvernance locale, l'implication de la société civile et le développement local peuvent être de véritables leviers dans le développement post 2015. La décentralisation est plus que jamais, à l'ordre du jour, dans une stratégie bien comprise de richesse inclusive et d'essor économique ;
- La Revalorisation du contrôle parlementaire et du rôle du Conseil Economique et Social dans le suivi des politiques publiques et des objectifs de développement;
- La Modernisation des systèmes statistiques et prise en compte de la dimension environnement dans la mesure du développement qui doit tenir compte à la fois de l'économie, du social et de l'environnement. La nouvelle ère de développement inclusif que les pays africains appellent de leurs vœux dépend des options politiques novatrices indissociables de la modernisation résolue des appareils, outils statistiques et des capacités d'évaluation des politiques publiques ;
- La mise en place d'une Stratégie de communication centrée vers les populations autour du nouveau cadre de développement ;
- Le Renforcement de la Coopération Sud-Sud;
- La mobilisation de l'aide internationale comporte, pour le pays bénéficiaire certaines exigences légitimes en termes de gouvernance des finances publiques.

Section 4

CONCLUSION GÉNÉRALE

A deux ans de la date butoir de 2015, le Gabon a accompli des efforts notables vers les cibles des OMD. Les indicateurs relatifs à la santé de la mère et de l'enfant qui avaient été jugés de préoccupants dans le Rapport de 2010, ont connu des avancées appréciables. Le pays a inversé la progression de la maladie du VIH/Sida et se positionne comme une référence en matière de gestion durable de la flore et de la faune.

De nombreux défis demeurent cependant en matière de création d'emploi pour les jeunes et les femmes ; dans l'efficacité interne du système éducatif ; dans la qualité des dépenses de santé ; dans l'accès des populations à l'eau, à l'électricité et à un système d'assainissement de base. Ainsi, avec les tendances actuelles de nombreux objectifs ne seront pas atteints d'ici 2015.

Le nouveau plan de développement du Gabon, le Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE) constitue une opportunité pour lever le paradoxe d'un pays riche avec des indicateurs sociaux faibles. L'évaluation à mi-parcours du PSGE devrait bénéficier de l'analyse des progrès des OMD produit dans ce rapport et pour ainsi accélérer les efforts vers les OMD et l'agenda mondial de développement post-2015.

Dans le champ d'hypothèses possibles relatives à la future architecture des objectifs du développement post 2015, l'expérience du Gabon l'inclinerait à privilégier l'option qui combine pour partie, le cadre des OMD avec la redéfinition de certains objectifs, à l'exemple de l'ajout de cibles supplémentaires aux OMD. Il s'agirait d'une option intermédiaire, entre l'abandon pur et simple du cadre des OMD et la recherche d'un schéma entièrement inédit. Cette option intermédiaire s'enrichirait à la fois des résultats attendus en matière de développement (transformation structurelle et croissance inclusive, innovation et transfert de technologie et développement humain durable) et des catalyseurs de développement portés par une gouvernance économique et démocratique.

La configuration du cadre de développement, celle des OMD renforcés et trouvant un prolongement conceptuel logique dans les Objectifs de Développement Durable (ODD), aurait l'avantage d'une indispensable continuité des actions de développement engagés sur la foi d'indicateurs déjà testés et vulgarisés à l'échelle de la planète, tout en intégrant dans la limite raisonnable de nouveaux indicateurs.



ANNEXES

Tableau 4 : Produit intérieur brut (PIB) par secteur d'activité

	en milliards de FCFA			en% du PIB		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012
PIB	7335,7	8828	9023,7	100,0	100,0	100,0
PIB marchand	6518,5	7966,7	8038,5	88,9	90,2	89,1
Secteur primaire	3838,6	4898	4737,8	52,3	55,5	52,5
Agriculture, élevage, pêche	247,1	207,3	222,6	3,4	2,3	2,5
Exploitation forestière	51,7	43,8	46,9	0,7	0,5	0,5
Pétrole Brut	3298,8	4458	4315,3	45,0	50,5	47,8
Mines	241	188,9	153	3,3	2,1	1,7
Secteur secondaire	664,9	887,6	955,2	9,1	10,1	10,6
Industries agro alimentaires, boissons	115,2	132,8	144,1	1,6	1,5	1,6
Industries du bois	50,9	60,5	64,5	0,7	0,7	0,7
Autres industries	174,5	194,5	228,9	2,4	2,2	2,5
Raffinage	51,3	75,4	59,5	0,7	0,9	0,7
Electricité, Eau	61,5	64,2	70,3	0,8	0,7	0,8
BTP	211,5	360,2	387,9	2,9	4,1	4,3
Secteur tertiaire	1550,9	1682,3	1822,8	21,1	19,1	20,2
Transports et communication	385,5	399,1	436,7	5,3	4,5	4,8
Services	773,8	861,4	912,2	10,5	9,8	10,1
Commerce	329,3	356,2	402,6	4,5	4,0	4,5
Banques et assurances	62,3	65,6	71,3	0,8	0,7	0,8
DTI et TVA	464,1	498,8	522,7	6,3	5,7	5,8
Services non marchand	817,2	861,3	985,2	11,1	9,8	10,9

Source : Direction Générale de l'Economie et de la Politique Fiscale, Tableau de bord 2013

Tableau 5 : Principaux indicateurs économiques et financiers

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
PIB								
PIB croissance réelle (%)		-1,9	6,3	1,7	-2,7	6,9	7	5,3
Indice des prix à la Consommation (%)	1,2	0	6,1	5,4	1,9	1,5	1,3	1,2
Secteur extérieur								
Exportations fob	2872,8	3030,3	3445,6	4352,3	2796,5	3997	5172,3	5729,9
Pétrole	2483,5	2595,8	2801,1	3379,2	2318,1	3225,4	4510,2	4748,6
Importations fob	722,6	816	816,8	939,8	786,1	1346,2	1510,3	1634,2
Budget en milliards de FCFA								
Recettes totales	1360,3	1582,6	1636,3	2077,9	1757,7	2015,3	2643,5	2616,7
Recettes pétrolières	835,3	1012,9	958,5	1361,5	908,7	1193,8	1679,9	1460,1
Recettes non pétrolières	525	569,7	677,8	716,4	849	821,5	963,6	1156,6
Depenses totales	911,1	1122,9	1164,9	1296,6	1377,8	1960,3	2167,1	2349,6
Depenses courantes	697,7	828,3	837,2	906,2	903,1	968,9	1099,6	1306,3
Depenses d'équipement	155	238,8	246,8	298,5	309,4	847,4	919,8	914,5

Source : Direction Générale de l'Economie et de la Politique Fiscale, Tableau de bord 2013

Tableau 6 : Statistiques des filles scolarisées au Primaire au Gabon par province

Provinces	1ere année			2ème année			3ème année			4ème année			5ème année			Total primaire		
	Total	Fille	%	Total	Fille	%	Total	Fille	%	Total	Fille	%	Total	Fille	%	Total	Fille	%
Estuaire	23 710	12 114	51,1	26 457	13 452	50,8	32 167	16 623	51,7	28 710	14 855	51,7	25 834	14 582	56,4	136 878	71 626	52,3
Haut Ogooué	6 580	3 137	47,7	7 040	3 642	51,7	7 735	3 865	50,0	6 380	3 126	49,0	7 534	5 261	69,8	35 269	19 031	54,0
Moyen Ogooué	2 210	1 000	45,2	2 264	1 089	48,1	2 570	1 181	46,0	2 088	1 047	50,1	1 495	782	52,3	10 627	5 099	48,0
Ngounié	3 935	1 892	48,1	3 326	1 579	47,5	3 776	1 759	46,6	2 828	1 335	47,2	2 261	1 056	46,7	16 126	7 621	47,3
Nyanga	2 169	1 030	47,5	2 025	972	48,0	2 063	999	48,4	1 725	803	46,6	1 591	755	47,5	9 573	4 559	47,6
Ogooué-Ivindo	4 836	2 331	48,2	3 260	1 439	44,1	3 928	1 915	48,8	2 461	1 142	46,4	2 208	950	43,0	16 693	7 777	46,6
Ogooué-Lolo	4 250	2 104	49,5	2 310	1 104	47,8	2 401	1 163	48,4	2 139	1 220	57,0	1 390	648	46,6	12 490	6 239	50,0
Ogooué-Maritime	5 000	2 411	48,2	5 277	2 613	49,5	5 979	2 941	49,2	6 026	3 019	50,1	5 674	2 908	51,3	27 956	13 892	49,7
Woleu-Ntem	4 906	2 393	48,8	3 728	1 833	49,2	4 589	2 210	48,2	3 881	1 844	47,5	2 719	1 289	47,4	19 823	9 569	48,3
Total	57 596	28 412	49,3	55 687	27 723	49,8	65 208	32 656	50,1	56 238	28 391	50,5	50 706	28 231	55,7	285 435	145 413	50,9

Source : Ministère de l'Education Nationale, Direction de l'Enseignement Primaire, 17 septembre 2012

Tableau 7 : Liste officielle des indicateurs associés aux OMD

Effectif à compter du 15 janvier 2008

Les objectifs et cibles (énoncés dans la Déclaration du Millénaire)	Indicateurs de suivi des progrès accomplis
Objectif 1 : Éliminer l'extrême pauvreté et la faim	
Cible 1A : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour	1.1 Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour en parité du pouvoir d'achat (PPA) ⁱⁱ 1.2 Indice d'écart de la pauvreté 1.3 Part du quintile le plus pauvre de la population dans la consommation nationale
Cible 1B : Assurer le plein-emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif	1.4 Taux de croissance du PIB par personne occupée 1.5 Ratio emploi/population 1.6 Proportion de la population occupée disposant de moins de 1 dollar PPA par jour 1.7 Proportion de travailleurs indépendants et de travailleurs familiaux dans la population occupée
Cible 1C : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim	1.8 Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans 1.9 Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique
Objectif 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous	
Cible 2A : D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires	2.1 Taux net de scolarisation dans le primaire 2.2 Proportion d'écoliers ayant commencé la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire 2.3 Taux d'alphabétisation des 15-24 ans, femmes et hommes
Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	
Cible 3A : Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard	3.1 Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur 3.2 Proportion des femmes salariées dans le secteur non agricole 3.3 Proportion des sièges occupés par les femmes au parlement national
Objectif 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans	
Cible 4A : Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	4.1 Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans 4.2 Taux de mortalité infantile 4.3 Proportion d'enfants d'1 an vaccinés contre la rougeole
Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle	
Cible 5A : Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle	5.1 Taux de mortalité maternelle 5.2 Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié
Cible 5B : Rendre l'accès à la médecine procréative universel d'ici à 2015	5.3 Taux de contraception 5.4 Taux de natalité parmi les adolescentes 5.5 Couverture des soins prénatals (au moins une visite et au moins quatre visites) 5.6 Besoins non satisfaits en matière de planification familiale
Objectif 6 : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies	
Cible 6A : D'ici à 2015, avoir enrayer la propagation du VIH/sida et commencé à inverser la tendance actuelle	6.1 Taux de prévalence du VIH dans la population âgée de 15 à 24 ans 6.2 Utilisation d'un préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque 6.3 Proportion de la population âgée de 15 à 24 ans ayant des connaissances exactes et complètes au sujet du VIH/sida 6.4 Taux de scolarisation des orphelins par rapport aux non-orphelins âgés de 10 à 14 ans
Cible 6B : D'ici 2010, assurer à tous ceux qui en ont besoin l'accès aux traitements contre le VIH/sida	6.5 Proportion de la population au stade avancé de l'infection par le VIH ayant accès à des médicaments antirétroviraux

Les objectifs et cibles (énoncés dans la Déclaration du Millénaire)	Indicateurs de suivi des progrès accomplis
Cible 6C : D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies et commencé à inverser la tendance actuelle	6.6 Incidence du paludisme et taux de mortalité due à cette maladie 6.7 Proportion d'enfants de moins de 5 ans dormant sous des moustiquaires imprégnées d'insecticide 6.8 Proportion d'enfants de moins de 5 ans atteints de fièvre traités aux moyens de médicaments antipaludéens appropriés 6.9 Incidence, prévalence de la tuberculose et taux de mortalité due à cette maladie 6.10 Proportion de cas de tuberculose détectés et soignés dans le cadre d'un traitement direct à court terme et sous observation
Objectif 7 : Assurer un environnement durable	
Cible 7A : Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales	7.1 Proportion de zones forestières 7.2 Emissions de CO2 (total, par habitant et pour un dollar du PIB, en parité du pouvoir d'achat) 7.3 Consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone
Cible 7B : Réduire la perte de la biodiversité et atteindre d'ici à 2010 une diminution significative du taux de perte	7.4 Proportion de stocks de poissons vivant dans des milieux biologiques sains 7.5 Proportion de ressources d'eau totales utilisées 7.6 Proportion de zones terrestres et marines protégées 7.7 Proportion d'espèces menacées d'extinction
Cible 7C : Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas d'accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base	7.8 Proportion de la population utilisant une source d'eau potable améliorée 7.9 Proportion de la population utilisant des infrastructures d'assainissement améliorées
Cible 7D : Améliorer sensiblement, d'ici à 2020, les conditions de vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis	7.10 Proportion de citoyens vivant dans des taudis ⁱⁱⁱ
Objectif 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	
Cible 8A : Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire Comprend un engagement en faveur d'une bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, au niveau tant national qu'international	Certains des indicateurs ci-après sont évalués séparément dans les cas des pays les moins avancés (PMA) de l'Afrique, des pays sans littoral et des petites Etats insulaires en développement
Cible 8B : Répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés Suppose l'admission en franchise et hors contingents des produits exportés par les pays les moins avancés, l'application d'un programme renforcé d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE) et l'annulation des dettes publiques bilatérales, ainsi que l'octroi d'une aide publique au développement plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté	Aide publique au développement (APD) 8.1 Montant net de l'ADP totale et en faveur des pays les moins avancés, en pourcentage du revenu national brut des pays donateurs du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (CAD/OCDE) 8.2 Proportion de l'ADP bilatérale totale des pays du CAD/OCDE, par secteur, consacrée aux services sociaux de base (éducation de base, soins de santé primaires, nutrition, eau salubre et assainissement) 8.3 Proportion de l'ADP bilatérale des pays du CAD/OCDE qui n'est pas liée 8.4 ADP reçue par les pays en développement sans littoral en pourcentage de leur revenu national brut 8.5 ADP reçue par les petits Etats insulaires en développement en pourcentage de leur revenu national brut
Cible 8C : Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et des petits Etats insulaires en développement (en appliquant le Programme d'action pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement et les décisions issues de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée Générale)	Accès aux marchés 8.6 Proportion du total des importations des pays développés (en valeur et à l'exclusion des armes) en provenance des pays en développement et des pays les moins avancés qui sont admises en franchise de droits 8.7 Droits de douane moyens appliqués par les pays développés aux produits agricoles et textiles en provenance des pays en développement 8.8 Estimation des subventions aux produits agricoles dans les pays de l'OCDE en pourcentage de leur produit intérieur brut 8.9 Proportion de l'ADP allouée au renforcement des capacités commerciales

Les objectifs et cibles (énoncés dans la Déclaration du Millénaire)	Indicateurs de suivi des progrès accomplis
Cible 8D : Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures d'ordre national et international propres à rendre l'endettement viable à long terme	Viabilité de la dette 8.10 Nombre total de pays ayant atteint leurs points de décision et nombre total de pays ayant atteint leurs points d'achèvement (cumulatif) dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) 8.11 Allègement de la dette annoncé au titre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) 8.12 Service de la dette, en pourcentage des exportations de biens et services
Cible 8E : En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement	8.13 Proportion de la population pouvant se procurer les médicaments essentiels à un coût abordable et dans des conditions pouvant être maintenues durablement
Cible 8F : En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous	8.14 Nombre de lignes fixes, pour 100 habitants 8.15 Abonnés à un service de téléphonie mobile, pour 100 habitants 8.16 Nombre d'utilisateurs d'Internet, pour 100 habitants

Les objectifs du Millénaire pour le développement, et les cibles correspondantes, sont tirées de la Déclaration du Millénaire, signée en septembre 2000 par les dirigeants de 189 pays, dont 147 Chefs d'Etat et de gouvernement (<http://www.un.org/french/millenaire/ares552f.htm>), et d'un autre accord auquel sont parvenus les Etats membres lors du Sommet Mondial de 2005 (Résolution adoptée par l'Assemblée Générale - A/RES/60/1, <http://www.un.org/Docs/journal/asp/ws.asp?m=A/RES/60/1>). Les objectifs et cibles sont interdépendants et doivent être considérés comme un tout. Ils représentent un partenariat entre les pays en développement et les pays développés, tous résolus à « créer - au niveau tant national que mondial - un climat propice au développement et à l'élimination de la pauvreté ».

ⁱ Pour suivre l'évolution de la pauvreté dans les différents pays, il convient d'utiliser, lorsqu'ils existent, des indicateurs fondés sur les seuils de pauvreté nationaux.

ⁱⁱ Pour suivre l'évolution de la pauvreté dans les différents pays, il convient d'utiliser, lorsqu'ils existent, des indicateurs fondés sur les seuils de pauvreté nationaux.

ⁱⁱⁱ La proportion effective d'habitants vivant dans des taudis s'obtient en calculant le nombre de citoyens soumis à l'une au moins des conditions suivantes : a) accès insuffisant à une source d'eau améliorée ; b) accès insuffisant à des infrastructures d'assainissement améliorées ; c) surpeuplement (trois personnes ou plus par pièce) ; d) habitations faites de matériaux non durables.

BIBLIOGRAPHIE

1. Ministère de l'Économie, de l'Emploi et du Développement Durable, Direction Générale de l'Économie et de la Politique Fiscale, Gabon, Tableau de Bord de l'Économie, n 43, septembre 2013
2. Gabon-Nations Unies, Rapport Consultation Nationale sur l'Agenda post-2015, mai 2013
3. Ministère de l'Économie, de l'Emploi et du Développement Durable, Direction Générale de la Statistique, Gabon, Enquête Démographique et de Santé 2012
4. Rapport Afrique OMD, 2013
5. Gabon-Nations Unies, Troisième Rapport national de suivi des OMD, 2010
6. Gabon-Nations Unies, Deuxième Rapport national de suivi des OMD, 2006
7. Gabon, Plan Stratégique Gabon Emergent, 2012
8. Gabon, le Gabon Emergent, Plan Bois et économie forestière, 2011
9. Gabon, le Gabon Emergent, Plan opérationnel sectoriel Habitat et Développement urbain, avril 2011
10. PNUD, Rapport sur le développement humain, l'Essor du Sud : le progrès humain dans un monde diversifié, 2013
11. Gabon-UNFPA, Rapport de l'enquête sur l'évaluation des besoins en matière de soins obstétricaux et néonataux d'urgence (SONU), 2010
12. Ministère de la Santé, Direction Générale de la Prévention du Sida, Rapport national sur la Réponse au VIH/Sida, 2012
13. UNICEF, La situation des enfants dans le monde : les enfants dans un monde urbain, 2012
14. Gabon-PNUD-ONU HABITAT, Etude diagnostique pour l'élaboration d'une stratégie nationale de l'habitat et de développement urbain au Gabon, 2012 ;
15. OMC, Examen des Politiques Commerciales du Gabon, Juillet 2013
16. Gabriel ZOMO YEBE, « Comprendre la crise de l'économie gabonaise » Harmattan, 1993.
17. ONUSIDA, Rapport sur l'épidémie mondiale de SIDA. 4ème rapport mondial Résumé d'orientation, Genève, 2004
18. Diagnostic de la pauvreté au Gabon, Banque Mondiale/MPPD (DGSEE), octobre. 2005
19. CREDES « étude sur la réalisation de l'étude stratégique du secteur de la santé et réalisation de la carte sanitaire » Rapport final 2005
20. République gabonaise : Commission interministérielle pour l'industrialisation de la filière bois ; Kango 1996 ;
21. OIBT : Elaboration d'un plan directeur en matière d'industrialisation de la filière bois au Gabon en conformité avec les normes de gestion durable des forêts ; 1998
22. PNUD-OIT : Stratégie d'intégration et de valorisation des ressources humaines dans la filière bois au Gabon ; 1999
23. Ministère de la Planification et de la programmation du développement, « Enquête gabonaise pour l'évaluation et le suivi de la pauvreté, » Octobre 2005.
24. PNLS : « Le point sur l'Épidémie du VIH/SIDA et des IST au Gabon », Rapport 2004.
25. Ministère des Eaux et Forêts, de la Pêche, du Reboisement, chargé de l'Environnement et de La Protection de la Nature, « Plan national d'Action pour l'Environnement, synthèse », Libreville, 2000.
26. Ministère de la Planification de la Programmation et du Développement, « DSCRP du Gabon », Rapport final, Libreville, décembre 2005.
27. Gabon-UNFPA, « Enquête Démographique et de Santé Gabon 2000 », , 2001.
28. Projet d'Ajustement et de Planification des Secteurs Urbain et des Transports , PAPSUT, Libreville, janvier 2001.
29. Système des Nations Unies au Gabon, « Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au Développement », UNDAF-GABON, 2012-2016, 2011
30. UNESCO « Rapport Mondial sur l'éducation », 1998.
31. Diagnostic sectoriel de l'habitat établi dans le cadre des travaux du CGPD sur le DSCRP, février 2005
32. Gabon, Rapport du Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs, MAEP, 2011
33. Atlas Forestier Interactif du Gabon, 2007
34. Les forêts du bassin du Congo, Etat des forêts, 2010.ed De Wasseige C, et al, Bruxelles, Belgique